

SEANCE PUBLIQUE DU 19 MARS 2012

**Pour chaque délibération, le Code Commission (Com)
indique la Commission par nature à laquelle se rattache le dossier**

Commission	Code Commission
• 1 ^{ère} Commission Développement durable, Aménagement du Territoire, Coopérations Transfrontalières et Affaires Européennes	I
• 2 ^{ème} Commission Transports et Déplacements	II
• 3 ^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale	III
• 4 ^{ème} Commission Enfance, Famille, Grand âge et Handicap	IV
• 5 ^{ème} Commission Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement	V
• 6 ^{ème} Commission Infrastructures Routières, Bâtiments	VI
• 7 ^{ème} Commission Sport, Tourisme, Montagne	VII
• 8 ^{ème} Commission Agriculture, Forêt, Développement Rural, Eau et Environnement	VIII
• 9 ^{ème} Commission Economie, Recherche, Enseignement Supérieur	IX
• 10 ^{ème} Commission Culture et Patrimoine	X
• 11 ^{ème} Commission Education, Jeunesse	XI

SOMMAIRE

N°	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS	PAGE	COM
001	M. MUDRY	- Transports : mise en œuvre d'une nouvelle politique tarifaire	1	II
002	M. MONTEIL	- Evolution du dispositif des aides aux communes et intercommunalités - Création du Fonds départemental pour le Développement des Territoires	49	I
003	M. DE MENTHON	- Taux d'imposition 2012 de la taxe foncière sur les propriétés bâties	55	III
004	M. DE MENTHON	- APS : proposition de modification des statuts - Changement de siège social	57	I
005	M. PITTET	- Transfert de propriété des biens immobiliers du Parc de l'Equipement de la Haute-Savoie.....	59	III
006	M. BAUD-GRASSET	- Délégation au Président du Conseil Général pour la signature des conventions de prêts des expositions itinérantes	61	X
007	M. PITTET	- Modifications apportées au Budget Primitif 2012 suite a l'arrêté du 29 décembre 2011 modifiant la nomenclature comptable M52.....	75	III
008	M. DE MENTHON	- Modification des durées d'amortissement	79	III
009	M. DE MENTHON	- Compte rendu sur la conclusion et la révision du louage de choses dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée Départementale à l'Exécutif.	83	III
010	M. PITTET	- Information de l'Assemblée sur les délégations du Président en application de l'article I.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales	91	III
011	M. DE MENTHON	- Information du Conseil Général : utilisation des dépenses imprévues.....	93	III
012	M. DE MENTHON	- Compte-rendu de la délégation d'ester en justice donnée par l'Assemblée délibérante à l'Exécutif pendant la durée de son mandat	95	III
013	M. BEL	- Marchés publics passés par délégation de l'Assemblée Départementale.....	97	III

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : MISE EN OEUVRE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE

La prise en compte des enjeux et des paramètres environnementaux constitue aujourd'hui une composante indissociable de la chaîne des déplacements et une préoccupation politique majeure.

Il est fondamental, dans ce contexte, de conforter le dynamisme du département, tout en préservant son patrimoine naturel, économique et humain. Pour cela trois défis doivent être relevés dans le domaine des déplacements :

1/ Offrir une alternative modale de déplacement : le développement de l'alternative modale implique la restructuration de l'offre de transports en commun pour améliorer :

- sa lisibilité en ce qui concerne la typologie des lignes et la tarification,
- son efficacité au regard de l'urbanisation.

2/ Lutter contre la congestion urbaine et périurbaine par des mesures :

- d'aménagement d'infrastructures dédiées aux transports collectifs de type sites propres,
- favorisant la complémentarité avec la voiture par la création de parcs relais.

3/ Développer l'usage des modes doux : Le développement des modes doux doit impliquer un meilleur partage de la voirie, par l'aménagement et la sécurisation des itinéraires.

Le développement des transports en commun est donc au cœur du dispositif mis au point par le Département pour un développement durable des territoires.

Dans cette perspective, il a été annoncé qu'en matière tarifaire, une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle tarification serait engagée, reposant sur une véritable logique d'accessibilité du transport pour tous.

C'est sur la base de cet engagement fort que le présent rapport soumet à votre examen les propositions relatives à l'instauration de la nouvelle tarification.

Le projet politique porté par le Conseil général vise à :

- un renforcement de l'attractivité des transports, en simplifiant et en harmonisant la gamme tarifaire sur l'ensemble du département,
- une meilleure utilisation des moyens publics mis en œuvre ; gagner de nouveaux clients et les fidéliser par la mise en place de formules d'abonnement très incitatives,
- convertir les automobilistes en clients des transports publics,

1. UNE NOUVELLE TARIFICATION

Chacune des 45 lignes du réseau est actuellement divisée en sections tarifaires, généralement 4, y compris les lignes transfrontalières Transalis (*hors T74, car le contrat a été conclu récemment et l'équilibre budgétaire est cofinancé par Genève*).

A chaque section correspond un prix qui, cependant, diffère d'une ligne à l'autre. Il existe donc une grande hétérogénéité tarifaire entre les différentes lignes avec des écarts de prix importants pour une même section.

La refonte tarifaire permettra de passer de près de 300 tarifs à seulement 5 tarifs différents pour les billets et 4 pour les abonnements et d'apporter ainsi davantage d'unité et une meilleure lisibilité aux usagers.

1.1. Trois types de tarifs unitaires proposés

- Un tarif unique sur les lignes périurbaines : 1,50 € le ticket à l'unité et 30 € l'abonnement mensuel. 11 lignes sont concernées.
- Un tarif par section sur les lignes régulières intercités. Celles-ci restent découpées en sections (de 1 à 4 ; 5 pour les Transalis). Les tarifs de base de la section 1 sont alignés sur ceux des lignes à tarification unique, soit 1,50 € le ticket à l'unité et 30 € l'abonnement mensuel. 34 lignes sont concernées.
- Un tarif par section auquel s'ajoute un « forfait bagages » sur les lignes dites touristiques vers les stations de ski. Parmi les 34 lignes précédemment citées 8 lignes sont concernées.

1.2. Les tarifs unitaires proposés sont les suivants :

BASE TARIFAIRE HOMOGENE APPLIQUEE AU BILLET UNITE				
SECTION	S1	S2	S3	S4
Lignes à tarification unique	1,5 €			
Lignes à tarification sectionnée	1,5 €	3,5 €	6,0 €	8,0 €

1.3. Les lignes transalis, T71, T72 et T73 bénéficient d'une section supplémentaire :

BASE TARIFAIRE HOMOGENE APPLIQUEE AU BILLET UNITE					
SECTIONS	S1	S2	S3	S4	S5
Lignes à tarification sectionnée	1,50 €	3,50 €	6,00 €	8,00 €	10,50 €

1.4. Un abonnement mensuel

Les abonnements mensuels seront harmonisés sur l'ensemble du territoire. Les usagers pourront bénéficier de ces abonnements sur certaines lignes qui ne les proposaient pas auparavant.

BASE TARIFAIRE HOMOGENE APPLIQUEE A L'ABONNEMENT MENSUEL				
SECTION	S1	S2	S3	S4
Lignes à tarification unique	30,0 €			
Lignes à tarification sectionnée	30 €	70 €	120 €	160 €

2. LES EVOLUTIONS POUR LES USAGERS

2.1. Des prix en baisse pour 69 % des voyageurs du réseau Lihsa

Les prix baisseront pour 69 % des voyageurs. Le montant moyen de la baisse se situe autour d'1 € pour les tarifs unitaires et de 43,6 € pour les abonnements.

2.2. Des tarifs maintenus pour 28 % des voyageurs du réseau Lihsa

Il s'agit notamment des lignes dites touristiques vers les stations de ski, dont les tarifs incluent éventuellement un supplément forfait bagages ou des lignes sur autoroute.

2.3. Des augmentations à la marge

Au final, seulement 3 % des voyageurs, relevant de 8 lignes sur 45 qui les utilise sur une partie de leur itinéraire, la section 1, qui correspond à de la desserte périurbaine, verront les prix augmenter légèrement : cette hausse est de manière générale de 0,10 € et ne concernera que peu de voyageurs (17 604 sur 661 114 titres vendus).

3. UN IMPACT FINANCIER QU'IL CONVIENT D'APPRECIER

3.1. Une nécessaire compensation des recettes commerciales

Les quarante cinq lignes régulières fonctionnent actuellement sous le régime juridique de la délégation de service public. Une partie de la rémunération des délégataires (transporteurs) provient ainsi directement du prix payé par les voyageurs. Baisser ce prix payé par les voyageurs diminue donc les recettes commerciales des transporteurs.

En prenant en compte les dessertes et la fréquentation actuelles, mais avec une gamme tarifaire modifiée, le manque à gagner en matière de recettes est estimé à environ 380 000 €. Cette évaluation ne tient pas cependant compte des recettes supplémentaires, générées par une probable hausse de la fréquentation, qui ont été estimées à 195 700 €.

Tableau des impacts à usage constant par ligne.

N° LOT.	Nouvelle Numérotation	Départ.	Arrivée.	Compensation financière théorique des "pertes de recettes" - Département Haute-Savoie -		
				A USAGE CONSTANT		
				Année 1 : 100%	Année 2 : 75%	Année 3 : 50%
1	11	Saint Julien en Gvois.	Annemasse	-3 713 €	-2 785 €	-1 857 €
	12	Monnetier Momex	Annemasse			
	313	Annecy	Annemasse (Autoroute)			
2	21	Seyssel	Annecy	-26 935 €	-20 202 €	-13 468 €
	22	Annecy	Bellegarde			
3	31	Rumilly	Annecy via Alby sur Chéran.	-582 €	-437 €	-291 €
	32	Rumilly	Annecy via Lovagny.			
	33	Rumilly	Annecy via Marcellaz Albignas			
4	41	Le Châtelard	Annecy	-6 556 €	-4 917 €	-3 278 €
	42	Cusy	Annecy			
5	51	Annecy	Albertville	-141 276 €	-105 957 €	-70 638 €
	52 Rive Bus.	Annecy	Duingt			
6	61	Annecy	Talloires	-90 308 €	-67 731 €	-45 154 €
	62	Annecy	Le Grand Bormand - La			
	63	Annecy	Thônes via Dingy.			
7	71	Bonneville	St-Jean de Sixt	-568 €	-426 €	-284 €
	72	La Roche sur Foron	Cluses			
8	81	Chamonix	Cluses	-40 049 €	-30 037 €	-20 024 €
	82	Praz sur Arly	Chamonix			
	83	Sallanches	Praz sur Arly			
	84	Sallanches	Les Contamines Montjole			
	85	Sallanches	Passy			
	86	Sallanches	Cordon			
9	91	Les Gets	Thonon	-10 164 €	-7 623 €	-5 082 €
	91	Cluses	Morzine			
	92	Cluses	Flaine			
	93	Cluses	Taringes / Praz de Lys			
10	101	Cluses	Annemasse	-8 623 €	-6 467 €	-4 312 €
	102	Sixt Fer à Cheval.	Annemasse			
	103	Villard / Boège.	Bonneville.			
11	111	Thonon	Bellevaux	-542 €	-407 €	-271 €
	112	Annemasse	Bellevaux			
12	121	Thonon	Châtel	-8 086 €	-6 065 €	-4 043 €
	122	Thonon	Thollon			
	123	Feternes	Evian			
	124	Evian	Bemex / Vinzier			
13	131	Thonon	St-Gingolph	-1 490 €	-1 117 €	-745 €
14	141	Evian-Thonon	Annemasse via Bons en Ch.	-153 €	-115 €	-76 €
	142	Thonon	Bons en Chablais			
15	151	Thonon	Annemasse via Douvaine.	-6 156 €	-4 617 €	-3 078 €
	152	Thonon	Douvaine			
16	161	Thorens Glières	Annecy	-11 702 €	-8 776 €	-5 851 €
	162	Thorens Glières	Annecy via Villaz			
GLCT	T 71	Evian	Genève	-22 409 €	-16 807 €	-11 205 €
	T 72	Annecy	Genève par St Julien en Gen.			
	T 73	Annecy	Genève via La Roche / Foron			
				-379 311 €	-284 483 €	-189 656 €

3.2.Des véhicules supplémentaires

Indépendamment des dessertes (horaires, points d'arrêts), le caractère attractif des nouveaux tarifs conduira à une hausse significative de la fréquentation sur certaines lignes. Il sera alors nécessaire de mettre en place des véhicules complémentaires et d'apporter services supplémentaires.

Il est difficile de prévoir à l'avance ces besoins et, par conséquent, leur coût.

3.3.Présentation des principes d'évolution

Ces différents ajustements, coûts des véhicules supplémentaires, impacts financiers et techniques sont pris en compte dans le projet d'avenant joint à la présente délibération.

Cet avenant prévoit que lorsque la recette réelle est inférieure à la recette de référence, la perte de recettes fait l'objet d'une prise en charge dégressive par le Département au cours des trois dernières années de la convention. La prise en charge par le Département est égale à :

- 100 % de la perte de la première année,
- 75 % de la perte de la deuxième année,
- 50 % de la perte de la troisième année.

L'avenant prévoit également, que lorsque la recette réelle est supérieure à la recette de référence, le gain de recettes est partagé de la même manière que dans l'actuelle DSP (articles 18.1 et 22.1), à savoir :

- jusqu'à 20 % d'écart, les recettes sont acquises au Déléataire
- de 20% à 30 %, les écarts sont partagés, selon une clef 50 % / 50 % entre l'Autorité Délégante et le Déléataire.
- au-delà de 30 % les parties s'engagent à se rencontrer en vue d'adapter le service.

4. CONCLUSION

Cette nouvelle politique tarifaire, menée en partenariat avec les transporteurs rentre dans le cadre plus général du développement des transports en commun.

C'est une politique volontariste de simplification et de diminution des tarifs sur laquelle le Département mobilisera près de 436 000 € par an, entre la compensation aux transporteurs et l'effet de neutralisation de l'augmentation de la TVA.

A travers cette nouvelle politique tarifaire, le Département attend une augmentation de la fréquentation à terme qui permettra d'augmenter l'offre sur l'ensemble du territoire et favorisera le report modal.

Cette nouvelle tarification participe à la fois à une politique cohérente des déplacements et vient s'ajouter à une longue liste d'actions menée en faveur des transports collectifs ; Parkings relais, site de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, lignes expresses, et la signalétique Lihsa.

Vu les avis favorables de la **2^{ème} Commission Transports et Déplacements** et de la **3^{ème} Commission Finances**, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver cette nouvelle politique tarifaire.

AVENANT N°
A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC N° RELATIVE AUX LIGNES DE
TRANSPORTS PUBLICS DEPARTEMENTALES

Entre les soussignés :

Le DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE représenté par son président M. Christian MONTEIL, agissant en application de la délibération du

Ci-après dénommée « l'Autorité Délégante », d'une part,

Et

Ci-après dénommée « le Délégataire », d'autre part,

Ci-après ensemble « les Parties » ou individuellement « Partie ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 : Réforme tarifaire

Le Département de la Haute-Savoie a souhaité réviser sa politique tarifaire sur le réseau des lignes régulières Lhsa dans un objectif de meilleure lisibilité, de cohérence et d'attractivité de sa tarification commerciale.

L'objectif poursuivi est d'adapter les tarifs, en s'appuyant sur les deux principes suivants :

- Des sections tarifaires alignées sur un même tarif pour les lignes à recettes élevées,
- Une tarification unique pour les lignes à faibles recettes,

L'application des nouvelles dispositions tarifaires est prévue le 02/04/2012.

Article 2 : Dispositif tarifaire

Les tarifs de base (Plein tarif) retenus sont les suivants :

BASE TARIFAIRE HOMOGENE APPLIQUEE AU BILLET UNITE				
SECTION	S1	S2	S3	S4
Lignes à tarification unique	1,5 €			
Lignes à tarification sectionnée	1,5 €	3,5 €	6,0 €	8,0 €

Les différents titres de chaque délégataire restent inchangés, à l'exception de la création d'un abonnement mensuel pour les lignes qui ne proposent pas, déjà, un abonnement rechargeable comme la carte « Alpy ». L'abonnement est calculé sur la base d'un aller-retour pour 20 jours d'utilisation par section.

BASE TARIFAIRE HOMOGENE APPLIQUEE A L'ABONNEMENT MENSUEL				
SECTION	S1	S2	S3	S4
Lignes à tarification unique	30,0 €			
Lignes à tarification sectionnée	30 €	70 €	120 €	160 €

Les nouvelles grilles tarifaires homologuées par l'Autorité Délégante sont présentées en annexe 1.

Article 3 : L'économie générale des contrats

Les conventions de D.S.P spécifient, à leur article 14, que les recettes issues de la vente des titres de transports appartiennent aux transporteurs. Ces recettes participent à l'économie desdites conventions.

La réforme tarifaire décidée par le Département va modifier substantiellement le montant de la recette perçue par les transporteurs et par voie de conséquence l'économie des contrats.

Le présent avenant a pour objectif de préciser les modalités de compensation.

Article 4 : Objectif de recettes

A l'occasion de la mise en œuvre de la refonte tarifaire, les signataires des présentes se sont réunis afin de déterminer l'impact du nouveau système tarifaire sur la recette commerciale annuelle à encaisser par le Déléataire.

A l'issue des différentes réunions de concertation, le Déléataire et l'Autorité Délégente se sont accordés pour fixer les modalités de compensation relative aux variations de recettes induites par la réforme tarifaire jusqu'à l'échéance de l'actuelle convention.

a) Les paramètres d'évaluation de la compensation pour la variation de la recette :

La recette de référence (Rref) est calculée à partir de la moyenne des recettes des trois années antérieures à la mise en œuvre de la nouvelle refonte tarifaire, à savoir les années 2009, 2010 et 2011. C'est la recette hors taxe qui sera retenue pour le calcul.

Pour l'année 2012, c'est la moyenne des 12 mois de 2009, 2010 et 2011 qui sera retenue pour le calcul de la recette de référence (Rref).

Pour l'année 2013, c'est la moyenne des 12 mois de 2009, 2010 et 2011 qui sera retenue pour le calcul de la recette de référence (Rref).

Pour l'année 2014, c'est la moyenne des 8 mois (de janvier à août) de 2009, 2010 et 2011 qui sera retenue pour le calcul de la recette de référence (Rref).

La recette réelle (Rréel) est la recette HT effectivement constatée pour chaque année suite à la mise en œuvre de la refonte tarifaire, à savoir :

Pour l'année 2012, la recette HT de janvier à décembre 2012.

Pour l'année 2013, la recette HT de janvier à décembre 2013.

Pour l'année 2014, la recette HT de janvier à août 2014.

b) Modalités de calcul de la compensation pour variation de recette :

1) Lorsque la **recette réelle HT (Rréel)** est inférieure à la **recette de référence HT (Rref)**, la perte de recettes fait l'objet d'une prise en charge dégressive par le Département au cours des trois dernières années de la convention.

La prise en charge par le Département est égale à :

- **100% de la perte de la première année (janvier à décembre),**
- **75% de la perte de la deuxième année (janvier à décembre),**
- **50% de la perte de la troisième année (janvier à août).**

2) Lorsque la **recette réelle HT (Rréel)** est supérieure à la **recette de référence HT (Rref)**, le gain de recettes est partagé de la même manière que dans l'actuelle DSP (articles 18.1 et 22.1), à savoir :

- **Jusqu'à 20% d'écart, les recettes sont acquises au Délégataire,**
- **De 20% à 30%, les écarts sont partagés, selon une clef 50%/50% entre l'Autorité Délégante et le Délégataire,**
- **Au-delà de 30% les parties s'engagent à se rencontrer en vue d'adapter le service.**

3) Dans le cas où la mise en place de la nouvelle tarification induirait un usage commercial supplémentaire nécessitant des moyens supplémentaires, la prise en charge par le Département est envisagée selon deux modalités :

- **Soit prise en charge départementale à 100% restreinte à la première année de mise en œuvre de la nouvelle tarification,**
- **Soit prise en charge départementale à 33% courant sur les trois dernières années de la convention DSP (*).**

Nota (*) : Cette modalité permettant de tenir compte du décalage éventuel des effets d'induction au-delà de la première année.

Article 5 : Modalités de règlement

Le paiement des sommes dues aux transporteurs routiers par l'Autorité Délégante s'effectuera selon des modalités comparables de celle concernant les abonnements scolaires (article 19.2b de la DSP).

a) Paramètres de règlement :

La recette de référence HT (Rref) est calculée à partir de la moyenne des recettes pour les trois années antérieures à la mise en œuvre de la nouvelle refonte tarifaire, à savoir 2009, 2010 et 2011.

Pour l'année 2012, c'est la moyenne des 12 mois de 2009, 2010 et 2011 qui sera retenue pour le calcul de la recette de référence (Rref).

Pour l'année 2013, c'est la moyenne des 12 mois de 2009, 2010 et 2011 qui sera retenue pour le calcul de la recette de référence (Rref).

Pour l'année 2014, c'est la moyenne des 8 mois (de janvier à août) de 2009, 2010 et 2011 qui sera retenue pour le calcul de la recette de référence (Rref).

La recette réelle (Rréel) est la recette HT effectivement constatée pour chaque année suite à la mise en œuvre de la refonte tarifaire, à savoir :

Pour l'année 2012, la recette HT de janvier à décembre 2012.

Pour l'année 2013, la recette HT de janvier à décembre 2013.

Pour l'année 2014, la recette HT de janvier à août 2014.

La recette théorique HT (Rt) est la recette évaluée à partir des volumes de titres de l'année 2011 sur la base des nouvelles grilles tarifaires.

b) Modalités de règlement :

A partir de l'application de la nouvelle tarification au 02/04/2012 :

1^{er} acompte : à la signature de la convention, la participation du Département est calculée sur la base de 30% de l'écart entre la recette de référence (Rref) et la recette future théorique (Rt) calculée sur la base des volumes de titres de l'année 2011 déterminés à partir des formulaires de l'annexe 2.

Pour les deux années suivantes, la recette réelle (Rréel) de l'année précédente se substitue à la recette théorique (Rt).

2^{ème} acompte : au cours du 2^{ème} trimestre de l'année civile 2012, la participation du Département est calculée sur la base de 15% de l'écart entre la recette de référence (Rref) et la recette théorique (Rt) calculée sur la base des volumes de titres de l'année 2011 déterminés à partir des formulaires de l'annexe 2.

Pour les deux années suivantes, la recette réelle (Rréel) de l'année précédente se substitue à la recette théorique (Rt).

3^{ème} acompte : au cours du 3^{ème} trimestre de l'année civile 2012, la participation du Département est calculée sur la base de 50% de l'écart entre la recette de référence (Rref) et la recette théorique (Rt) calculée sur la base des volumes de titres de l'année 2011 renseignés à partir des formulaires de l'annexe 2.

Pour les deux années suivantes, la recette réelle (Rréel) de l'année précédente se substitue à la recette théorique (Rt).

Solde : au cours du 1^{er} trimestre de chaque année civile, l'Autorité Délégante procède à la régularisation financière sur la base de **la recette réelle (Rréel)** de l'année précédente.

Le cas échéant, un titre de recette est émis auprès des transporteurs pour les sommes trop perçues.

Article 6 : Documents à produire

Le Délégataire s'engage à communiquer au Département au plus tard le 30 juin 2012 les recettes par titre de l'année 2011 en renseignant le formulaire pour chacune des lignes concernées. Avant le 31 mars de chaque année suivante, il fournira le montant des recettes réelles.

Ces données sont transmises au Département sous fichier informatique au format .xls.

Article 7 : Dispositions générales

Toutes les clauses et conditions générales du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec le présent avenant.

Article 8 : Date d'effet

Les dispositions du présent avenant prennent effet à compter du 02/04/2012.

Fait à Annecy, le

Pour le Département, Le Président,

Pour le Délégataire,

Christian MONTEIL

Formulaire de renseignement des données d'usage par titre sur la base de la nouvelle grille tarifaire

LOT 01

Année 2012																
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rf 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde	
11	Saint Julien en Grois	Annemasse	1	PLEIN TARIF	2,00 €	1,50 €									-	
				DECLIC 50%	1,00 €	0,75 €								-		
				10 TICKETS DECLIC	10,00 €	7,50 €								-		
				- 10 ANS 50%	1,00 €	0,75 €								-		
				10 VOYAGES 10%	21,30 €	16,80 €								-		
				MENSUEL 40%	53,70 €	33,30 €								-		
			2	PLEIN TARIF	4,00 €	1,50 €										-
				DECLIC 50%	2,00 €	0,75 €										-
				10 TICKETS DECLIC	20,00 €	7,50 €										-
				- 10 ANS 50%	2,00 €	0,75 €										-
				10 VOYAGES 10%	30,30 €	16,80 €										-
				MENSUEL 40%	104,10 €	33,30 €										-
Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rf 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde	
12	Monnetier Moraz	Annemasse	1	PLEIN TARIF	2,00 €	1,50 €									-	
				DECLIC 50%	1,00 €	0,75 €								-		
				10 TICKETS DECLIC	10,00 €	7,50 €								-		
				- 10 ANS 50%	1,00 €	0,75 €								-		
				10 VOYAGES 10%	21,30 €	16,80 €								-		
			2	MENSUEL	53,70 €	33,30 €										-
				PLEIN TARIF	4,00 €	1,50 €										-
				DECLIC 50%	2,00 €	0,75 €										-
				10 TICKETS DECLIC	20,00 €	7,50 €										-
				- 10 ANS 50%	2,00 €	0,75 €										-
				10 VOYAGES 10%	30,30 €	16,80 €										-
MENSUEL				104,10 €	33,30 €								-			
Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rf 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde
313	Annecy	Annemasse (Autoroute)	1	Plein tarif		1,50 €									-
				A/R		3,00 €								-	
				50% réduit		0,75 €							-		
				20 ans dédic		0,75 €							-		
				50% réduit		1,50 €							-		
				Alpy 25%		1,50 €							-		
				Alpy 30%		1,50 €							-		
				Alpy 40%		1,50 €							-		
				Alpy 25% S		1,50 €							-		
				Alpy 30% S		1,50 €							-		
				Alpy 40% S		1,50 €							-		
			4	Plein tarif	8,00 €	8,00 €							-		
				A/R	16,00 €	16,00 €							-		
				50% réduit	4,00 €	4,00 €							-		
				20 ans dédic	4,00 €	4,00 €							-		
				50% réduit	8,00 €	8,00 €							-		
				Alpy 25%	8,00 €	8,00 €							-		
				Alpy 30%	8,00 €	8,00 €							-		
				Alpy 40%	8,00 €	8,00 €							-		
				Alpy 25% S	8,00 €	8,00 €							-		
				Alpy 30% S	8,00 €	8,00 €							-		
				Alpy 40% S	8,00 €	8,00 €							-		
Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

TOTAL LOT 1

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rf 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Rréel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 02

Année 2012																		
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde			
21	Annecy	Seyssel	1	Plein tarif	1,40 €	1,50 €												
					2,60 €	1,50 €												
					4,20 €	1,50 €												
					5,30 €	1,50 €												
			4,20 €	1,50 €														
			5,30 €	1,50 €														
			6,30 €	3,50 €														
			6,30 €	3,50 €														
			7,40 €	3,50 €														
			1,00 €	0,75 €														
			1,30 €	0,75 €														
			2,10 €	0,75 €														
			2,65 €	0,75 €														
			2,10 €	0,75 €														
			2,65 €	0,75 €														
			3,15 €	1,75 €														
			3,15 €	1,75 €														
			3,70 €	1,75 €														
			50,00 €	30,00 €														
			100,00 €	70,00 €														
			150,00 €	70,00 €														
			150,00 €	70,00 €														
			Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			22	Annecy	Bellegarde	1	Plein tarif	1,40 €	1,50 €									
								2,60 €	1,50 €									
								3,10 €	1,50 €									
								3,60 €	3,50 €									
						3,10 €	1,50 €											
3,60 €	3,50 €																	
4,10 €	3,50 €																	
5,10 €	3,50 €																	
5,60 €	3,50 €																	
5,10 €	3,50 €																	
6,20 €	6,00 €																	
7,20 €	6,00 €																	
7,30 €	3,50 €																	
8,20 €	6,00 €																	
1,00 €	0,75 €																	
1,30 €	0,75 €																	
1,55 €	0,75 €																	
1,80 €	1,75 €																	
1,55 €	0,75 €																	
1,80 €	1,75 €																	
2,05 €	1,75 €																	
2,55 €	1,75 €																	
2,80 €	1,75 €																	
2,55 €	1,75 €																	
3,10 €	3,00 €																	
3,60 €	3,00 €																	
3,65 €	1,75 €																	
4,10 €	3,00 €																	
50,00 €	30,00 €																	
100,00 €	70,00 €																	
150,00 €	120,00 €																	
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

TOTAL LOT 2

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Rréel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 3

Année 2012																		
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
31-32-33	Rumilly	Annecy	1	Plein tarif	1,63 €	1,50 €												
				Carnet 10 (réduction 15%)	13,85 €	12,75 €												
				Abt Mensuel	40,00 €	30,00 €												
				Ticket simple Déclic'	0,81 €	0,75 €												
				Carnet de 10 Déclic'	8,10 €	7,50 €												
			2	Plein tarif	2,05 €	1,50 €												
				Carnet 10 (réduction 15%)	17,42 €	12,75 €												
				Abt Mensuel	50,00 €	30,00 €												
				Ticket simple Déclic'	1,03 €	0,75 €												
				Carnet de 10 Déclic'	10,30 €	7,50 €												
			3	Plein tarif	2,60 €	1,50 €												
				Carnet 10 (réduction 15%)	22,10 €	12,75 €												
				Abt Mensuel	70,00 €	30,00 €												
				Ticket simple Déclic'	1,30 €	0,75 €												
				Carnet de 10 Déclic'	13,00 €	7,50 €												
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

TOTAL LOT 3

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Rréel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 4

Année 2012																
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde	
41	Le Châtelard	Annecy	1	Plein tarif	2,35 €	1,50 €										
				A/R	4,70 €	3,00 €										
				Ticket Déclic 50%	1,18 €	0,75 €										
				Abonnement Mensuel	60,00 €	30,00 €										
			2	Plein tarif	4,10 €	1,50 €										
				A/R	8,20 €	3,00 €										
				Ticket Déclic 50%	2,05 €	0,75 €										
				Abonnement Mensuel	90,00 €	30,00 €										
			3	Plein tarif	4,30 €	1,50 €										
				A/R	8,60 €	3,00 €										
				Ticket Déclic	2,15 €	0,75 €										
				Abonnement Mensuel	100,00 €	30,00 €										
			2	Plein tarif	4,10 €	3,50 €										
				A/R	8,20 €	7,00 €										
				Ticket Déclic 50%	2,05 €	1,75 €										
				Abonnement Mensuel	90,00 €	70,00 €										
			3	Plein tarif	4,30 €	3,50 €										
				A/R	8,60 €	7,00 €										
				Ticket Déclic 50%	2,15 €	1,75 €										
				Abonnement Mensuel	100,00 €	70,00 €										
			4	Plein tarif	5,40 €	3,50 €										
				A/R	10,80 €	7,00 €										
				Ticket Déclic 50%	2,70 €	1,75 €										
				Abonnement Mensuel	120,00 €	70,00 €										
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde
42	Cusy	Annecy	1	Plein tarif	2,35 €	1,50 €									
				A/R	4,70 €	3,00 €									
				Ticket Déclic 50%	1,18 €	0,75 €									
				Abonnement Mensuel	60,00 €	30,00 €									
			2	Plein tarif	4,10 €	1,50 €									
				A/R	8,20 €	3,00 €									
				Ticket Déclic 50%	2,05 €	0,75 €									
				Abonnement Mensuel	90,00 €	30,00 €									
			2	Plein tarif	4,10 €	3,50 €									
				A/R	8,20 €	7,00 €									
				Ticket Déclic 50%	2,05 €	1,75 €									
				Abonnement Mensuel	90,00 €	70,00 €									
			3	Plein tarif	4,30 €	3,50 €									
				A/R	8,60 €	7,00 €									
				Ticket Déclic 50%	2,15 €	1,75 €									
				Abonnement Mensuel	100,00 €	70,00 €									
			4	Plein tarif	5,40 €	3,50 €									
				A/R	10,80 €	7,00 €									
				Ticket Déclic 50%	2,70 €	1,75 €									
				Abonnement Mensuel	120,00 €	70,00 €									
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

TOTAL LOT 4

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 05

Année 2012																	
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde		
51-52	Annecy	Duingt / Albertville	1	Plein tarif	1,40 €	1,50 €											
					1,50 €	1,50 €											
					1,60 €	1,50 €											
					1,80 €	1,50 €											
					1,90 €	1,50 €											
					2,10 €	1,50 €											
					2,20 €	1,50 €											
					2,30 €	1,50 €											
					2,40 €	1,50 €											
					2,50 €	1,50 €											
					2,60 €	1,50 €											
					2,70 €	1,50 €											
					2,80 €	1,50 €											
					2,90 €	1,50 €											
					3,00 €	1,50 €											
					3,20 €	1,50 €											
					3,30 €	3,50 €											
					3,40 €	3,50 €											
					3,50 €	3,50 €											
					3,90 €	3,50 €											
					4,50 €	3,50 €											
					2		2,30 €	1,50 €									
			2,80 €				1,50 €										
			3,20 €				1,50 €										
			3,30 €				3,50 €										
			3,40 €				3,50 €										
			3,50 €				3,50 €										
			3,60 €				3,50 €										
			3,90 €				3,50 €										
			4,00 €				3,50 €										
			4,20 €				3,50 €										
			4,30 €				3,50 €										
			4,50 €				3,50 €										
			4,60 €				3,50 €										
			4,70 €				3,50 €										
			5,00 €				3,50 €										
			5,20 €				3,50 €										
			5,30 €				3,50 €										
			5,50 €				3,50 €										
			5,60 €				3,50 €										
			5,80 €				3,50 €										
			6,20 €				6,00 €										
			3				4,70 €	3,50 €									
							5,60 €	3,50 €									
							5,70 €	3,50 €									
					6,20 €	6,00 €											
					6,30 €	6,00 €											
					6,40 €	6,00 €											
			4		6,70 €	6,00 €											
					7,00 €	6,00 €											
					7,60 €	6,00 €											
					8,00 €	8,00 €											
					8,40 €	8,00 €											

LOT 06

Année 2012																				
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde					
61	Annecy	Talloires	1	Plein tarif	1,40 €	1,50 €														
					1,50 €															
					1,60 €															
					1,70 €															
					1,90 €															
					2,10 €															
					2,20 €															
					2,30 €															
					2,40 €															
					2,80 €															
					3,10 €															
				Déolic 50%	1,00 €	0,75 €														
					1,05 €															
					1,10 €															
					1,15 €															
					1,20 €															
					1,40 €															
				1,55 €																
				Abt Mensuel	50,00 €	30,00 €														
				Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €	

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
62-63	Annecy	Le Grand Bornand - La Clusaz / Thônes	1	Plein tarif	1,40 €	1,50 €												
					1,70 €	1,50 €												
					1,80 €	1,50 €												
					1,90 €	1,50 €												
					2,00 €	1,50 €												
					2,10 €	1,50 €												
					2,30 €	1,50 €												
					2,40 €	1,50 €												
					2,50 €	1,50 €												
					2,60 €	1,50 €												
					2,70 €	1,50 €												
					2,80 €	1,50 €												
			3,10 €		1,50 €													
			3,30 €		3,50 €													
			3,40 €		3,50 €													
			3,90 €		3,50 €													
			2		2,30 €	1,50 €												
					2,40 €	1,50 €												
					2,50 €	1,50 €												
					2,80 €	1,50 €												
					3,10 €	1,50 €												
					3,30 €	3,50 €												
					3,40 €	3,50 €												
					3,50 €	3,50 €												
					3,70 €	3,50 €												
					3,80 €	3,50 €												
					3,90 €	3,50 €												
					4,00 €	3,50 €												
			3		4,20 €	3,50 €												
					4,30 €	3,50 €												
					4,60 €	3,50 €												
					4,70 €	3,50 €												
					4,90 €	3,50 €												
					5,30 €	3,50 €												
					5,60 €	3,50 €												
					5,70 €	3,50 €												
			4		5,70 €	3,50 €												
					5,80 €	3,50 €												
					6,70 €	6,00 €												
					6,90 €	6,00 €												
			62-63		Annecy	Le Grand Bornand - La Clusaz / Thônes	1	Dédicé 50%	1,00	0,75 €								
									1,05	0,75 €								
									1,15	0,75 €								
									1,2	0,75 €								
1,25	0,75 €																	
1,3	0,75 €																	
1,35	0,75 €																	
1,4	0,75 €																	
1,55	0,75 €																	
1,65	1,75 €																	
1,7	1,75 €																	
1,95	1,75 €																	
2	1,15 €	0,75 €																
	1,20 €	0,75 €																
	1,25 €	0,75 €																
	1,40 €	0,75 €																
	1,55 €	0,75 €																
	1,65 €	1,75 €																
	1,70 €	1,75 €																
	1,75 €	1,75 €																
	1,85	1,75 €																
	1,9	1,75 €																
	1,95	1,75 €																
	2	1,75 €																
3	2,1	1,75 €																
	2,15	1,75 €																
	2,3	1,75 €																
	2,35	1,75 €																
	2,45	1,75 €																
	2,65	1,75 €																
	2,8	1,75 €																
	2,85	1,75 €																
4	2,85 €	1,75 €																
	2,90 €	1,75 €																
	3,35 €	3,00 €																
	3,45 €	3,00 €																
Abt mensuel	4,10 €	4,00 €																
	60,00 €	30,00 €																
	120,00 €	70,00 €																
	150,00 €	120,00 €																
	180,00 €	160,00 €																
Total							0		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

TOTAL LOT 6

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 07

Année 2012

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde
71	Bonneville	St Jean de Sixt	1	Plein tarif	3,05 €	1,50 €									
				Titre déclo 50%	1,55 €	0,75 €									
				Abt Mensuel	50,00 €	30,00 €									
			2	Plein tarif	4,20 €	1,50 €									
				Titre déclo 50%	2,10 €	0,75 €									
				Abt Mensuel	65,00 €	30,00 €									
			3	Plein tarif	5,25 €	1,50 €									
				Titre déclo 50%	2,65 €	0,75 €									
				Abt Mensuel	87,00 €	30,00 €									
				Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde
72	La Roche sur Foron	Cluses	1	Plein tarif	3,05 €	1,50 €									
				Titre déolic 50%	1,55 €	0,75 €									
				Abt Mensuel	50,00 €	30,00 €									
			2	Plein tarif	4,20 €	3,50 €									
				Titre déolic 50%	2,10 €	1,75 €									
				Abt Mensuel	65,00 €	70,00 €									
			3	Plein tarif	5,25 €	3,50 €									
				Titre déolic 50%	2,65 €	1,75 €									
				Abt Mensuel	87,00 €	70,00 €									
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

TOTAL LOT 7

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Rréel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 08

Année 2012																			
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde				
81	Chamonix	Cluses	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €													
				Forfait	4,00 €	3,50 €													
				Demi Tarif	1,00 €	0,75 €													
				Déclic 50%	1,00 €	0,75 €													
			2	Plein tarif	5,00 €	3,50 €													
				Forfait	7,00 €	5,50 €													
				Demi Tarif	2,50 €	1,75 €													
				Déclic 50%	2,50 €	1,75 €													
			3	Plein tarif	7,00 €	6,00 €													
				Forfait	9,00 €	8,00 €													
				Demi Tarif	3,50 €	3,00 €													
				Déclic 50%	3,50 €	3,00 €													
			4	Plein tarif	9,00 €	8,00 €													
				Forfait	11,00 €	11,00 €													
				Demi Tarif	4,50 €	4,00 €													
				Déclic 50%	4,50 €	4,00 €													
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde				
82	Chamonix	Cluses	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €													
				Demi Tarif	1,00 €	0,75 €													
				Déclic 50%	1,00 €	0,75 €													
				Plein tarif	5,00 €	3,50 €													
			2	Demi Tarif	2,50 €	1,75 €													
				Déclic 50%	2,50 €	1,75 €													
				Plein tarif	7,00 €	6,00 €													
				Demi Tarif	3,50 €	3,00 €													
			3	Déclic 50%	3,50 €	3,00 €													
				Plein tarif	9,00 €	8,00 €													
				Demi Tarif	4,50 €	4,00 €													
				Déclic 50%	4,50 €	4,00 €													
			Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
			Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde	
			83	Sallanches	Pras sur Arly	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €										
							Demi Tarif	1,00 €	0,75 €										
Déclic	1,00 €	0,75 €																	
Forfait	4,00 €	3,50 €																	
2	Plein tarif	5,00 €				3,50 €													
	Demi Tarif	2,50 €				1,75 €													
	Déclic	2,50 €				1,75 €													
	Forfait	7,00 €				7,00 €													
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde				
84	Sallanches	Les Contamines Montjoie	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €													
				Demi Tarif	1,00 €	0,75 €													
				Déclic	1,00 €	0,75 €													
				Forfait	4,00 €	4,00 €													
			2	Plein tarif	5,00 €	3,50 €													
				Demi Tarif	2,50 €	1,75 €													
				Déclic	2,50 €	1,75 €													
				Forfait	7,00 €	7,00 €													
			3	Plein tarif	7,00 €	6,00 €													
				Demi Tarif	3,50 €	3,00 €													
				Déclic	3,50 €	3,00 €													
				Forfait	9,00 €	9,00 €													
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde				
85	Sallanches	Passy	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €													
				Forfait	4,00 €	3,50 €													
				Demi Tarif	1,00 €	0,75 €													
				Déclic	1,00 €	0,75 €													
			2	Plein tarif	4,00 €	3,50 €													
				Forfait	6,00 €	5,50 €													
				Demi Tarif	2,00 €	1,75 €													
				Déclic	2,00 €	1,75 €													
			3	Plein tarif	6,00 €	6,00 €													
				Forfait	8,00 €	8,00 €													
				Demi Tarif	3,00 €	3,00 €													
				Déclic	3,00 €	3,00 €													
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde			
86	Sallanches	Cordon	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				Demi Tarif	1,00 €	0,75 €												
				Déclie	1,00 €	0,75 €												
			2	Plein tarif	5,00 €	1,50 €												
				Demi Tarif	2,50 €	0,75 €												
				Déclie	2,50 €	0,75 €												
			3	Plein tarif	7,00 €	1,50 €												
				Demi Tarif	3,50 €	0,75 €												
				Déclie	3,50 €	0,75 €												
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €			

TOTAL LOT 8

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Rréel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 09

Année 2012																		
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde			
91	Les Gets	Thonon	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				Déclic	1,00 €	0,75 €												
				50% PT	1,00 €	0,75 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €												
				Forfait	4,00 €	3,50 €												
			2	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												
				Déclic	2,00 €	1,75 €												
				50% PT	2,00 €	1,75 €												
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €												
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €												
				Alpy 50%	2,00 €	1,75 €												
				Forfait	6,00 €	5,50 €												
			3	Plein tarif	6,00 €	6,00 €												
				Déclic	3,00 €	3,00 €												
				50% PT	3,00 €	3,00 €												
				Alpy 25%	4,50 €	4,50 €												
				Alpy 30%	4,20 €	4,20 €												
				Alpy 40%	3,60 €	3,60 €												
				Alpy 50%	3,00 €	3,00 €												
				Forfait	8,00 €	8,00 €												
			4	Plein tarif	9,00 €	8,00 €												
				Déclic	4,50 €	4,00 €												
				50% PT	4,50 €	4,00 €												
				Alpy 25%	6,75 €	6,00 €												
				Alpy 30%	6,30 €	5,60 €												
				Alpy 40%	5,40 €	4,80 €												
				Alpy 50%	4,50 €	4,00 €												
				Forfait	11,00 €	11,00 €												
			5	Plein tarif	10,00 €	8,00 €												
				Déclic	5,00 €	4,00 €												
				50% PT	5,00 €	4,00 €												
				Alpy 25%	7,50 €	6,00 €												
				Alpy 30%	7,00 €	5,60 €												
				Alpy 40%	6,00 €	4,80 €												
				Alpy 50%	5,00 €	4,00 €												
				Forfait	12,00 €	11,00 €												
			6	Plein tarif	13,00 €	8,00 €												
				Déclic	7,50 €	4,00 €												
				50% PT	7,50 €	4,00 €												
				Alpy 25%	9,75 €	6,00 €												
				Alpy 30%	9,10 €	5,60 €												
				Alpy 40%	7,80 €	4,80 €												
				Alpy 50%	6,50 €	4,00 €												
				Forfait	15,00 €	15,00 €												
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde			
91	Cluses	Morzine	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				FORFAIT	4,00 €	3,50 €												
				DECLIC 50% forfait	2,00 €	1,75 €												
				10 Tickets Déclic forfait	20,00 €	17,50 €												
				- 10 ANS 50% forfait	2,00 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	39,30 €	34,80 €												
				MENSUEL	104,10 €	33,30 €												
			2	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												
				FORFAIT	6,00 €	5,50 €												
				DECLIC 50% forfait	3,00 €	2,75 €												
				10 Tickets Déclic forfait	30,00 €	27,50 €												
				- 10 ANS 50% forfait	3,00 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	57,30 €	52,80 €												
				MENSUEL	154,50 €	73,30 €												
			3	Plein tarif	6,00 €	6,00 €												
				FORFAIT	8,00 €	8,00 €												
				DECLIC 50% forfait	4,00 €	4,00 €												
				10 Tickets Déclic forfait	40,00 €	40,00 €												
				- 10 ANS 50% forfait	4,00 €	4,00 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	75,30 €	75,30 €												
				MENSUEL	204,90 €	123,30 €												
			4	Plein tarif	9,00 €	8,00 €												
				FORFAIT	11,00 €	11,00 €												
				DECLIC 50% forfait	5,50 €	5,50 €												
				10 Tickets Déclic forfait	55,00 €	55,00 €												
				- 10 ANS 50% forfait	5,50 €	5,50 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	102,30 €	102,30 €												
				MENSUEL	280,50 €	163,30 €												
			5	Plein tarif	13,00 €	8,00 €												
				FORFAIT	15,00 €	15,00 €												
				DECLIC 50% forfait	7,50 €	7,50 €												
				10 Tickets Déclic forfait	75,00 €	75,00 €												
				- 10 ANS 50% forfait	7,50 €	7,50 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	138,30 €	138,30 €												
				MENSUEL	381,30 €	163,30 €												
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde
92	Cluses	Flaine	1	Plein tarif	1,05 €	1,50 €									
				Forfait	3,05 €	3,50 €									
				déclic 50% forfait	1,55 €	1,75 €									
				senior forfait 17%	2,61 €	2,99 €									
				groupe forfait 50%	1,53 €	1,75 €									
				mensuel saison	40,00 €	40,00 €									
			aller retour forfait 5%	6,00 €	6,65 €										
			2	Plein tarif	2,20 €	3,50 €									
				Forfait	4,20 €	5,50 €									
				déclic 50% forfait	2,10 €	2,75 €									
				senior forfait 17%	3,59 €	4,70 €									
				groupe forfait 50%	2,10 €	2,75 €									
				mensuel saison	40,00 €	40,00 €									
			aller retour forfait 5%	8,00 €	10,45 €										
			3	Plein tarif	4,85 €	6,00 €									
				Forfait	6,85 €	8,00 €									
				déclic 50% forfait	2,65 €	4,00 €									
				senior forfait 17%	5,85 €	6,84 €									
				groupe forfait 50%	3,43 €	4,00 €									
				mensuel saison	40,00 €	40,00 €									
			aller retour forfait 5%	12,00 €	15,20 €										
			4	Plein tarif	9,55 €	8,00 €									
				Forfait	11,55 €	11,00 €									
				déclic 50% forfait	5,78 €	5,50 €									
				senior forfait 17%	9,87 €	9,40 €									
				groupe forfait 50%	5,78 €	5,50 €									
				mensuel saison	40,00 €	40,00 €									
			aller retour forfait 5%	20,00 €	20,90 €										
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde
93	Cluses	Taninges / Praz de Lys	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €									
				FORFAIT	4,00 €	3,50 €									
				DECLIC 50% forfait	2,00 €	1,75 €									
				10 Tickets Déclic forfait	20,00 €	17,50 €									
				- 10 ANS 50% forfait	2,00 €	1,75 €									
				10 VOYAGES 10% forfait	39,30 €	34,80 €									
				MENSUEL	104,10 €	33,30 €									
			2	Plein tarif	4,00 €	3,50 €									
				FORFAIT	6,00 €	5,50 €									
				DECLIC 50% forfait	3,00 €	2,75 €									
				10 Tickets Déclic forfait	30,00 €	27,50 €									
				- 10 ANS 50% forfait	3,00 €	2,75 €									
				10 VOYAGES 10% forfait	57,30 €	52,80 €									
				MENSUEL	154,50 €	73,30 €									
			3	Plein tarif	6,00 €	6,00 €									
				FORFAIT	8,00 €	8,00 €									
				DECLIC 50% forfait	4,00 €	4,00 €									
				10 Tickets Déclic forfait	40,00 €	40,00 €									
				- 10 ANS 50% forfait	4,00 €	4,00 €									
				10 VOYAGES 10% forfait	75,30 €	75,30 €									
				MENSUEL	204,90 €	123,30 €									
Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
94	Cluses	Sixt Fer à Cheval	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				FORFAIT	4,00 €	3,50 €												
				DECLIC 50% forfait	2,00 €	1,75 €												
				10 Tickets Déclic forfait	20,00 €	17,50 €												
				- 10 ANS 50% forfait	2,00 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	39,30 €	34,80 €												
				MENSUEL	104,10 €	33,30 €												
			2	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												
				FORFAIT	6,00 €	5,50 €												
				DECLIC 50% forfait	3,00 €	2,75 €												
				10 Tickets Déclic forfait	30,00 €	27,50 €												
				- 10 ANS 50% forfait	3,00 €	2,75 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	57,30 €	52,80 €												
				MENSUEL	154,50 €	73,30 €												
			3	Plein tarif	6,00 €	6,00 €												
				FORFAIT	8,00 €	8,00 €												
				DECLIC 50% forfait	4,00 €	4,00 €												
				10 Tickets Déclic forfait	40,00 €	40,00 €												
				- 10 ANS 50% forfait	4,00 €	4,00 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	75,30 €	75,30 €												
				MENSUEL	204,90 €	123,30 €												
			4	Plein tarif	9,00 €	8,00 €												
				FORFAIT	11,00 €	11,00 €												
				DECLIC 50% forfait	5,50 €	5,50 €												
				10 Tickets Déclic forfait	55,00 €	55,00 €												
				- 10 ANS 50% forfait	5,50 €	5,50 €												
				10 VOYAGES 10% forfait	102,30 €	102,30 €												
				MENSUEL	280,50 €	163,30 €												
Total																		

TOTAL LOT 9

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 10

Année 2012																		
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
101	Cluses	Annemasse	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				DECLIC 50%	1,00 €	0,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	10,00 €	7,50 €												
				- 10 ANS 50%	1,00 €	0,75 €												
				10 VOYAGES 10%	21,30 €	16,80 €												
				MENSUEL	53,70 €	33,30 €												
			2	Plein tarif	3,50 €	3,50 €												
				DECLIC 50%	1,75 €	1,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	17,50 €	17,50 €												
				- 10 ANS 50%	1,75 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10%	34,80 €	34,80 €												
				MENSUEL	91,50 €	73,30 €												
			3	Plein tarif	5,00 €	3,50 €												
				DECLIC 50%	2,50 €	1,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	25,00 €	17,50 €												
				- 10 ANS 50%	2,50 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10%	48,30 €	34,80 €												
				MENSUEL	129,30 €	73,30 €												
			4	Plein tarif	6,50 €	3,50 €												
				DECLIC 50%	3,25 €	1,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	32,50 €	17,50 €												
				- 10 ANS 50%	3,25 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10%	61,80 €	34,80 €												
				MENSUEL	167,10 €	73,30 €												
Total				0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
102	Cluses	Sixt Fer à cheval	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				DECLIC 50%	1,00 €	0,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	10,00 €	7,50 €												
				- 10 ANS 50%	1,00 €	0,75 €												
				10 VOYAGES 10%	21,30 €	16,80 €												
				MENSUEL	53,70 €	33,30 €												
			2	Plein tarif	3,50 €	3,50 €												
				DECLIC 50%	1,75 €	1,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	17,50 €	17,50 €												
				- 10 ANS 50%	1,75 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10%	34,80 €	34,80 €												
				MENSUEL	91,50 €	73,30 €												
			3	Plein tarif	5,00 €	3,50 €												
				DECLIC 50%	2,50 €	1,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	25,00 €	17,50 €												
				- 10 ANS 50%	2,50 €	1,75 €												
				10 VOYAGES 10%	48,30 €	34,80 €												
				MENSUEL	129,30 €	73,30 €												
			4	Plein tarif	6,50 €	6,00 €												
				DECLIC 50%	3,25 €	3,00 €												
				10 TICKETS DECLIC	32,50 €	30,00 €												
				- 10 ANS 50%	3,25 €	3,00 €												
				10 VOYAGES 10%	61,80 €	57,30 €												
				MENSUEL	167,10 €	123,30 €												
			5	Plein tarif	8,00 €	6,00 €												
				DECLIC 50%	4,00 €	3,00 €												
				10 TICKETS DECLIC	40,00 €	30,00 €												
				- 10 ANS 50%	4,00 €	3,00 €												
				10 VOYAGES 10%	75,30 €	57,30 €												
				MENSUEL	204,90 €	123,30 €												
Total				0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
103	Villard / Boège	Bonneville	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				DECLIC 50%	1,00 €	0,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	10,00 €	7,50 €												
				- 10 ANS 50%	1,00 €	0,75 €												
				10 VOYAGES 10%	21,30 €	16,80 €												
				MENSUEL	53,70 €	33,30 €												
			2	Plein tarif	3,50 €	1,50 €												
				DECLIC 50%	1,75 €	0,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	17,50 €	7,50 €												
				- 10 ANS 50%	1,75 €	0,75 €												
				10 VOYAGES 10%	34,80 €	16,80 €												
				MENSUEL	91,50 €	33,30 €												
			3	Plein tarif	5,00 €	1,50 €												
				DECLIC 50%	2,50 €	0,75 €												
				10 TICKETS DECLIC	25,00 €	7,50 €												
				- 10 ANS 50%	2,50 €	0,75 €												
				10 VOYAGES 10%	48,30 €	16,80 €												
				MENSUEL	129,30 €	33,30 €												
Total				0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €					

TOTAL LOT 10

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 11

Année 2012

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde				
111	Thonon	Bellevaux	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €													
				Déclic	1,00 €	0,75 €													
				50% PT	1,00 €	0,75 €													
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €													
			2	Plein tarif	3,50 €	3,50 €													
				Déclic	1,75 €	1,75 €													
				50% PT	1,75 €	1,75 €													
				Alpy 25%	2,63 €	2,63 €													
				Alpy 30%	2,45 €	2,45 €													
				Alpy 40%	2,10 €	2,10 €													
				Alpy 50%	1,75 €	1,75 €													
			3	Plein tarif	6,00 €	6,00 €													
				Déclic	3,00 €	3,00 €													
				50% PT	3,00 €	3,00 €													
				Alpy 25%	4,50 €	4,50 €													
				Alpy 30%	4,20 €	4,20 €													
				Alpy 40%	3,60 €	3,60 €													
				Alpy 50%	3,00 €	3,00 €													
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
112	Annemasse	Bellevaux	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				Déclic	1,00 €	0,75 €												
				50% PT	1,00 €	0,75 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
			2	Plein tarif	3,50 €	3,50 €												
				Déclic	1,75 €	1,75 €												
				50% PT	1,75 €	1,75 €												
				Alpy 25%	2,63 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,45 €	2,45 €												
				Alpy 40%	2,10 €	2,10 €												
			3	Plein tarif	6,00 €	6,00 €												
				Déclic	3,00 €	3,00 €												
				50% PT	3,00 €	3,00 €												
				Alpy 25%	4,50 €	4,50 €												
				Alpy 30%	4,20 €	4,20 €												
				Alpy 40%	3,60 €	3,60 €												
			4	Plein tarif	7,00 €	6,00 €												
				Déclic	3,50 €	3,00 €												
				50% PT	3,50 €	3,00 €												
				Alpy 25%	5,25 €	4,50 €												
				Alpy 30%	4,90 €	4,20 €												
				Alpy 40%	4,20 €	3,60 €												
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

TOTAL LOT 11

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 12

Année 2012																		
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
121	Thonon	Châtel	1	Plein tarif	1,50 €	1,50 €												
				Déclic	1,00 €	0,75 €												
				50% PT	1,00 €	0,75 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €												
				Forfait	3,50 €	3,50 €												
			2	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				Déclic	1,00 €	0,75 €												
				50% PT	1,00 €	0,75 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €												
				Forfait	4,00 €	3,50 €												
			3	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												
				Déclic	2,00 €	1,75 €												
				50% PT	2,00 €	1,75 €												
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €												
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €												
				Alpy 50%	2,00 €	1,75 €												
				Forfait	6,00 €	5,50 €												
			4	Plein tarif	3,00 €	3,50 €												
				Déclic	1,50 €	1,75 €												
				50% PT	1,50 €	1,75 €												
				Alpy 25%	2,25 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,10 €	2,45 €												
				Alpy 40%	1,80 €	2,10 €												
				Alpy 50%	1,50 €	1,75 €												
				Forfait	5,00 €	5,50 €												
			5	Plein tarif	6,00 €	6,00 €												
				Déclic	3,00 €	3,00 €												
				50% PT	3,00 €	3,00 €												
				Alpy 25%	4,50 €	4,50 €												
				Alpy 30%	4,20 €	4,20 €												
				Alpy 40%	3,60 €	3,60 €												
				Alpy 50%	3,00 €	3,00 €												
				Forfait	8,00 €	8,00 €												
			6	Plein tarif	5,00 €	3,50 €												
				Déclic	2,50 €	1,75 €												
				50% PT	2,50 €	1,75 €												
				Alpy 25%	3,75 €	2,63 €												
				Alpy 30%	3,50 €	2,45 €												
				Alpy 40%	3,00 €	2,10 €												
				Alpy 50%	2,50 €	1,75 €												
				Forfait	7,00 €	5,50 €												
			7	Plein tarif	9,00 €	8,00 €												
				Déclic	4,50 €	4,00 €												
				50% PT	4,50 €	4,00 €												
				Alpy 25%	6,75 €	1,84 €												
				Alpy 30%	6,30 €	1,72 €												
				Alpy 40%	5,40 €	1,47 €												
				Alpy 50%	4,50 €	1,23 €												
				Forfait	11,00 €	11,00 €												
Total				0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
122	Thonon	Thollon	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				Déclic	1,00 €	0,75 €												
				50% PT	1,00 €	0,75 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
			2	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												
				Déclic	2,00 €	1,75 €												
				50% PT	2,00 €	1,75 €												
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €												
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €												
			3	Plein tarif	6,00 €	3,50 €												
				Déclic	3,00 €	1,75 €												
				50% PT	3,00 €	1,75 €												
				Alpy 25%	4,50 €	2,63 €												
				Alpy 30%	4,20 €	2,45 €												
				Alpy 40%	3,60 €	2,10 €												
Total				0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €						

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
123	Feternes	Evian	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €										-		
				Déclic	1,00 €	0,75 €									-			
				50% PT	1,00 €	0,75 €									-			
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €									-			
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €									-			
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €									-			
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €									-			
			2	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												-
				Déclic	2,00 €	1,75 €												-
				50% PT	2,00 €	1,75 €												-
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €												-
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €												-
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €												-
				Alpy 50%	2,00 €	1,75 €												-
Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde
124	Evian	Bernex / Vinzier	1	Plein tarif	1,50 €	1,50 €									-
				Déclic	1,00 €	0,75 €								-	
				50% PT	1,00 €	0,75 €								-	
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €								-	
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €								-	
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €								-	
			2	Plein tarif	2,00 €	1,50 €									-
				Déclic	1,00 €	0,75 €									-
				50% PT	1,00 €	0,75 €									-
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €									-
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €									-
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €									-
			3	Plein tarif	4,00 €	3,50 €									-
				Déclic	2,00 €	1,75 €									-
				50% PT	2,00 €	1,75 €									-
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €									-
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €									-
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €									-
			4	Plein tarif	6,00 €	3,50 €									-
				Déclic	3,00 €	1,75 €									-
				50% PT	3,00 €	1,75 €									-
				Alpy 25%	4,50 €	2,63 €									-
				Alpy 30%	4,20 €	2,45 €									-
				Alpy 40%	3,60 €	2,10 €									-
Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

TOTAL LOT 12

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 13

Année 2012																		
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
131	Thonon	St-Gingolph	1	Plein tarif	1,50 €	1,50 €												
				A/R	3,00 €	3,00 €												
				50% réduit	1,50 €	0,75 €												
				26 ans déclo	1,50 €	0,75 €												
				30% réduit	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
				Intercités	1,50 €	1,50 €												
			2	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				A/R	4,00 €	3,00 €												
				50% réduit	1,50 €	0,75 €												
				26 ans déclo	1,00 €	0,75 €												
				30% réduit	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
				Intercités	1,50 €	1,50 €												
			3	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												
				A/R	8,00 €	7,00 €												
				50% réduit	2,00 €	1,75 €												
				26 ans déclo	2,00 €	1,75 €												
				30% réduit	2,80 €	2,45 €												
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €												
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €												
				Intercités	1,50 €	1,50 €												
			4	Plein tarif	6,00 €	3,50 €												
				A/R	12,00 €	7,00 €												
				50% réduit	3,00 €	1,75 €												
				26 ans déclo	3,00 €	1,75 €												
				30% réduit	4,20 €	2,45 €												
				Alpy 25%	4,50 €	2,63 €												
				Alpy 30%	4,20 €	2,45 €												
				Alpy 40%	3,60 €	2,10 €												
				Intercités	1,50 €	1,50 €												
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

TOTAL LOT 13

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Rréel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 14

Année 2012

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde				
141	Evian-Thonon	Annemasse via Bons en Ch.	1	Plein tarif	1,50 €	1,50 €													
				Déclic	1,00 €	0,75 €													
				50% PT	1,00 €	0,75 €													
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 50%	1,50 €	0,75 €													
			2	Plein tarif	2,00 €	1,50 €													
				Déclic	1,00 €	0,75 €													
				50% PT	1,00 €	0,75 €													
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €													
			3	Plein tarif	3,50 €	3,50 €													
				Déclic	1,75 €	1,75 €													
				50% PT	1,75 €	1,75 €													
				Alpy 25%	2,63 €	2,63 €													
				Alpy 30%	2,45 €	2,45 €													
				Alpy 40%	2,10 €	2,10 €													
				Alpy 50%	1,75 €	1,75 €													
			4	Plein tarif	6,00 €	6,00 €													
				Déclic	3,00 €	3,00 €													
				50% PT	3,00 €	3,00 €													
				Alpy 25%	4,50 €	4,50 €													
				Alpy 30%	4,20 €	4,20 €													
				Alpy 40%	3,60 €	3,60 €													
				Alpy 50%	3,00 €	3,00 €													
			5	Plein tarif	7,00 €	6,00 €													
				Déclic	3,50 €	3,00 €													
				50% PT	3,50 €	3,00 €													
				Alpy 25%	5,25 €	4,50 €													
				Alpy 30%	4,90 €	4,20 €													
				Alpy 40%	4,20 €	3,60 €													
				Alpy 50%	3,50 €	3,00 €													
Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Rréel 2012 / Rref	Solde			
142	Thonon	Bons en Chablais	1	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				Déclic	1,00 €	0,75 €												
				50% PT	1,00 €	0,75 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €												
			2	Plein tarif	3,50 €	3,50 €												
				Déclic	1,75 €	1,75 €												
				50% PT	1,75 €	1,75 €												
				Alpy 25%	2,63 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,45 €	2,45 €												
				Alpy 40%	2,10 €	2,10 €												
				Alpy 50%	1,75 €	1,75 €												
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

TOTAL LOT 14

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Rréel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 15

Année 2012

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde			
151	Thonon	Annemasse via Douvaine	1	Plein tarif	1,50 €	1,50 €												
				A/R	3,00 €	3,00 €												
				50% réduit	1,50 €	0,75 €												
				26 ans décli	1,50 €	0,75 €												
				30% réduit	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
				Intercités	1,50 €	1,50 €												
			2	Plein tarif	2,00 €	1,50 €												
				A/R	4,00 €	3,00 €												
				50% réduit	1,50 €	0,75 €												
				26 ans décli	1,00 €	0,75 €												
				30% réduit	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €												
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €												
			3	Plein tarif	4,00 €	3,50 €												
				A/R	8,00 €	7,00 €												
				50% réduit	2,00 €	1,75 €												
				26 ans décli	2,00 €	1,75 €												
				30% réduit	2,80 €	2,45 €												
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €												
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €												
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €												
			4	Plein tarif	6,00 €	6,00 €												
				A/R	12,00 €	12,00 €												
				50% réduit	3,00 €	3,00 €												
				26 ans décli	3,00 €	3,00 €												
				30% réduit	4,20 €	4,20 €												
				Alpy 25%	4,50 €	4,50 €												
				Alpy 30%	4,20 €	4,20 €												
				Alpy 40%	3,60 €	3,60 €												
			5	Plein tarif	8,00 €	6,00 €												
				A/R	16,00 €	12,00 €												
				50% réduit	4,00 €	3,00 €												
				26 ans décli	4,00 €	3,00 €												
				30% réduit	5,60 €	4,20 €												
				Alpy 25%	6,00 €	4,50 €												
				Alpy 30%	5,60 €	4,20 €												
				Alpy 40%	4,80 €	3,60 €												
			6	Plein tarif	10,00 €	6,00 €												
				A/R	20,00 €	12,00 €												
				50% réduit	5,00 €	3,00 €												
				26 ans décli	5,00 €	3,00 €												
				30% réduit	7,00 €	4,20 €												
				Alpy 25%	7,50 €	4,50 €												
				Alpy 30%	7,00 €	4,20 €												
			Total						0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde				
152	Thonon	Douvaine	1	Plein tarif	1,50 €	1,50 €													
				Demi Tarif	1,00 €	0,75 €													
				Déclic	1,00 €	0,75 €													
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 50%	1,50 €	0,75 €													
			2	Plein tarif	2,00 €	1,50 €													
				Demi Tarif	1,00 €	0,75 €													
				Déclic	1,00 €	0,75 €													
				Alpy 25%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 30%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 40%	1,50 €	1,50 €													
				Alpy 50%	1,00 €	0,75 €													
			3	Plein tarif	4,00 €	3,50 €													
				Demi Tarif	2,00 €	1,75 €													
				Déclic	2,00 €	1,75 €													
				Alpy 25%	3,00 €	2,63 €													
				Alpy 30%	2,80 €	2,45 €													
				Alpy 40%	2,40 €	2,10 €													
				Alpy 50%	2,00 €	1,75 €													
			4	Plein tarif	6,00 €	6,00 €													
				Demi Tarif	3,00 €	3,00 €													
				Déclic	3,00 €	3,00 €													
				Alpy 25%	4,50 €	4,50 €													
				Alpy 30%	4,20 €	4,20 €													
				Alpy 40%	3,60 €	3,60 €													
				Alpy 50%	3,00 €	3,00 €													
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

TOTAL LOT 15

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 16

Année 2012																
Lignes	Origine	Destination	Section	Titres	Tarif 2011	Tarif 2012	Nbre de titres janvier -décembre 2011	Recette de référence HT	Recette réelle 2011 HT	Recette Théorique 2012 HT	Ecart Rt 2012 / Rref	Nbre de titres janvier - décembre 2012	Recette réelle 2012 HT	Ecart Réel 2012 / Rref	Solde	
162	Thorens Glières	Annecy via Villaz	1	Plein tarif	1,40 €	1,50 €										
				Demi tarif	0,70 €	0,75 €										
				10 trajets - 15%	11,90 €	12,00 €										
				Abonnement mensuel	50,00 €	30,00 €										
			2	Plein tarif	2,80 €	1,50 €										
				Demi tarif	1,40 €	0,75 €										
				10 trajets - 15%	23,80 €	12,00 €										
				Abonnement mensuel	100,00 €	30,00 €										
			3	Plein tarif	4,20 €	1,50 €										
				Demi tarif	2,10 €	0,75 €										
				10 trajets - 15%	35,70 €	12,00 €										
				Abonnement mensuel	150,00 €	30,00 €										
Total							0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €		

TOTAL LOT 16

Recette de référence HT	
Recettes réelle 2011 HT	
Recette Théorique 2012 HT	
Ecart Rt 2012 / Rref	
Recettes réelle 2012 HT	
Ecart Réel 2012 / Rref	
Solde Total	

LOT 1

Grille des sections de ligne-LR 11

[illegible]

Grille des sections de ligne-LR 313

[illegible]

Grille des sections de ligne-LR 12

[illegible]

LOT 2

LR 21

Grille	ANNECY	SILLINGY	CHILLY	CLERMONT	DESINGY	SEYSSEL
ANNECY	1,50 €					
SILLINGY	1,50 €					
CHILLY	1,50 €	1,50 €				
CLERMONT	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
DESINGY	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
SEYSSEL	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	

LR 22

Grille	00001*ANNECY	00002*CRAN	00003*MEYTHET	00004*GRAND EPAGNY	00005*CHAUMONTET	00006*SILLINGY	00007*LA BALME	00008*MESIGNY	00009*SALLENOVES	00010*BONLIEU	00011*SARZIN	00012*SERRASSON	00013*FRANGY	00014*SEYSSEL	00015*MONS	00016*VANZY	00017*LA SEMINE	00018*CROISEE ELOISE	00019*BELLEGARDE
00001*ANNECY	0																		
00002*CRAN	1,50 €	0																	
00003*MEYTHET	1,50 €	1,50 €	0																
00004*GRAND EPAGNY	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0															
00005*CHAUMONTET	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0														
00006*SILLINGY	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0													
00007*LA BALME	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0												
00008*MESIGNY	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
00009*SALLENOVES	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0										
00010*BONLIEU	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
00011*SARZIN	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
00012*SERRASSON	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0								
00013*FRANGY	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0							
00014*SEYSSEL	3,50 €	3,50 €	3,50 €										0						
00015*MONS	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0	0				
00016*VANZY	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0	1,50 €				
00017*LA SEMINE	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0	1,50 €	1,50 €	0		
00018*CROISEE ELOISE	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
00019*BELLEGARDE	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	

LOT 3

Grille des sections de ligne-LR 31

Ligne LR031 Rumilly - Annecy Via Alby

	Communes	Arrêts	Gare SNCF																			
0	Rumilly	Gare SNCF	0	Cassin Sises																		
1,5	Rumilly	Cassin Sises	1.50 €	0	Cassin Moulin																	
2,2	Rumilly	Cassin Moulin	1.50 €	1.50 €	0	Les Pérouses																
2,7	Rumilly	Les Pérouses	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Le Dadon															
3	Rumilly	Le Dadon	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Le Madrid														
3,3	Rumilly	Le Madrid	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	St Marcel Haut													
4,9	Marigny St Marcel	St Marcel Haut	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Les Echottiers												
5,8	Marigny St Marcel	Les Echottiers	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Chef Lieu											
6,3	Marigny St Marcel	Chef Lieu	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Le Grand Norbet										
6,8	Marigny St Marcel	Le Grand Norbet	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Vons									
7,4	Marigny St Marcel	Vons	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Chède								
8,8	Alby sur Chéran	Chède	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	La Combe							
10,1	Alby sur Chéran	La Combe	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Crest Vial						
11,1	Alby sur Chéran	Crest Vial	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	polynôme					
21,1	Seynod	polynôme	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Crédit Mutuel				
21,7	Seynod	Crédit Mutuel	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Eglise des Bressis			
22,2	Seynod	Eglise des Bressis	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Lycée Ch Baudelaire		
23	Cran Gévrier	Lycée Ch Baudelaire	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Gare SNCF	
26,6	Annecy	Gare SNCF	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0

Grille des sections de ligne-LR 32

Ligne LR032																						
Rumilly - Annecy										Point D'arrêt												
Via Lovagny																						
	Commune	Point D'arrêt	Gare SNCF																			
0	Rumilly	Gare SNCF	0	Le Pont Neuf																		
0,6		Le Pont Neuf	1.50 €	0	Ancien Chef Lieu																	
4,9		Vallières	Ancien Chef Lieu	1.50 €	1.50 €	0	Eglise															
5,2	Hauteville sur Fier	Eglise	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	4 Chemins															
6,9		4 Chemins	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0															
8,6		La Croix	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Chef Lieu													
9,3		Chef Lieu	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Le Vernay												
9,8		Le Vernay	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Les Onges											
10,4		Les Onges	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Les Grands Prés										
11		Les Grands Prés	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	La Croix									
13,2		Vaulx	La Croix	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Chez Pochat							
14,7		Nonglard	Chez Pochat	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Mairie						
16,8	Lovagny	Mairie	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Ancien Lavoir						
17,1		Ancien Lavoir	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Centre						
20,4	Poisly	Centre	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Collège J Prévert					
23,6	Methéy	Collège J Prévert	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Lycée Ch Baudelaire				
27,3	Cran Gévrier	Lycée Ch Baudelaire	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Eglise des Bressis			
27,7	Seynod	Eglise des Bressis	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0	Gare SNCF		
30,9	Annecy	Gare SNCF	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	0		

LOT 4

Grille des sections de ligne-LR 41

[illegible]

Grille des sections de ligne-LR 42

[illegible]

LOT 5

Grille des sections de ligne-LR 51-52																								
Grilles	00001*ANNECY	00002*REGINA	00003*LETRAZ	00004*LE CRET	00005*SEVRIER MAIRIE	00006*RIANT PORT	00007*LP ROSELIERES	00008*LE BROUILLET	00009*SAINT JORIOZ	00010*DAVIET DOS ANE	00011*DUINGT	00013*BREDANNAZ	00014*BOUT DU LAC	00015*LATHUILLE	00016*DOUSSARD	00017*GIEZ	00018*FAVERGES	00019*SAINT FERREOL	00020*MARLENS	00021*SONEY	00022*OUTRECHASSE	00023*UGINE	00024*MARTHOD	00025*ALBERTVILLE
00001*ANNECY																								
00002*REGINA	1.50 €																							
00003*LETRAZ	1.50 €	1.50 €																						
00004*LE CRET	1.50 €	1.50 €	1.50 €																					
00005*SEVRIER MAIRIE	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																				
00006*RIANT PORT	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																			
00007*LP ROSELIERES	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																		
00008*LE BROUILLET	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																	
00009*SAINT JORIOZ	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																
00010*DAVIET DOS ANE	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €															
00011*DUINGT	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €														
00013*BREDANNAZ	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €													
00014*BOUT DU LAC	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €												
00015*LATHUILLE	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €											
00016*DOUSSARD	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €										
00017*GIEZ	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €									
00018*FAVERGES	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €								
00019*SAINT FERREOL	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €							
00020*MARLENS	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €						
00021*SONEY	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €					
00022*OUTRECHASSE	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €				
00023*UGINE	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €			
00024*MARTHOD	8.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €
00025*ALBERTVILLE	8.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €

LOT 6

Grille des sections de ligne-LR 61													
Grille tarifaire	ANNECY	ALBIGNY Pt PORT	CHAVOIRES	VEYRIER	VEYRIER CROZET	CROIX GUERRES	MONTPELLAZ	PRESLES	MENTHON	ECHARVINES	LES GRANGES	TALLOIRES	ANGON
ANNECY													
ALBIGNY Pt PORT	1.50 €												
CHAVOIRES	1.50 €	1.50 €											
VEYRIER	1.50 €	1.50 €	1.50 €										
VEYRIER CROZET	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €									
CROIX GUERRES	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €								
MONTPELLAZ	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €							
PRESLES	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €						
MENTHON	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €					
ECHARVINES	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €				
LES GRANGES	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €			
TALLOIRES	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €		
ANGON	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	

Grille des sections de ligne-LR 62-63																					
GRILLE TARIFAIRE	00001*ANNECY	00002*ALBIGNY P1 PORT	00003*CHAVOIRES	00004*VEYRIER	00012*CHARM-BUVETTE	00013*COL DE BLUFFY	00014*ALEX	00015*BUISSON+TILLEUL	00016*GLAISINS+/BOIS	00017*DINGY PONT	00018*DINGY VILLAGE	00019*CHARVET	00020*BALME DE THUY	00021*MORETTE/THUY	00022*THONES	00023*LA VACHERIE	00024*VILARDS/CAROUGE	00025*BORJAL/VILLAZ	00026*ST-JEAN DE SIXT	00027*GD BORNAND	00028*LA CLUSAZ
00001*ANNECY																					
00002*ALBIGNY P1 PORT	1.50 €																				
00003*CHAVOIRES	1.50 €	1.50 €																			
00004*VEYRIER	1.50 €	1.50 €	1.50 €																		
00012*CHARM-BUVETTE	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																	
00013*COL DE BLUFFY	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																
00014*ALEX	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €															
00015*BUISSON+TILLEUL	1.50 €	1.50 €																			
00016*GLAISINS+/BOIS	1.50 €	1.50 €						1.50 €													
00017*DINGY PONT	3.50 €	3.50 €						1.50 €	1.50 €												
00018*DINGY VILLAGE	3.50 €	3.50 €						1.50 €	1.50 €	1.50 €											
00019*CHARVET	3.50 €	3.50 €						3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €										
00020*BALME DE THUY	3.50 €	3.50 €						3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €									
00021*MORETTE/THUY	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €								
00022*THONES	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €							
00023*LA VACHERIE	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €						
00024*VILARDS/CAROUGE	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €					
00025*BORJAL/VILLAZ	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €				
00026*ST JEAN DE SIXT	6.00 €	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €			
00027*GD BORNAND	8.00 €	8.00 €	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €		
00028*LA CLUSAZ	8.00 €	8.00 €	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	

LOT 7

Grille des sections de ligne - LR 71											
Kilomètres	Arrêts										
	st jean de sixt										
-	entremont	1.50 €									
-	la ville	1.50 €	1.50 €								
	essert	1.50 €	1.50 €	1.50 €							
10	ptt bornand	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €						
-	saxia	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €					
-	lavey	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €				
-	beffay	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €			
20	st pierre	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €		
-	bonneville	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €
	ST jean de sixt		entremont	la ville	essert	ptt bornand	saxia	lavey	beffay	st pierre en faucigny	bonneville

Grille des sections de ligne - LR 72

Kilomètres	Arrêts											
	cluses											
-	scionzier	1,50 €										
-	marnaz	1,50 €	1,50 €									
	vougy	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
	thuet	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
	marignier	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
	ayze	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
	bonneville	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
	st pierre	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
	amancy	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €			
	la roche sur foron	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €		
		cluses	scionzier	marnaz	vougy	thuet	marignier	ayze	bonneville	st pierre	amancy	la roche sur foron

LOT 8

Grille des sections de ligne - LR 81

Kilomètres	Arrêts																	
	Cluses																	
-	Balme	1,50 €																
-	Magland	1,50 €	1,50 €															
-	Bellegarde	1,50 €	1,50 €	1,50 €														
-	Oëx	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €													
-	Les Borziers	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
-	Sallanches	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
-	Le Fayet	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €										
-	Servoz	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €									
	Les Houches	8,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €								
	Les Bossons	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	Chamonix	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €						
		Cluses	Balme	Magland	Bellegarde	Oëx	Les Borziers	Sallanches	Le Fayet	Servoz	Les Houches	Les Bossons	Chamonix	Arrêts				

Grille des sections de ligne - LR 82													
Kilométrages	Arrêts												
-	Praz Sur Arly												
-	Megève	1,50 €											
0	Demi Lune	1,50 €	1,50 €										
-	Combloux	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
-	St Gervais	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €								
-	Le Fayet	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €							
-	Servoz	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €						
-	Les Houches	8,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €					
-	Les Bossons	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €				
-	Chamonix	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €			
		Praz Sur Arly	Megève	Demi Lune	Combloux	St Gervais	Le Fayet	Servoz	Les Houches	Les Bossons	Chamonix	Arrêts	

Grille des sections de ligne - LR 83							
Kilométrages	Arrêts						
-	Arrêts						
-	Praz Sur Arly	1,50 €					
10	Megève	1,50 €	1,50 €				
-	Demi Lune	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	Combloux	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
20	St Gervais	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
		Arrêts	Praz Sur Arly	Megève	Demi Lune	Combloux	St Gervais

Grille des sections de ligne - LR 84													
Kilométrages	Arrêts												
-	Sallanches												
-	Plan d'eau	1,50 €											
10	Le Fayet	1,50 €	1,50 €										
-	Les Plagnes	3,50 €	1,50 €	1,50 €									
-	St gervais	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
-	Les Praz	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	Bionnay	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
20	Tresse	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
-	Contamines	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
	Lay	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	Nt Dame de la Gorge	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
		Sallanches	Plan d'eau	Le Fayet	Les Plagnes	St gervais	Les Praz	Bionnay	Tresse	Contamines	Arrêts	Nt Dame de la Gorg	Arrêts

Grille des sections de ligne - LR 85																		
Kilomètres	Arrêts																	
-	Sallanches																	
-	Plan d'eau	1,50 €																
-	Le Fayet	1,50 €	1,50 €															
-	Marlioz - Chedde	1,50 €	1,50 €	1,50 €														
-	Pont du Verney	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €													
-	Passy	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
-	Chalet Rose	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
-	Les Pattes	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
-	Bay	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
-	Mont Blanc	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	Plateau d'Assy	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
-	Sancellemoz	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
-	Martel de Janville	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
-	Praz Coutant	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	Guebriant	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
-	Plaine Joux	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
		Sallanches	Plan d'eau	Le Fayet	Marlioz - Chedde	Pont du Verney	Passy	Chalet Rose	Les Pattes	Bay	Mont Blanc	Plateau d'Assy	Sancellemoz	Martel de Janville	Praz Coutant	Guebriant	Plaine Joux	Arrêts

Grille des sections de ligne - LR 86														
Kilomètres	Arrêts													
-	Le Fayet													
-	Marlioz - Chedde	1,50 €												
-	Pont du Verney	1,50 €	1,50 €											
-	Passy													
-	Chalet Rose													
-	Les Pattes													
-	Bay													
-	Mont Blanc													
-	Plateau d'Assy													
-	Sancellemoz													
		Le Fayet	Marlioz - Chedde	Pont du Verney	Passy	Chalet Rose	Les Pattes	Bay	Mont Blanc	Plateau d'Assy	Sancellemoz	Arrêts		

LOT 9

Grille des sections de ligne - LR 91																	
Kilomètres	Arrêts																
-	Thonon																
11	Bioge	3,50 €															
-	Le Jotty	3,50 €	1,50 €														
-	Pont de Gys	3,50 €	1,50 €	1,50 €													
20	Le Biot	6,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
-	Pt de la Besantière	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
-	St Jean d'Aulps	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
-	Vernay Bron	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
-	Pt des plagnettes	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
31	Pied de la plagne	8,00 €	6,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	Morzine Régina	8,00 €	6,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
-	Morzine OT	8,00 €	6,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
-	Morzine GR	8,00 €	6,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
40	Les Gets	8,00 €	8,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	Avoriaz	15,00 €						1,50 €									
		Thonon	Bioge	Le Jotty	Pont de Gys	Le Biot	Pt de la Besantière	St Jean d'Aulps	Vernay Bron	Pt des plagnettes	Pied de la plagne	Morzine Régina	Morzine OT	Morzine GR	Les Gets	Avoriaz	Arrêts

Grille des sections de ligne - LR 91 MORZ									
Kilomètres	Arrêts								
-	CHATILLON	1,50 €							
-	TANINGES	3,50 €	1,50 €						
-	PONT DES GETS	3,50 €	3,50 €	1,50 €					
-	LES GETS	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €				
-	LES GRANGES	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	MORZINE	8,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €		
-	LES PRODAINS	8,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
-	AVORIAZ	15,00 €	8,00 €	8,00 €	6,00 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
	Arrêts	CLUSES	CHATILLON	TANINGES	PONT DES GETS	LES GETS	LES GRANGES	MORZINE	AVORIAZ

Grille des sections de ligne - LR 92

Kilomètres	Arrêts								
-	FLAINE								
-	VERNAND	3,50 €							
-	LES MOLLIIETS	3,50 €	3,50 €						
-	LES CARROZ	6,00 €	6,00 €	3,50 €					
-	LA FRASSE	8,00 €	6,00 €	6,00 €	1,50 €				
-	ST SIGISMOND	8,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €			
-	CHATILLON	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	1,50 €	1,50 €		
-	CLUSES	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	
		FLAINE	VERNAND	LES MOLLIIETS	LES CARROZ	LA FRASSE	ST SIGISMOND	CHATILLON	CLUSES

Grille des sections de ligne - LR 93				
Kilomètres	Arrêts			
-	CLUSES	0		
10	CHATILLON	1,50 €	0	
-	TANINGES	3,50 €	1,50 €	
20	PONT DES GETS	3,50 €	3,50 €	1,50 €
-	PRAZ DE LYS	6,00 €	3,50 €	3,50 €
	Arrêts	CLUSES	CHATILLON	TANINGES

Grille des sections de ligne - LR 94								
Kilomètres	Arrêts							
	CLUSES							
-	CHATILLON	1,50 €						
-	TANINGES	3,50 €	1,50 €					
	VERCHAIX	3,50 €	3,50 €	1,50 €				
-	MORILLON	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	SAMOENS	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €		
-	SIXT	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	
-	SALVAGNY	8,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €
	Arrêts	CLUSES	CHATILLON	TANINGES	VERCHAIX	MORILLON	SAMOENS	SIXT

LOT 10

Grille des sections de ligne - LR 101												
Kilomètres	Arrêts											
	ARTHAZ	1,50 €										
10	NANGY	1,50 €	1,50 €									
-	FINDROL	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
-	CONTAMINE	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
20	LA PERRINE	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
-	BONNEVILLE	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €					
-	AYZE	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €				
-	MARIGNIER	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €			
35	THYEZ	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €		
-	CLUSES	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
	Arrêts	ANNEMASSE	ARTHAZ	NANGY	FINDROL	CONTAMINE	LA PERRINE	BONNEVILLE	AYZE	MARIGNIER	THYEZ	

Grille des sections de ligne - LR 102																														
Kilomètres	Arrêts																													
0	BAS MONToux	1,50 €																												
-	BORLY	1,50 €	1,50 €																											
-	LA BERGUE	1,50 €	1,50 €	1,50 €																										
10	BONNE	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																									
-	Sous MALAN	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																							
-	FILLINGS	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																						
-	LES CARRIÈRES	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																					
-	BREGNY	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																				
-	VIUZ	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																				
20	VILLE	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																			
-	PREVIERES	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																		
-	LA TOUR	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €																
-	ST JEORE	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €															
-	PT DU RISSE	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €														
-	MIEUSSY	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €													
-	MATRINGS	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
-	LES VAGNYS	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
-	CHAR DE LA CROIX	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
35	TANINGS	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
-	LA PALLUD	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	VERDEVANT	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	JUTTENINGS	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	VERCHAIX	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	MORILLON	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	SAMOENS	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €							
-	LES VALLONS	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €							
-	PERRET	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €						
-	SIXT	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €						
-	FER A CHEVAL	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €					
	Arrêts	ANNEMASSE	BAS MONToux	BORLY	LA BERGUE	BONNE	Sous MALAN	FILLINGS	LES CARRIÈRES	BREGNY	VIUZ	VILLE	PREVIERES	LA TOUR	ST JEORE	PT DU RISSE	MIEUSSY	MATRINGS	LES VAGNYS	CHAR DE LA CROIX	TANINGS	LA PALLUD	VERDEVANT	JUTTENINGS	VERCHAIX	MORILLON	SAMOENS	LES VALLONS	PERRET	SIXT

Grille des sections de ligne - LR 103						
Kilomètres	Arrêts					
-	BOGEVE	1,50 €				
10	VIUZ EN SALLAZ	1,50 €	1,50 €			
-	PEILLONNEX	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
20	FAUCIGNY	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
-	BONNEVILLE	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
	Arrêts	BOEGE	BOGEVE	VIUZ EN SALLAZ	PEILLONNEX	FAUCIGNY

LOT 11

Grille des sections de ligne - LR 111														
Kilométrages	Arrêts													
0	Thonon													
	L'Ermitage	1,50 €												
	Armo	1,50 €	1,50 €											
10	Le Lyaud	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
	Reyvroz	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
20	Vailly	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €								
	Sous la Côte	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
	Lullin	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
	Le Lavouet	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
	Bellevaux	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €				
30	Les Mouilles	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
32	Chez Favier	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
		Thonon	L'Ermitage	Armo	Le Lyaud	Reyvroz	Vailly	FER A CHEVAL	Lullin	Le Lavouet	Bellevaux	Les Mouilles	Chez Favier	Arrêts

Grille des sections de ligne - LR 112																		
Kilométrages	Arrêts																	
0	Annemasse																	
	Vétraz	1,50 €																
	Arthaz	1,50 €	1,50 €															
10	Nangy	1,50 €	1,50 €	1,50 €														
	Findrol	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €													
0	Arpigny	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
	Fillinges	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
20	Mijouet Juffly	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
	La Corbière	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
	Curselles	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
	Boège	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
	Villard	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
30	H Lullin	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
	H Poche	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
	Les Mouilles	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
	Bellevaux	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €			
		Annemasse	Vétraz	Arthaz	Nangy	Findrol	Arpigny	Fillinges	Mijouet Juffly	La Corbière	Curselles	Boège	Villard	H Lullin	H Poche	Les Mouilles	Bellevaux	Arrêts

LOT 12

Grille des sections de ligne - LR 121																									
Kilométrages	Arrêts																								
-	Thonon																								
-	Vongy	1.50 €																							
-	Publier	1.50 €	1.50 €																						
-	Moruel	1.50 €	1.50 €	1.50 €																					
-	Marin	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																				
10	Darbon	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																			
-	Champanges	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																		
-	Larringes	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																	
-	Verrossier	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €																
	Lyonnet	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €															
	Vinzier	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €														
21	Grange Blanche	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €													
	Chevenoz	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €												
	Feu Courbe	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €											
	Vacheresse	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €											
	Centfontaines	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €										
	La Solitude	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €									
	Sous le Pas	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €								
35	Abondance	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €							
	Richembourg	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €						
41	La Chapelle	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €					
	Ville du Nant	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €			
46	Châtel	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	8.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	6.00 €	3.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €	1.50 €		
		Thonon	Vongy	Publier	Moruel	Marin	Darbon	Champanges	Larringes	Verrossier	Lyonnet	Vinzier	Grange Blanche	Chevenoz	Feu Courbe	Vacheresse	Arpigny	La Solitude	Sous le Pas	Abondance	Richembourg	La Chapelle	Ville du Nant	Châtel	Arrêts

Grille des sections de ligne - LR 122																				
Kilométrages	Arrêts																			
	Thonon																			
	Rimandon	1,50 €																		
	Darbon	1,50 €	1,50 €																	
	Champanges	1,50 €	1,50 €	1,50 €																
10	St Martin	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €															
	Larringes	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €														
	Verrossier	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €													
	La Fouille	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
	Chez les Laurents	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
	St Paul	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
20	Roseires	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
	Chez les Vesins	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
	Les verts Praz	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
	Thollon CL	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
	Le Nouy	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
	Chez Les Aires	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
	Thollon OT	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
	La Joux	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
		Thonon	Rimandon	Champanges	St Martin	Larringes	Verrossier	La Fouille	Chez les Laurents	St Paul	Roseires	Chez les Vesins	Les verts Praz	Les verts Praz	Thollon CL	Le Nouy	Chez Les Aires	Thollon OT	La Joux	Arrêts

Grille des sections de ligne - LR 123																			
Kilométrages	Arrêts																		
	Thonon																		
-	Vongy	1,50 €																	
-	Marin	1,50 €	1,50 €																
-	Publier	1,50 €	1,50 €	1,50 €															
11	Champanges	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €														
-	Thièze	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €													
-	Féternes Vieux	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
-	Féternes CL	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
-	Curninges	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
	Vougron	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
	Flon	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
	La Plantaz	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
20	Mérou	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
	Vinzier	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
	Chez Portay	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
-	Chez Divoz	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
		Thonon	Vongy	Marin	Publier	Champanges	Thièze	Féternes Vieux	Féternes CL	Curninges	Vougron	Flon	La Plantaz	Mérou	Vinzier	Chez Portay	Chez Divoz	Arrêts	

Grille des sections de ligne - LR 124																			
Kilométrages	Arrêts																		
	Thonon																		
-	Vongy	1,50 €																	
-	Amphion	1,50 €	1,50 €																
10	Evian	1,50 €	1,50 €	1,50 €															
-	Neuvecelle	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €														
-	Milly	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €													
-	IX	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
-	Forchex	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
-	St Paul	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
	Chez les Laurents	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
	La Fouille	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
20	La Beunaz	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
	Bernex CL	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
	Bernex Trossy	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
30	Grange Blanche	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
	Chez Bochet	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
	Vinzier	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
		Thonon	Vongy	Amphion	Evian	Neuvecelle	Milly	IX	Forchex	St Paul	Chez les Laurents	La Fouille	La Beunaz	Bernex CL	Bernex Trossy	Grange Blanche	Flon	Vinzier	Arrêts

LOT 13

Grille des sections de ligne - LR 131											
Kilomètres	Arrêts										
0	-										
-	-										
-	ST GINGOLPH										
10	MEILLERIE	1,50 €									
-	LUGRIN	3,50 €	1,50 €								
-	MAXILLY	3,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	NEUVECELLE	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
20	EVIAN	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
-	PUBLIER	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
30	THONON	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
		ST GINGOLPH		MEILLERIE	LUGRIN	MAXILLY	NEUVECELLE	EVIAN	PUBLIER	THONON	Arrêts

LOT 14

Grille des sections de ligne - LR 141																			
Kilomètres	Arrêts																		
-	Evian																		
-	Amphion	1,50 €																	
-	Vongy	1,50 €	1,50 €																
10	Thonon	1,50 €	1,50 €	1,50 €															
-	Mésinges	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €														
19	Perrignier	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €													
20	Brécorens	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
-	Lully RN	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
-	Fessy RN	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
	Brenthonne	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
	Bons	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
	Langin	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
30	Machilly	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
	St Cergues	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
0	Cabouet	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
40	Ville La GD	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
	Annemasse J Ferry	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
	Annemasse Pasteur	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
42	Annemasse GR	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
		Evian	Amphion	Vongy	Thonon	Mésinges	Perrignier	Brécorens	Lully RN	Fessy RN	Brenthonne	Bons	Langin	Machilly	St Cergues	Cabouet	Ville La GD	Annemasse J Ferry	Annemasse Pasteur
																		Annemasse GR	Arrêts

Grille des sections de ligne - LR 142																			
Kilomètres	Arrêts																		
-	Thonon																		
-	Les Fleysets	1,50 €																	
-	Les Bougeries	1,50 €	1,50 €																
-	La Chavanne	1,50 €	1,50 €	1,50 €															
-	Noyer	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €														
-	Macheron	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €													
10	Orcier	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €												
-	Maugny	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €											
	Le Liège	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
	Drailant	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
	La Chevillie	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
	Pessinges	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
	Cervens	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
	Le Reyret	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
	Rézier	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
	Fessy	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	Lully	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
	Brenthonne	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
20	Bons	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
		Thonon	Les Fleysets	Les Bougeries	La Chavanne	Noyer	Macheron	Orcier	Maugny	Le Liège	Drailant	La Chevillie	Pessinges	Cervens	Le Reyret	Rézier	Fessy	Lully	Brenthonne
																			Annemasse J Ferry
																			Arrêts

LOT 15

Grille des sections de ligne - LR 151														
Kilométrages	Arrêts													
0	EVIAN													
-	PUBLIER	1,50 €												
-	THONON	1,50 €	1,50 €											
-	MARGENCEL	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
10	SCIEZ	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €									
20	MASSONGY	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €								
-	DOUVAINE	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	LOISIN	6,00 €	6,00 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €						
30	MACHILLY	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
-	ST CERGUES	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
40	ANNEMASSE	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €				
		EVIAN	PUBLIER	THONON	MARGENCEL	SCIEZ	MASSONGY	DOUVAINE	LOISIN	MACHILLY	ST CERGUES	ANNEMASSE	Arrêts	

Grille des sections de ligne - LR 152														
Kilométrages	Arrêts													
-	Evian													
-	Publier	1,50 €												
-	Vongy	1,50 €	1,50 €											
-	Thonon	1,50 €	1,50 €	1,50 €										
-	Margencel	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €									
-	Sciez	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €								
-	Excenevex	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €							
-	Yvoire	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €						
-	Nernier	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €					
-	Messery	6,00 €	3,50 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €				
-	Chens sur Léman	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
-	Douvaine	6,00 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	1,50 €	1,50 €		
		Evian	Publier	Vongy	Thonon	Margencel	Sciez	Excenevex	Yvoire	Nernier	Messery	Chens sur Léman	Douvaine	Arrêts

LOT 16

Grille des sections de ligne - LR 162							
Kilométrages	Arrêts						
-	Thorens						
10	Aviernoz	1,50 €					
10	Villaz	1,50 €	1,50 €				
20	Naves	1,50 €	1,50 €	1,50 €			
20	Acy le vieux	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €		
30	annecy gare	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	
		Thorens	Aviernoz	Villaz	Naves	Acy le vx	Acy gare
							Arrêts

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. MONTEIL

**OBJET : EVOLUTION DU DISPOSITIF DES AIDES AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES
- CREATION DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES**

Le Conseil Général a développé, depuis de nombreuses années, diverses politiques volontaristes en direction des communes et intercommunalités pour les accompagner dans leurs projets de développement local et leurs équipements publics au service de la population. Le Département est ainsi devenu, sans aucun doute, le premier partenaire des collectivités.

Parmi ces politiques figurent en première place les subventions allouées dans le cadre des programmes cantonalisés pour les équipements communaux et intercommunaux. Si ce dispositif d'aides a été pertinent et efficace pour accélérer la modernisation et la mise aux normes des bâtiments publics, le développement des installations sportives, l'aménagement des centres-bourgs et des voiries, les nouvelles problématiques qui se posent à nos territoires (déplacements et transports / logements / développement économique...) nous conduisent à préciser notre soutien aux collectivités.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'établir un nouveau mode de partenariat avec les communes et intercommunalités en créant un **Fonds départemental pour le Développement des Territoires**.

I. Le Fonds départemental pour le Développement des Territoires (FDDT)

- Ce Fonds, issu de la fusion des dotations cantonalisées PACT et Fonds Genevois, sera doté, pour 2012, **de 18 000 000 €** (9 000 000 € en provenance de la Compensation genevoise et 9 000 000 € imputés au Budget départemental) et sera reconduit à même hauteur pour les années 2013 et 2014.

- Ce fonds sera réparti par canton, comme par le passé. **Chaque canton recevra ainsi, au titre de 2012, une dotation unique** résultant de l'addition des 2 sommes suivantes :
 - . une part calculée sur l'enveloppe de 9 000 000 € de la Compensation Genevoise répartie entre cantons au prorata de la somme perçue en 2011 (14 870 039 €),
 - . une part calculée sur l'enveloppe de 9 000 000 € votée au budget départemental répartie entre cantons au prorata de la dotation PACT 2011 (9 833 311 €).

Le tableau ci-annexé présente le montant des dotations, étant précisé que les dispositions budgétaires seront adoptées lors de l'examen du Budget Supplémentaire soit :

- Autorisation de Programme : + 10 000 000 €
Etant rappelé que 8 000 000 € ont été votés au BP 2012 pour les ex-PACT
- Crédit de Paiement : + 10 000 000 €
Etant rappelé que 8 000 000 € ont été votés au BP 2012 pour les ex-PACT
Par ailleurs, 9 000 000 € seront inscrits en recettes au titre de la Compensation Genevoise.

- **Le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires sera destiné à financer des projets d'investissements portés par les communes et intercommunalités concernant prioritairement les domaines suivants :**
 - ♦ développement de l'économie et de l'emploi,
 - ♦ soutien à la réalisation et à la rénovation de logements accessibles à tous, y compris personnes âgées et handicapées,
 - ♦ infrastructures de transports et de mobilité, sécurisation des déplacements et modernisation de la voirie communale,
 - ♦ construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc...).
 - ♦ construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels.

II. Procédure - Dépôt et instruction des demandes de subventions

- Le Président du Conseil Général informera, par courrier, les Maires et les Présidents d'intercommunalités du nouveau dispositif.
- Les demandes de subventions seront adressées au Conseiller Général sous forme d'une fiche de demande de subvention formalisée avec copie à la Direction des Collectivités Locales avant le 1^{er} juin.
- Le Conseiller Général établira la proposition de répartition de la dotation cantonale (projets retenus et montants proposés) sous un délai d'un mois. A cet effet, il pourra réunir les maires de son canton.
- La proposition établie pour chaque canton sera soumise, pour avis, à la 1^{ère} Commission Aménagement ; le Conseiller Général sera invité à la réunion.
- En dernier lieu, la décision d'affectation des crédits sera prise par la Commission Permanente.

III. Caractéristiques des subventions

- ✦ Désormais, l'aide du Département -tous programmes confondus- pour un projet d'investissement ne pourra pas excéder la part d'autofinancement du Maître d'Ouvrage. Exception pourra être faite, le cas échéant, pour les communes de moins de 1 000 habitants (population DGF).
- ✦ La durée de validité des subventions sera de 3 ans à compter de la date de la délibération de la Commission Permanente.
- ✦ L'état de la consommation des crédits sera fait, par canton, deux fois par an, et sera porté à la connaissance du Conseiller général, qui pourra en tenir compte dans l'élaboration de ses propositions de programmation.

La 1^{ère} Commission Aménagement du Territoire, Coopérations Transfrontalières et Affaires Européennes a émis un avis favorable à la réforme proposée, qui rationalise le dispositif des aides départementales avec la création d'un fonds unique, tout en maintenant au conseiller général son rôle d'accompagnement des élus de son canton.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale a émis un avis favorable aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Aides aux Communes et Intercommunalités - Fonds départemental pour le Développement des Territoires
ANNEE 2012**

Dotations cantonalisées PACT - BP 2012 + 1 000 000 € BS n°1 → 9 000 000 €

**Dotations cantonalisées Fonds Genevois → 9 000 000 €
18 000 000 €**

Arrondissements	Cantons	Prévisions - Année 2012			Rappel - Année 2011		
		PACT	Fonds Genevois 39ème tranche	TOTAL	PACT	Fonds Genevois 38ème tranche	TOTAL
ANNECY	ALBY SUR CHERAN	453 160 €	14 585 €	467 745 €	495 118 €	24 098 €	519 216 €
	ANNECY Ville (cantons d'Annecy centre/ Annecy Nord Est et portion Annecy Nord Ouest)	63 567 €	206 134 €	269 701 €	69 453 €	340 580 €	410 033 €
	ANNECY Nord-Ouest (portion rurale)	440 078 €	193 007 €	633 085 €	480 825 €	318 892 €	799 717 €
	TOTAL CANTONS ANNECY	503 645 €	399 141 €	902 786 €	550 278 €	659 472 €	1 209 750 €
	ANNECY LE VIEUX	336 919 €	213 183 €	550 102 €	368 114 €	352 227 €	720 341 €
	FAVERGES	310 658 €	5 348 €	316 006 €	339 422 €	8 836 €	348 258 €
	RUMILLY	502 796 €	30 872 €	533 668 €	549 350 €	51 007 €	600 357 €
	SEYNOD	521 887 €	132 115 €	654 002 €	570 209 €	218 284 €	788 493 €
	THONES	339 841 €	10 453 €	350 294 €	371 307 €	17 270 €	388 577 €
	THORENS GLIERES	249 265 €	78 151 €	327 416 €	272 345 €	129 123 €	401 468 €
BONNEVILLE	BONNEVILLE	352 240 €	310 416 €	662 656 €	384 854 €	512 878 €	897 732 €
	CHAMONIX	211 563 €	8 022 €	219 585 €	231 152 €	13 254 €	244 406 €
	CLUSES	200 258 €	86 537 €	286 795 €	218 800 €	142 979 €	361 779 €
	LA ROCHE SUR FORON	255 166 €	358 425 €	613 591 €	278 792 €	592 199 €	870 991 €
	SAINT GERVAIS	193 311 €	13 369 €	206 680 €	211 210 €	22 089 €	233 299 €
	SAINT JEOIRE	345 652 €	198 598 €	544 250 €	377 656 €	328 129 €	705 785 €
	SALLANCHES	300 910 €	21 391 €	322 301 €	328 771 €	35 343 €	364 114 €
	SAMOENS	301 119 €	7 657 €	308 776 €	329 000 €	12 651 €	341 651 €
	SCIONZIER	154 635 €	39 622 €	194 257 €	168 953 €	65 465 €	234 418 €
	TANINGES	276 445 €	31 844 €	308 289 €	302 041 €	52 613 €	354 654 €

Arrondissements	Cantons	Prévisions - Année 2012			Rappel - Année 2011		
		PACT	Fonds Genevois 39ème tranche	TOTAL	PACT	Fonds Genevois 38ème tranche	TOTAL
SAINT JULIEN	ANNEMASSE Ville	0 €	961 391 €	961 391 €	0 €	1 588 435 €	1 588 435 €
	ANNEMASSE Nord	81 142 €	700 685 €	781 827 €	88 655 €	1 157 690 €	1 246 345 €
	ANNEMASSE Sud	18 308 €	896 001 €	914 309 €	20 003 €	1 480 397 €	1 500 400 €
	TOTAL CANTONS ANNEMASSE	99 450 €	2 558 077 €	2 657 527 €	108 658 €	4 226 522 €	4 335 180 €
	CRUSEILLES	214 658 €	302 151 €	516 809 €	234 533 €	499 222 €	733 755 €
	FRANGY	306 590 €	187 295 €	493 885 €	334 977 €	309 454 €	644 431 €
	REIGNIER	176 510 €	560 426 €	736 936 €	192 853 €	925 951 €	1 118 804 €
	SAINT JULIEN	48 027 €	1 450 107 €	1 498 134 €	52 474 €	2 395 906 €	2 448 380 €
	SEYSSEL	230 079 €	86 294 €	316 373 €	251 382 €	142 578 €	393 960 €
THONON	ABONDANCE	307 433 €	3 525 €	310 958 €	335 898 €	5 824 €	341 722 €
	LE BIOT	314 941 €	6 077 €	321 018 €	344 101 €	10 041 €	354 142 €
	BOEGE	301 765 €	125 795 €	427 560 €	329 705 €	207 842 €	537 547 €
	DOUVAIN	230 495 €	910 829 €	1 141 324 €	251 837 €	1 504 896 €	1 756 733 €
	EVIAN LES BAINS	437 955 €	129 684 €	567 639 €	478 505 €	214 268 €	692 773 €
	THONON Ville	0 €	347 608 €	347 608 €	0 €	574 327 €	574 327 €
	THONON LES BAINS Est	299 837 €	52 020 €	351 857 €	327 599 €	85 948 €	413 547 €
	THONON LES BAINS Ouest	222 790 €	320 383 €	543 173 €	243 417 €	529 343 €	772 760 €
	TOTAL CANTONS THONON	522 627 €	720 011 €	1 242 638 €	571 016 €	1 189 618 €	1 760 634 €
	Total	9 000 000 €	9 000 000 €	18 000 000 €	9 833 311 €	14 870 039 €	24 703 350 €

**Séance CT du
Séance CF du lundi 05 mars 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. de MENTHON

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2012 DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

La Loi de Finances 2010 a profondément remanié la fiscalité directe locale, qu'il s'agisse de la répartition des ressources entre les différents niveaux de collectivités, ou de la structure même de chaque impôt.

Les conséquences de cette Loi de Finances se sont étalées dans le temps. Ainsi, en 2010, la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la Cotisation Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), perçue par le bloc communal, et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont 48,5 % sont perçus depuis 2011 par le Département, 26,5 % par le bloc communal(Communes et/ou EPCI) et 25 % par la Région.

Par ailleurs, également en contrepartie de la TP a été créée depuis 2011 l'imposition forfaitaire sur les Entreprises de réseau dont une part revient aux Départements.

Enfin, toujours depuis 2011, les Départements ne perçoivent plus ni la taxe d'habitation, ni la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ils ne perçoivent donc comme impôt direct à pouvoir de taux que la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux a été recalculé en ajoutant à l'ex taux départemental, le taux régional et l'équivalent taux correspondant aux ex-frais de gestion de l'Etat.

Malgré les bouleversements pour les collectivités territoriales dus aux Lois de Finances 2010 et suivantes et une conjoncture économique incertaine en 2011, dont une des conséquences directes est la difficulté de contracter des emprunts pour les collectivités territoriales, le Conseil Général de la Haute-Savoie conserve une situation financière saine grâce principalement à deux facteurs :

- d'une part la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui, hors effet de la péréquation des droits de mutation, ont augmenté en 2011 de 0,4 % seulement par rapport à 2010,
- et d'autre part l'augmentation exceptionnelle en 2011 des droits de mutation. Cette augmentation a pour origine, au-delà de la dynamique du marché immobilier neuf dans notre Département, deux décisions prises en 2011, à savoir l'obligation instituée à la mi 2011 pour les notaires de s'acquitter des droits dans un délai de 30 jours suivant l'acte au lieu de 60 jours qui s'est traduite par un encaissement correspondant à près de 13 mois en 2011, et le changement de réglementation sur les plus-values dégagées lors de la vente biens immobiliers, annoncé en juillet et entré en vigueur en février 2012, et qui s'est traduit par une accélération des transactions au deuxième semestre 2011.

Ainsi notre endettement qui s'élève au 31 décembre 2011 à 355,2 millions d'euros a-t-il pu être réduit de 7,2 M€ par rapport au 31/12/2010.

Dans le cadre de nos orientations budgétaires, nous avons affirmé notre volonté d'une hausse la plus mesurée possible de la fiscalité et le budget primitif 2012 avait été construit avec une hausse prévisionnelle des taux de 1,8 %.

Aussi, conformément à ce qui avait été annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, et eu égard à notre bonne situation financière, je vous propose de ne pas augmenter en 2012, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui reste donc fixé à 12,03 %.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 05 mars 2012, a émis un avis favorable à la proposition présentée.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et statuer.

**Séance CT du
Séance CF du lundi 05 mars 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. de MENTHON

OBJET : APS : PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS - CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Le 16 mai 2008, le Conseil d'Administration de l'Assemblée des Pays de Savoie s'est prononcé favorablement en faveur d'une réforme des statuts de l'APS adoptés en septembre 2001, et par délibérations concordantes du Conseil Général de Haute-Savoie le 26 mai 2008 et du Conseil Général de Savoie le 9 juin 2008, les nouveaux statuts de l'APS ont été adoptés.

Les modifications introduites alors visaient essentiellement à doter l'APS d'un mode de décisions plus réactif, en allégeant les procédures, en instituant un Conseil d'Administration de 30 membres et un Bureau de 10, et enfin en prévoyant un abondement financier global de même valeur par chaque Conseil Général.

Le fonctionnement de l'Institution APS s'est révélé effectivement plus satisfaisant depuis cette réforme et il n'est donc pas proposé d'y apporter des corrections.

Le point d'évolution proposé porte uniquement sur la détermination du siège de l'APS.

Depuis sa création en 2001, le choix de l'APS a été de mettre en œuvre les projets en commun votés par l'APS en mobilisant les moyens des deux Conseils Généraux, sans création de services propres.

Ainsi, l'instruction et le suivi des dossiers sont assurés par « les chefs de file » de chaque thématique (chefs de service de nos deux Conseils Généraux), tandis que le fonctionnement même de l'institution APS était porté par le Conseil Général de Savoie (Direction des Affaires Financières et Juridiques et Secrétariat Général essentiellement) et le comptable public de l'APS était donc le Payeur Départemental de la Savoie, le siège de l'APS ayant été fixé à CHAMBERY.

Au terme de 10 ans de ce fonctionnement et par souci d'équilibre, le Conseil Général de Haute-Savoie souhaite assumer dorénavant la responsabilité du fonctionnement institutionnel de l'APS. Cela suppose donc un transfert des fonctions budgétaires, financières et administratives de la Savoie vers la Haute-Savoie et donc un changement du siège de l'APS.

L'Assemblée des Pays de Savoie a délibéré en ce sens le 24 février dernier et le Conseil Général de la Savoie fera de même d'ici la fin du premier semestre 2012.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe du changement de siège social de l'APS de CHAMBERY à ANNECY ;
- de fixer au 1^{er} janvier 2013 la date d'application de ce changement ;
- et, en conséquence, d'approuver la modification de l'article 4 des statuts de l'APS selon cette nouvelle rédaction : « l'Assemblée des Pays de Savoie est créée pour une durée illimitée. Son siège est fixé à **ANNECY, à compter du 1^{er} janvier 2013**, Hôtel du Département de Haute-Savoie. Les assemblées plénières du Conseil d'Administration se tiennent alternativement en Savoie et Haute-Savoie sauf accord des deux Présidents de Conseil Général pour raisons particulières ».

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 05 mars 2012, a émis un avis favorable aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. PITTET

OBJET : TRANSFERT DE PROPRIETE DES BIENS IMMOBILIERS DU PARC DE L'EQUIPEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE.

Lors de la séance du 14 juin 2010, le Conseil Général a donné son accord, par délibération n° CG-2010-073, au transfert du Parc de l'Equipement à compter du 1^{er} janvier 2011.
A compter de cette date, les biens immobiliers concernés ont donc été mis à disposition du Département.

Pour la mise en œuvre dudit transfert, une convention a été signée entre le Département et l'Etat le 29 juin 2010.

La loi 2009-1291 du 26 octobre 2009, relative au transfert aux Départements des parcs de l'équipement, prévoit en son article 15 que la collectivité bénéficiaire peut demander le transfert en pleine propriété des biens immobiliers appartenant à l'Etat et occupés par le Parc dans le délai de deux ans à compter de leur mise à disposition.

Le Département de la Haute-Savoie sollicite par conséquent de l'Etat le transfert de la pleine propriété des biens immobiliers tels que définis dans la convention de transfert du 29 juin 2010.

Sont concernés par la présente demande les emprises foncières ci-dessous désignées ainsi que les bâtiments y afférents.

Le transfert est effectué à titre gratuit.
L'acte de transfert sera établi par les services de France Domaine.

Le Parc objet du transfert est implanté sur les sites suivants :

ANNECY-LE-VIEUX : le Parc se situe sur les parcelles AC 276 et AC 285, d'une surface respective de 3 788 m² et 12 144 m², représentant une superficie globale de 15 932 m².
La valeur vénale du site a été estimée en 2010 par les services de France Domaine à 1 403 800 euros.

AYZE / BONNEVILLE : le Parc est implanté sur un tènement d'une surface de 9 624 m² répartie comme suit:

- OD 1043 d'une contenance de 908 m²
- OD 2285 d'une contenance de 1 689 m²
- OD 2287 d'une contenance de 2 206 m²
- OD 2289 d'une contenance de 621 m²
- OD 2290 d'une contenance de 3 154 m²
- OD 2292 d'une contenance de 413 m²
- OD 2293 d'une contenance de 633 m².

La valeur vénale du site a été estimée en 2010 par les services de France Domaine à 460 000 euros.

THONON-LES-BAINS : le Parc est implanté sur un tènement d'une surface de 8 714 m² répartie comme suit:

- AO 189 d'une contenance de 1 121 m²
- AO 190 d'une contenance de 78 m²
- AO 383 d'une contenance de 4 017 m²
- AO 385 d'une contenance de 2 007 m²
- AO 386 d'une contenance de 36 m²
- AO 662 d'une contenance de 37 m²
- AO 664 d'une contenance de 1 418 m².

La valeur vénale du site a été estimée en 2010 par les services de France Domaine à 905 000 euros.

Les services de France Domaine ont été sollicités en vue de l'obtention d'une nouvelle estimation.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 20 février 2012 a émis un avis favorable à ce transfert de propriété.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur le transfert dans le patrimoine départemental, en pleine propriété et à titre gratuit, des biens immobiliers appartenant à l'Etat et occupés par le Parc.

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. BAUD-GRASSET

**OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR LA SIGNATURE DES
CONVENTIONS DE PRETS DES EXPOSITIONS ITINERANTES**

Dans le cadre de sa mission de valorisation des collections départementales, le Conseil Général réalise des expositions documentaires itinérantes à partir de ses collections ou de thèmes patrimoniaux susceptibles d'intéresser les acteurs culturels du territoire et le public.

Pour répondre aux demandes de présentation des collections à un large public, ces expositions sont proposées aux partenaires et institutions de la Haute-Savoie et de la Savoie (mairies, écoles, collèges, associations, offices de tourisme...), à titre gracieux, et à titre payant pour les demandes extérieures aux Pays de Savoie.

Actuellement, pour chaque demande de prêt de ces expositions, une convention régissant les conditions de prêt entre le Conseil Général et l'organisme emprunteur est proposée à la Commission Culture et Patrimoine pour avis puis à la Commission Permanente.

Afin de simplifier cette démarche, Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner délégation à M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Général, pendant la durée de son mandat, pour la signature des conventions de prêts des expositions itinérantes du Département,
- de l'autoriser à signer les conventions de prêts de ces expositions itinérantes, selon un modèle type de convention annexé.

La 10^{ème} Commission Culture et Patrimoine, lors de sa séance du 9 décembre 2011, a émis un avis favorable à ces propositions

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 20 février 2012 a émis un avis conforme.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION ITINERANTE
« »
ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ET

ENTRE les soussignés :

Le Département de la Haute-Savoie, 1 rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie, BP 2444, 74041 ANNECY cedex, représenté par **M. Christian MONTEIL**, son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Général du 19 mars 2012,

Désigné par l'appellation « **le prêteur** »,

d'une part,

ET :

.....
.....
.....
.....

Représenté(e) par

Désigné(e) par l'appellation « **l'emprunteur** »,

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Dans le cadre de sa mission de valorisation des collections départementales, le Département de la Haute-Savoie a entrepris de réaliser des expositions documentaires itinérantes à partir de ses collections ou de thèmes patrimoniaux susceptibles d'intéresser les acteurs culturels du territoire et le public.

Ces expositions itinérantes sont prêtées, à titre gracieux, aux partenaires et institutions de la Haute-Savoie et de la Savoie et à titre payant pour les demandes extérieures à ces départements (500€ pour deux semaines, 800€ pour un mois). Elles demeurent la propriété du Département de la Haute-Savoie

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

I - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les engagements respectifs des deux parties lors du prêt de l'exposition itinérante.

L'emprunteur accueille l'exposition itinérante :

- à,
- sous la responsabilité de
- pour la période **du** **au**

II - ENGAGEMENTS DU PRETEUR

II-1 Mise à disposition de l'exposition

Le prêteur mettra à la disposition de **l'emprunteur** tout ou partie de l'exposition selon la liste détaillée des éléments empruntés (annexe 1).

Un constat d'état de l'ensemble du matériel sera établi au moyen d'un formulaire (annexe 2). Il sera signé par les deux parties au départ de l'exposition et contre signé au retour.

II-2 Communication

Le prêteur mettra à la disposition de **l'emprunteur** :

- 2 fichiers numériques de l'affiche présentant l'exposition, en format A3 ou A2 (1 version pour impression et 1 version plus légère pour une insertion sur un site internet). Sur ces fichiers apparaîtront les lieux, dates et horaires de l'exposition ainsi que les logos que **l'emprunteur** voudra voir figurer sur l'affiche,
- un document présentant l'exposition. Ce document pourra être utilisé par l'emprunteur pour faire la promotion de l'exposition (communiqué de presse....).

III - ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

III-1 Accueil et montage de l'exposition

Le nom et la qualité du responsable qui prendra en charge l'exposition sur place (enlèvement, montage, surveillance, démontage) devront être communiqués au plus tard dix jours avant l'ouverture de l'exposition. **Le responsable de l'exposition devra avoir pris connaissance de la convention.**

L'exposition sera déballée et montée par l'emprunteur ou le responsable de l'exposition et manipulée avec précaution. Les consignes suivantes de montage, démontage et manipulation des éléments prêtés seront respectées rigoureusement.

III-2 Manipulation et entretien des éléments empruntés

Lors du montage, les panneaux en toile seront déroulés délicatement et ne devront pas être posés à même le sol – en cas de besoin, une protection propre (bâche, couverture..) sera étalée au préalable.

Lors du démontage, les panneaux en toile seront roulés soigneusement et chaque élément de l'exposition devra être conditionné dans le matériel de transport fourni, selon le même conditionnement que celui constaté au déballage.

Les éléments de l'exposition devront être entretenus et restitués dans un parfait état de propreté.

L'usage de gants est impératif lors de la manipulation des panneaux d'exposition. L'emprunteur devra veiller à ne pas les tâcher car toute trace sur la partie imprimée des panneaux sera indélébile. **En cas de salissure, l'emprunteur ne devra pas essayer de nettoyer la surface** (ni gomme, ni produit, ni eau).

Le nettoyage des autres éléments empruntés se fera à l'aide d'un chiffon doux humidifié à l'eau claire, si cela est nécessaire.

Aucun produit abrasif ou détergent ne devra être utilisé.

III-3 Sécurité de l'exposition

Les aménagements annexes de l'exposition seront à prévoir par l'emprunteur : scénographie (découpage de l'espace), branchements et matériels électriques adéquats, mise en place des panneaux et des dispositifs d'éclairage complémentaires éventuels.

L'emprunteur devra prévoir un local sécurisé pour permettre le stockage des éléments de transport de l'exposition dans de bonnes conditions de conservation et de sécurité durant la période d'exposition.

Le lieu d'exposition devra être fermé à clé en dehors des heures d'ouverture des locaux au public et tempéré (l'exposition itinérante ne peut pas être présentée en plein air).

III-4 Dégradations, remplacement

En cas de perte, vol ou détérioration, le coût de remplacement des éléments empruntés est à la charge de **l'emprunteur** suivant les devis établis par **le prêteur** après la déclaration d'accident.

En cas d'incident sur ces éléments, **l'emprunteur** devra :

- prévenir immédiatement le service des collections départementales pour procéder à un constat d'état suivant les directives du **prêteur**,
- faire les démarches nécessaires auprès de son assurance dans les plus brefs délais.

Le remplacement des éléments défectueux devra être réalisé dans un délai maximum de 2 mois.

III-5 Responsabilités

L'emprunteur est responsable de la sécurité des éléments empruntés depuis le moment de leur prise en charge jusqu'à leur retour.

Le prêteur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents survenus à la suite de :

- branchements électriques non conformes,

- emploi du matériel pour un autre usage que celui prévu dans la demande de prêt,
- unités de passage non respectées,
- issues de secours non dégagées,
- hauteurs sous-plafond insuffisantes,
- mauvaises manipulations.

III-6 Transport

L'emprunteur organisera le transport des éléments empruntés, à sa charge, pour l'aller et le retour entre le Conservatoire d'Art et d'Histoire et le lieu de destination.

Le retrait de l'exposition aura lieu sur rendez-vous auprès du service des collections départementales, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30, à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles
Service des collections départementales
Conservatoire d'Art et d'Histoire
18 avenue du Trésum
74000 ANNECY

La manutention des éléments empruntés entre les réserves des collections départementales et le véhicule prévu pour le transport sera réalisée par une équipe mandatée par **l'emprunteur** à l'aller et au retour. Ce véhicule devra être propre, adapté au volume du matériel et les éléments devront être calés dans le coffre ou l'habitacle.

Une attestation de prise en charge pour le transport sera signée par les deux parties au départ et contre signée au retour (formulaire fourni en annexe 3).

III-7 Assurances

Les éléments empruntés devront être assurés, au frais de **l'emprunteur**, pour la valeur indiquée en euros par **le prêteur** (annexe 1).

Une assurance ***clou à clou***, de type ***tous risques expositions***, devra être souscrite par **l'emprunteur**, couvrant :

- le matériel d'exposition
- le transport ALLER et RETOUR des éléments
- l'installation
- les locaux
- la sécurité des biens et des personnes dans les salles d'exposition

Une copie de la police d'assurance devra être adressée au service des collections départementales avant la prise en charge du matériel prêté. **A défaut, celui-ci ne pourra pas être enlevé.**

III-8 Communication

L'emprunteur organisera la publicité et la communication autour de l'exposition pour assurer sa promotion auprès des publics locaux (écoles, collèges, associations, OTSI, etc...) à partir des documents fournis par **le prêteur**.

Au cas où d'autres supports de communication écrits, numériques, ou audio-visuels seraient réalisés par l'**emprunteur**, la participation du **Conseil Général de la Haute-Savoie, Direction des Affaires Culturelles**, devra être citée.

Le logo « **Haute-Savoie, Conseil Général** » devra être apposé sur tout document destiné à une publication.

L'**emprunteur** devra communiquer, en temps utile, au service des collections départementales les lieux, dates, horaires de l'exposition, les logos à apposer sur l'affiche de présentation de l'exposition ainsi que le format souhaité du fichier d'impression (format A3 ou A2).

Cette affiche devra être imprimée en couleur sur un support papier de bonne qualité, par l'**emprunteur** et à ses frais.

III-9 Contreparties

L'**emprunteur** devra informer le service des collections départementales du vernissage éventuel de l'exposition (dates et lieux) et envoyer une invitation au Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Pour l'exposition itinérante « Des Glaciers et des Hommes », une invitation au vernissage devra également être envoyée au Directeur des Affaires Culturelles de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC.

L'**emprunteur** devra fournir, au service des collections départementales :

- les supports de documentations complémentaires réalisées autour de l'exposition (livres, films, DVD, conférences, etc...),
- les animations et médiations réalisées à cette occasion (nature de l'animation, nom de l'intervenant),
- les articles de presse.

L'**emprunteur** remplira le questionnaire de l'enquête de satisfaction (évaluation du public, nombre de visiteurs, remarques...) et le retournera à la Direction des Affaires Culturelles, service des collections départementales, à l'issue de l'exposition.

IV - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable 3 mois dès sa signature par les deux parties et jusqu'au retour des œuvres au plus tard le

V – RESILIATION - LITIGES

Le **prêteur** se réserve le droit de reprendre immédiatement son prêt si les clauses du présent règlement ne sont pas respectées et décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une telle action.

Au cas où l'**emprunteur** manquerait à ses obligations telles qu'elles résultent du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, les litiges ou les contestations portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble à qui les parties attribuent juridiction.

ANNEXES

- 1- Liste détaillée des éléments empruntés (panneaux, structures, options)
- 2- Constat d'état à l'aller et au retour
- 3- Attestation de prise en charge pour le transport

Fait le à Annecy en deux exemplaires originaux.

Le Propriétaire,
Le Président du Conseil Général
de la Haute-Savoie

L'Emprunteur,
.....

Christian MONTEIL

.....

ANNEXE 1 : LISTE DETAILLEE DES ELEMENTS EMPRUNTES

- **panneaux en toile decolité**, conditionnés individuellement dans un tube en carton et un sac de transport :

Cocher la case correspondante aux panneaux choisis :

- ☐ N°1 *Introduction*
- ☐ N° 2-3-4-5-6-7 *De Glaciation en déglaciation, une très longue histoire*
- ☐ N°8-9-10-11 *Et tombe la neige : la formation et la carte d'identité des glaciers*
- ☐ N°12-13-14-15 *Les glaciers sont vivants*
- ☐ N°16-17-18-19 *La glaciologie, une science d'actualité*
- ☐ N°20 *Conclusion*

-**structures autoportantes Cigogne 750 L[®]**, conditionnées individuellement dans un sac de transport et composées chacune de :

- 1 support en métal
- 6 tiges verticales en carbone
- 2 tiges horizontales à enfiler dans les fourreaux des panneaux en toile
- 2 câbles pour tendre la toile sur le stand
- 5 vis de rechange + 2 clefs Allen pour l'ensemble des structures

Tous les éléments sont répartis et conditionnés dans 5 caisses de transport à roulettes de type containers (H = 110 cm, l = 40 cm) avec un système de fermeture de cadenas à code. Le volume total de ce matériel est d'environ 1,5m³ et le poids est d'environ 100 kg.

OPTIONS :

- **systèmes d'éclairage**, composés chacun de :
 - 1 rampe en métal reliée à un câble électrique
 - 1 branche en métal 2 tiges contacteurs
 - 1 spot 12 v
 - 1 sac de transport pour 4 systèmes d'éclairage

**La valeur d'assurance de l'ensemble de l'exposition itinérante s'élève à :
13 000 € + 4 000 € pour le système d'éclairage optionnel.**

La valeur d'assurance d'une partie seulement de l'exposition itinérante est calculée suivant une valeur unitaire du panneau fixée à 900 € + 200 € pour le système d'éclairage optionnel.

ANNEXE 2 : CONSTAT D'ETAT DES ELEMENTS + LIVRET DE CONTROLE

Documents fournis au moment du départ et à restituer à l'arrivée.

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE TRANSPORT

- Je soussigné(e),
atteste prendre en charge ce jour aux collections départementales de la Haute-Savoie, les éléments suivants pour les transporter et les installer à

- panneaux de l'exposition itinérante « Des Glaciers et des Hommes » et leurs structures autoportantes

Cocher la case correspondante aux panneaux choisis :

- ☐ N°1 *Introduction*
- ☐ N° 2-3-4-5-6-7 *De Glaciation en déglaciation, une très longue histoire*
- ☐ N°8-9-10-11 *Et tombe la neige : la formation et la carte d'identité des glaciers*
- ☐ N°12-13-14-15 *Les glaciers sont vivants*
- ☐ N°16-17-18-19 *La glaciologie, une science d'actualité*
- ☐ N°20 *Conclusion*

- systèmes d'éclairage (en option)

Ces éléments seront restitués au plus tard le

Transport ALLER

Annecy, le

Pour
Nom.....
Qualité.....

Pour les Collections départementales
Nom.....
Qualité.....

Transport RETOUR

Annecy, le.....

Pour
Nom.....
Qualité.....

Pour les Collections départementales
Nom.....
Qualité.....

EXPOSITION ITINERANTE
« VOYAGE, VOYAGES...IMAGES DE LA COLLECTION PAYOT »

ANNEXE 1 : LISTE DETAILLEE DES ELEMENTS EMPRUNTES

- **panneaux en toile decolité**, conditionnés individuellement dans un tube en carton et un sac de transport :
Cocher la case correspondante aux panneaux choisis :
 - ☐ N°1 *Introduction*
 - ☐ N° 2-3-4 *Cheminer, gravir, avancer...*
 - ☐ N°5-6-7 *Faire halte, se reposer, bivouaquer...*
 - ☐ N°8-9-10 *Traverser, passer à tout prix...*
 - ☐ N°11-12 *Passer sous la terre, sous la roche, sous la glace...*
 - ☐ N°13-14-15 *Observer, dessiner, transcrire...*
 - ☐ N°16-17-18 *Evoquer, retrouver, se souvenir...*
 - ☐ N° 19 *Horizons... (Conclusion)*

- **structures autoportantes Cigogne 750 L[®]**, conditionnés individuellement dans un sac de transport et composées chacune de :
 - 1 support en métal
 - 6 tiges verticales en carbone
 - 2 tiges horizontales à enfiler dans les fourreaux des panneaux en toile
 - 2 câbles pour tendre la toile sur le stand
 - 5 vis de rechange + 2 clefs Allen pour l'ensemble des structures

Tous les éléments sont répartis et conditionnés dans 5 caisses de transport à roulettes de type containers (H = 110 cm, l = 40 cm) avec un système de fermeture de cadenas à code.

OPTIONS :

Cocher la case correspondante aux options choisies :

- ☐ ...**systèmes d'éclairage**, composés chacun de :
 - 1 rampe en métal reliée à un câble électrique
 - 1 branche en métal 2 tiges contacteurs
 - 1 spot 12 v
 - 1 sac de transport pour 4 systèmes d'éclairage

- ☐ 1 diaporama sur CD, intitulé *Promenade dans la vallée de l'Arve...vers 1830*

- ☐ 1 diaporama sur CD, intitulé *Voyages dans les Alpes, la vision des Anglais*

La valeur d'assurance de l'ensemble de l'exposition itinérante s'élève à : 17 000 € + 4 000 € pour le système d'éclairage optionnel.

La valeur d'assurance d'une partie seulement de l'exposition itinérante est calculée suivant une valeur unitaire du panneau fixée à 1 100 € + 200 € pour le système d'éclairage optionnel.

ANNEXE 2 : CONSTAT D'ETAT DES ELEMENTS + LIVRET DE CONTROLE

Documents fournis au moment du départ et à restituer à l'arrivée.

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e), atteste prendre en charge ce jour aux collections départementales de la Haute-Savoie, les éléments suivants pour les transporter et les installer :

..... panneaux de l'exposition itinérante « Voyage, Voyages...Images de la collection Paul PAYOT » et leurs structures autoportantes.

Cocher la case correspondante aux panneaux choisis :

- ☐ N°1 Introduction
- ☐ N° 2-3-4 Cheminer, gravir, avancer...
- ☐ N°5-6-7 Faire halte, se reposer, bivouaquer...
- ☐ N°8-9-10 Traverser, passer à tout prix...
- ☐ N°11-12 Passer sous la terre, sous la roche, sous la glace...
- ☐ N°13-14-15 Observer, dessiner, transcrire...
- ☐ N°16-17-18 Evoquer, retrouver, se souvenir...
- ☐ N° 19 Horizons... (Conclusion)

OPTIONS : *Cocher la case correspondante aux options choisies :*

- ☐ ...**systèmes d'éclairage**, composés chacun de :
 - 1 rampe en métal reliée à un câble électrique
 - 1 branche en métal 2 tiges contacteurs
 - 1 spot 12 v
 - 1 sac de transport pour 4 systèmes d'éclairage
- ☐ 1 diaporama sur CD, intitulé *Promenade dans la vallée de l'Arve...vers 1830*
- ☐ 1 diaporama sur CD, intitulé *Voyages dans les Alpes, la vision des Anglais*

Ces éléments seront restitués au plus tard le

Transport ALLER

Annecy, le

Pour
Nom.....
Qualité.....

Pour les Collections départementales
Nom.....
Qualité.....

Transport RETOUR

Annecy, le.....

Pour
Nom.....
Qualité.....

Pour les Collections départementales
Nom.....
Qualité.....

EXPOSITION ITINERANTE « PAYSAGES EN VUES, PAYSAGES EN VIE »
--

ANNEXE 1 : LISTE DETAILLEE DES ELEMENTS EMPRUNTES

..... **panneaux en toile, montés sur enrouleurs** et conditionnés individuellement dans un sac de transport :

Cocher la case correspondante aux panneaux choisis :

- ☐ N°1 *Introduction*
- ☐ N°2 *Revisitez les paysages du Nice et Savoie*
- ☐ N°3-4-5-6 *Paysages en vie, des villes sans limite*
- ☐ N°7-8-9-10 *Paysages en vie, nouveaux décors, nouveaux repères*
- ☐ N°11-12-13 *Paysages en vues, illusion, réalité, transcription*
- ☐ N°14-15-16 *Paysages en vie, les hommes*
- ☐ N°17-18-19 *Paysages en vues, composition, recomposition*
- ☐ N°20 *Conclusion*

Tous les éléments sont répartis et conditionnés dans caisses de transport.

OPTIONS :

Cocher la case correspondante aux options choisies :

- ☐ 1 film d'Eric Michel sur le travail du photographe François Deladerrière
- ☐ 1 jeu de cartes
- ☐ 1 guide paysages

**La valeur d'assurance de l'ensemble de l'exposition itinérante s'élève à :
8 000 €.**

**La valeur d'assurance d'une partie seulement de l'exposition itinérante est
calculée suivant une valeur unitaire du panneau fixée à 700 €.**

ANNEXE 2 : CONSTAT D'ETAT DES ELEMENTS + LIVRET DE CONTROLE

Documents fournis au moment du départ et à restituer à l'arrivée.

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e), atteste prendre en charge ce jour aux collections départementales de la Haute-Savoie, les éléments suivants pour les transporter et les installer

..... panneaux de l'exposition itinérante « Paysages en vues, Paysages en vie » montés sur enrouleurs.

Cocher la case correspondante aux panneaux choisis :

- ☐ N°1 Introduction
- ☐ N°2 Revisitez les paysages du Nice et Savoie
- ☐ N°3-4-5-6 Paysages en vie, des villes sans limite
- ☐ N°7-8-9-10 Paysages en vie, nouveaux décors, nouveaux repères
- ☐ N°11-12-13 Paysages en vues, illusion, réalité, transcription
- ☐ N°14-15-16 Paysages en vie, les hommes
- ☐ N°17-18-19 Paysages en vues, composition, recomposition
- ☐ N°20 Conclusion

OPTIONS :

Cocher la case correspondante aux options choisies :

- ☐ 1 film d'Eric Michel sur le travail du photographe François Deladerrière
- ☐ 1 jeu de cartes
- ☐ 1 guide paysages

Ces éléments seront restitués au plus tard le

Transport ALLER

Annecy, le

Pour
Nom.....
Qualité.....

Pour les Collections départementales
Nom.....
Qualité.....

Transport RETOUR

Annecy, le.....

Pour
Nom.....
Qualité.....

Pour les Collections départementales
Nom.....
Qualité.....

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. PITTET

**OBJET : MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET PRIMITIF 2012 SUITE A L'ARRETE DU
29 DECEMBRE 2011 MODIFIANT LA NOMENCLATURE COMPTABLE M52**

L'Assemblée Départementale a voté son Budget Primitif 2012 le 13 décembre 2011 par nature et au niveau du chapitre. Le 31 décembre 2011 a été publié, au journal officiel, l'arrêté modifiant la nomenclature comptable M52 applicable aux Départements au 1^{er} janvier 2012.

Pour que le budget primitif soit conforme avec le système comptable du payeur départemental (Hélios) et qu'il puisse donc être exécuté normalement, des modifications ont du être apportées au budget primitif.

Les crédits qui ont été votés sur des imputations comptables supprimées, ont été transférés sur les nouvelles imputations prévues dans cet arrêté. Ces modifications des natures comptables sont sans incidence sur les montants votés par chapitre et sont donc conformes au niveau de vote décidé par l'assemblée départementale.

Les modifications portent notamment sur les imputations comptables des subventions d'équipement et des frais d'hébergement.

Pour les subventions d'équipement, 3 subdivisions sont créées. L'imputation dépend toujours du type de bénéficiaire (privé, communes & EPCI, Etat) et désormais, elle précise le type de biens subventionnés (biens mobiliers, matériels et études / bâtiments et installations / projets d'infrastructures d'intérêt national).

Exemple :

Ancien article supprimé : 20414 - subvention équipement aux communes et EPCI

Nouveaux articles créés : . 20414¹ : Biens mobiliers, matériels et études

. 20414² : Bâtiments et installations

. 20414³ : Projets d'infrastructures d'intérêt national

Il en découle une modification des imputations qui enregistrent les amortissements de ces subventions d'équipement suivant la même subdivision.

Les imputations comptables des frais de séjour et d'hébergement sont réorganisées autour des pôles suivants : frais de scolarité, accueil familial et frais de séjour (enfance, handicap et personnes âgées).

Au niveau des recettes, la fiscalité directe (foncier bâti, cotisation sur la valeur ajoutée et imposition forfaitaires sur les entreprises de réseau) n'est plus englobée dans un seul compte mais est répartie sur 3 imputations.

Les modifications apportées au Budget Primitif 2012 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

I. Dépenses :

Ancien compte	Nouveau compte	Libellé	Montant voté	Modifications	Nouveau montant
SECTION INVESTISSEMENT					
205		Concessions, brevets, licences, ...	1 265 000,00	-1 265 000,00	
	2051	Concessions & droits similaires		1 265 000,00	1 265 000,00
Total modifications chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			1 265 000,00	0,00	1 265 000,00
20411		Subventions d'équipement à l'état	463 878,00	-463 878,00	
	204112	Subv. etat / bâtiments & installations		463 878,00	463 878,00
20414		Subv. équipement aux communes & structures intercommunales	22 411 242,00	-22 411 242,00	
	204141	Subv. cnes st. cnles / mobiliers, matériels, études		728 375,00	728 375,00
	204142	Subv. cnes struct. cnles / bâtiments installations		21 682 867,00	21 682 867,00
20415		Subv. éq. aux autres groupements collectivités	11 142 250,00	-11 142 250,00	
	204151	Subv. aut. gpts coll./mobiliers, matériels, études		4 000,00	4 000,00
	204152	Subv. aut. gpts collect./bâtiments installations		11 138 250,00	11 138 250,00
20416		Subventions d'équipement aux spic	4 529 801,00	-4 529 801,00	
	204162	Subv. spic / bâtiments & installations		3 756 051,00	3 756 051,00
	204163	Subv. spic / projet infrastructure intérêt national		773 750,00	773 750,00
204172		Subv. équipement CCAS	0,00	0,00	
204178		Subv. équipement autres éts publics	1 052 540,00	-1 052 540,00	
	2041781	Subv. aut. éts pub. / mobiliers, matériels, études		52 340,00	52 340,00
	2041782	Subv. aut. éts pub. loc. / bâtiments installations		1 000 200,00	1 000 200,00
20418		Subv. équip. aux organismes publics divers	1 935 052,00	-1 935 052,00	
	204181	Subv.org. pub. div. / mobiliers, matériels, études		21 000,00	21 000,00
	204182	Subv. org. pub. div. / bâtiments installations		1 914 052,00	1 914 052,00
2042		Subv. équip. aux personnes de droit privé	12 319 021,00	-12 319 021,00	
	20421	Subv. pers dt privé/mobiliers, matériels, études		1 021 991,00	1 021 991,00
	20422	Subv. pers. dt privées / bâtiments installations		11 297 030,00	11 297 030,00
Total modifications chapitre 204 - Subventions d'équipement versées			53 853 784,00	0,00	53 853 784,00
205		Concessions, brevets, licences, ...	4 000,00	-4 000,00	
	2051	Concessions & droits similaires		4 000,00	4 000,00
Total modifications chapitre 041 - Opérations ordre à l'intérieure section d'invest.			4 000,00	0,00	4 000,00

SECTION FONCTIONNEMENT					
64832		Contrib. au fonds de compens. cessation progressive d'activité	217 500,00	-217 500,00	
	6488	Autres charges de personnel	236 650,00	217 500,00	454 150,00
Total modifications chapitre 012 - Charges de personnel			454 150,00	0,00	454 150,00
64832		Contrib. au fonds de compensation cessation progressive d'activité	10 700,00	-10 700,00	
	6488	Autres charges de personnel		10 700,00	10 700,00
651141		APA versée pour bénéficiaire à domicile	27 643 000,00	-27 643 000,00	
	651141	APA à domicile versée au service aide à domicile		20 143 000,00	20 143 000,00
651142		APA versée au bénéficiaire en établissement	1 000 000,00	-1 000 000,00	
	651142	APA versée au bénéficiaire		7 500 000,00	7 500 000,00
651143		APA versée à l'établissement	20 300 000,00	-20 300 000,00	
	651143	APA versée au bénéficiaire en établissement		1 000 000,00	1 000 000,00
	651144	APA versée à l'établissement		20 300 000,00	20 300 000,00
Total modifications chapitre 016 - Allocations personnalisées d'autonomie			48 943 000,00	0,00	48 943 000,00
6521		Frais de scolarité & frais périscolaires	30 000,00	-30 000,00	
	65211	Frais de scolarité		22 000,00	22 000,00
	65212	Frais périscolaires		8 000,00	8 000,00
65221		Frais d'hébergement en famille d'accueil	711 230,00	-711 230,00	
652221		Frais hébergement foyer & accueil handicapés	53 640 000,00	-53 640 000,00	
652222		Frais hébergement / foyer d'enfants & maisons maternelles	20 113 690,00	-20 113 690,00	
652223		Frais hébergement maison d'enfants à caractère social	27 200 000,00	-27 200 000,00	
652224		Frais d'hébergement établissements pour personnes âgées	14 020 000,00	-14 020 000,00	
65223		Frais hébergement en établissements scolaires	51 000,00	-51 000,00	
65228		Autres frais d'hébergement	6 195 000,00	-6 195 000,00	
	6522	Accueil familial		1 526 250,00	1 526 250,00
	652411	Frais séjour aide sociale à l'enfance/foyers, centres & hôtel		2 778 850,00	2 778 850,00
	652412	Frais séjour aide sociale enfance/maison d'enfants social		37 583 000,00	37 583 000,00
	652413	Frais séjour aide sociale enfance/lieux de vie & accueil		103 000,00	103 000,00
	652414	Frais séjour aide sociale enfance/foyers jeunes travailleurs		5 000,00	5 000,00
	652415	Frais séjour aide sociale enfance/établissements scolaires		51 000,00	51 000,00
	652416	Frais séjour ase/sce aide éducative en milieu ouvert & à domicile		6 083 820,00	6 083 820,00
	652418	Frais séjour aide sociale enfance/ autres		3 150 000,00	3 150 000,00
	65242	Frais séjour en établissements & services/adultes handicapés		53 890 000,00	53 890 000,00
	65243	Frais séjour en établissements pour personnes âgées		16 760 000,00	16 760 000,00
654		Pertes sur créances irrécouvrables	200 000,00	-200 000,00	
	6541	Créances admises en non-valeur		200 000,00	200 000,00
6563		Aides financières aux clubs	4 500 000,00	-4 500 000,00	
	6568	Autres participations	22 451 100,00	4 500 000,00	26 951 100,00
Total modifications chapitre 65 - Autres charges d'activité			149 112 020,00	0,00	149 112 020,00

II. Recettes :

Ancien compte	Nouveau compte	Libellé	Montant voté	Modifications	Nouveau montant
SECTION INVESTISSEMENT					
10221		Dotations DGE	40 000,00	-40 000,00	
10228		Autres fonds globalisés		40 000,00	40 000,00
Total modifications chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserve			40 000,00	0,00	40 000,00

Ancien compte	Nouveau compte	Libellé	Montant voté	Modifications	Nouveau montant
280411		Amortissement subventions versées à l'Etat	1 913 000,00	-1 913 000,00	
	2804112	Amort. immo. subv. etat / bâtiments & installations		1 913 000,00	1 913 000,00
280412		Amortissement subventions versées / régions	1 000,00	-1 000,00	
	2804122	Amort. subv. régions / bâtiments & installations		1 000,00	1 000,00
280414		Amortissement subventions / communes et SI	21 900 000,00	-21 900 000,00	
	2804142	Amort. subv. cnes & inter/bâtiments & installations		21 900 000,00	21 900 000,00
280415		Amortissement subventions / syndicats mixtes	13 060 000,00	-13 060 000,00	
	2804152	Amort. subv. gpt collect/bâtiments & installations		13 060 000,00	13 060 000,00
280416		Amortissement subventions versées aux SPIC	400 000,00	-400 000,00	
	2804162	Amort. subv. spic/ bâtiments & installations		400 000,00	400 000,00
2804172		Amortissements subventions versées CCAS	39 000,00	-39 000,00	
	28041722	Amort. subv. ccas / bâtiments & installations		39 000,00	39 000,00
2804178		Amortissement subventions versées aux EPL	950 000,00	-950 000,00	
	28041782	Amort. subv. epl/bâtiments & installations		950 000,00	950 000,00
280418		Amortissement subventions / organismes publics divers	2 000 000,00	-2 000 000,00	
	2804182	Amort. subv. org. pub. div/bâtiments & installations		2 000 000,00	2 000 000,00
28042		Amortissement subventions aux personnes de droit privé	14 100 000,00	-14 100 000,00	
	280421	Amort. subv. privé/mobiliers, matériels & études		14 100 000,00	14 100 000,00
280441		Subvention d'équipement en nature / organismes publics	133 000,00	-133 000,00	
	2804412	Amort. subv. éta scol. / bâtiments & installations		133 000,00	133 000,00
Total modifications chapitre 040 - Transfert entre section			54 496 000,00	0,00	54 496 000,00
SECTION FONCTIONNEMENT					
7311		Contributions directes	210 281 000,00	-210 281 000,00	
	73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties		128 070 000,00	128 070 000,00
	73112	Cotisation sur valeur ajoutée/entreprises		80 737 000,00	80 737 000,00
	73114	Imposition forfaitaire entreprises réseaux		1 474 000,00	1 474 000,00
Total modifications chapitre 731 - Impôts locaux			210 281 000,00	0,00	210 281 000,00
7518		Recouvr. sur autres redevables	613 000,00	-450 000,00	163 000,00
	7535	Recouvrements des indus PCH		450 000,00	450 000,00
Total modifications chapitre 75 - Autres produits d'activité			613 000,00	0,00	613 000,00

Les crédits des autorisations de programme votées sur des imputations supprimées, ont été transférés sur les nouvelles imputations. Toutes les décisions d'affectations antérieures au 1^{er} janvier 2012 de ces autorisations de programme ont été modifiées en conséquence.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 20 février 2012, a proposé de donner acte de la communication de cette information.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte des modifications apportées au Budget Primitif 2012 suite à l'arrêté du 29 décembre 2011 modifiant la nomenclature comptable M52.

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. de MENTHON

OBJET : MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 qui donne un barème indicatif pour les durées d'amortissement de certains biens et qui fixe la durée maximum obligatoire d'amortissement pour les catégories de biens citées ci-après :

- les frais d'études non suivies de réalisation,
- les frais de recherche et de développement,
- les frais d'insertion,
- les subventions d'équipement versées ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52 :

- qui modifie les imputations comptables des subventions d'équipement en précisant, outre le type de bénéficiaire (privé, commune, ECPI, Etat...), le type de biens subventionnés (biens mobiliers, matériels et études...),
- qui redéfinit les durées maximum d'amortissement des subventions d'équipement, non plus en fonction du type de bénéficiaire comme précédemment, mais en fonction du type de biens subventionnés, soit :
 - 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
 - 15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
 - 30 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national ;

Vu la délibération du 14 décembre 2010 qui, afin d'harmoniser les durées d'amortissement pour les biens acquis par le budget annexe du Parc de la Voirie et ceux acquis par le budget principal, a modifié, à compter du 1^{er} janvier 2011, les durées d'amortissement des véhicules de déneigement et équipements rattachés, du matériel informatique, du mobilier et des fourgons ;

Considérant que le Département est tenu :

- de modifier les durées d'amortissement des subventions d'équipement qui seront versées à compter du 1^{er} janvier 2012,
- de définir la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées avant cette date.

Il est proposé à l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- afin de ne pas modifier les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées avant cette date, leurs amortissements soient comptabilisés ainsi :

. Amortissement des subventions d'équipement aux organismes privées :

ancienne nature	nouvelle nature
28042	280421

. Amortissement des subventions d'équipement aux organismes publics :

ancienne nature	nouvelle nature
280411	2804112
280412	2804122
280414	2804142
280415	2804152
280416	2804162
2804172	28041722
2804178	28041782
280418	2804182
280441	2804412

- les subventions d'équipements versées à compter de cette date, soient amorties :

- sur 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- sur 15 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
- sur 30 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

- les durées d'amortissement des biens corporels et incorporels soient alors les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Durées d'amortissements
Logiciels	2 ans
Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
Frais de recherche et de développement :	
- en cas de réussite du projet	5 ans
- en cas d'échec	1 an
Frais d'insertion en cas d'échec du projet d'investissement	5 ans
Voitures	5 ans
Fourgons	7 ans
Camions et véhicules industriels + équipements rattachés	10 ans
Véhicules de déneigement + équipements rattachés	20 ans
Matériel et outillage technique	10 ans
Mobilier	15 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques (+ Téléalarme)	10 ans
Catégories d'immobilisations	Durées d'amortissements

Oeuvres d'art	non amortissables
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	30 ans
Equipements de garages et ateliers	15 ans
Equipements de cuisines	15 ans
Equipements sportifs	15 ans
Installations et réseaux de voirie + réseaux divers	non amortissables
Plantation, forêts	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Bâtiments scolaires	30 ans
Bâtiments	30 ans
Constructions sur sol d'autrui	durée du bail
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans
Subventions d'équipements finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions d'équipements finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subventions d'équipements finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national.	30 ans

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 20 février 2012, a émis un avis favorable aux modifications proposées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. de MENTHON

**OBJET : COMPTE RENDU SUR LA CONCLUSION ET LA REVISION DU LOUAGE DE CHOSES
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE PAR L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE A L'EXECUTIF.**

Par délibération n°CG-2011-005 du 31 mars 2011, l'Assemblée Départementale a délégué à M. le Président du Conseil général, pendant la durée de son mandat, la compétence de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans », conformément aux dispositions de l'article L. 3211-2 alinéa 2, 6° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation est assortie de l'obligation de rendre compte en séance du Conseil Général des conventions conclues en vertu de cette compétence déléguée.

Ainsi, au titre de cette délégation, et pour la période du 06 avril 2011, date à laquelle la délibération est devenue exécutoire, au 15 février 2012, les conventions suivantes ont été signées par M. le Président du Conseil Général :

- 26 CONVENTIONS D'OCCUPATION ACCORDEES A DES TIERS :

Les conventions signées ont ici pour objet l'occupation de locaux départementaux par des tiers. Les associations ou personnes publiques représentent le plus grand nombre de bénéficiaires. Quelques conventions sont signées au profit d'agents départementaux logés sans qu'ils ne relèvent du régime applicable aux logements de fonction.

- 15 CONVENTIONS D'OCCUPATION AU PROFIT DU DEPARTEMENT :

Il s'agit ici principalement d'occupations de locaux communaux par les services du Département permettant l'organisation par ces derniers de permanences sociales.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 05 mars 2012, a proposé de donner acte des conventions de louage de choses de moins de douze ans ci-dessus présentées.

Aussi, en application des éléments susvisés, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte des conventions signées à ce titre pour la période du 06 avril 2011 au 15 février 2012. Ces dernières sont énumérées dans le tableau annexé au présent rapport.

RECAPITULATIF DES CONVENTIONS DE LOUAGE DE CHOSES ACCORDEES A DES TIERS

Début Convention	Fin Convention	COMMUNE	BENEFICIAIRE	CHOSE LOUEE		PRIX
				ADRESSE	DESCRIPTION	
09/08/2011	31/12/2011	SAINT-JULIEN	SDIS	6 route d'Annemasse SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Locaux (garage)	A titre gratuit Paiement des charges au prorata des surfaces occupées
18/10/2011	31/12/2011	BONS EN CHABLAIS	Elodie ANDRE agent contractuel aux services de la Voirie	385 rue du Grande Vire 74890 BONS- EN-CHABLAIS	Convention d'occupation d'un logement au sein du CERD	500 € par mois
15/06/2011	14/06/2022	FAVERGES	Commune	359 route de Favergettes 74210 FAVERGES	Tènement d'une superficie approximative de 412,50 m ² sis à l'arrière du CTD	A titre gratuit
08/07/2011	07/07/2022	CHAMONIX	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	286 rue du Lyret CHAMONIX	Le bureau n° 4 de 15 m ² , les sanitaires, la salle d'attente et la salle de convivialité	450 € annuel révisable selon indice INSEE du coût de la Construction
01/01/2011	31/12/2019	ANNECY	SAVOIE MONT-BLANC TOURISME	Le Star - 20 avenue du Parmelan	410,71 m ² surface bureaux pondérée + garages	78 174,25€ Loyer annuel
01/01/2011	31/12/2019	ANNECY	LOGIS DE France	Le Star - 20 avenue du Parmelan	45,60 m ² surface bureaux pondérée + garages	8 880€ Loyer annuel
01/01/2011	31/12/2019	ANNECY	HAUTE-SAVOIE NORDIC	Le Star - 20 avenue du Parmelan	78,40 m ² surface bureaux pondérée + garages	15 520€ Loyer annuel

01/01/2011	31/12/2019	ANNECY	UDOTSI	Le Star - 20 avenue du Parmelan	82,02 m ² surface bureaux pondérée + garages	16 153,50€ Loyer annuel
01/01/2011	31/12/2019	ANNECY	SAVOIE HAUTE-SAVOIE JUNIORS	Le Star - 20 avenue du Parmelan	75,75 m ² surface bureaux pondérée + garages	14 156,25€ Loyer annuel
01/01/2011	31/12/2019	ANNECY	THESAME	Le Star - 20 avenue du Parmelan	318,71 m ² surface bureaux pondérée + garages	62 974,25€ Loyer annuel
01/01/2011	31/12/2019	ANNECY	AED	Le Star - 20 avenue du Parmelan	91,05 m ² surface bureaux pondérée + garages	18 633,75€ Loyer annuel
22/09/2011	22/09/2022	CRUSEILLES	Centre Hospitalier de la Région Annécienne - Pôle de Santé Mentale	87 route d'Annecy - 74350 CRUSEILLES	2 bureaux + salle d'attente commune à tout public + sanitaires	154 € annuel révisable selon indice INSEE du coût de la construction
22/09/2011	22/09/2022	THONES	Centre Hospitalier de la Région Annécienne - Pôle de Santé Mentale	4 rue du Pré de Foire - 74230 THONES	2 bureaux + salle d'attente commune à tout public + sanitaires	380 € annuel révisable selon indice INSEE du coût de la construction
29/12/2011	28/12/2022	YVOIRE	ASSOCIATION LEMAN INSERTION ENVIRONNEMENT (LIEN)	Domaine de Rovorée	Deux remises de la ferme Morel (80 m ² chacune) au sein du Domaine de Rovorée à YVOIRE et EXCENEVEX	1440 € (720 €/an par remise)
29/11/2011	28/11/2022	MARIGNIER	Centre Ressources Départemental pour Personnes Cérébro-Lésées	187 rue du Quai 74970 MARIGNIER	1 bureau, 1 salle d'attente et des toilettes	A titre gratuit

01/03/2011	28/02/2023	ABONDANCE	ADMR Val d'Abondance	Relais médico-social 74360 ABONDANCE	Accueil, salle d'attente, 1 bureau, 1 salle de réunion, coin convivialité, fontaine à eau	A titre gratuit
01/11/2011	20/11/2011	CHAMONIX	M. Sébastien ULSAS, agent technique	286 rue du Lyret CHAMONIX PMS	logement T1 de 50 m ² au 3ème étage pour utilité de service	240 € par mois
01/11/2011	20/11/2011	CHAMONIX	M. Pierre DORVAL, auxiliaire de dénivellement	286 rue du Lyret CHAMONIX PMS	logement T1 de 35 m ² au 3ème étage pour nécessité absolue de service	à titre gratuit
10/10/2011	09/10/2022	CLUSES	Association d'Aide à la Réinsertion "Les Bartavelles"	37 A rue du Docteur Jacques Arnaud 74300 CLUSES	1 bureau, une salle d'attente, les toilettes	à titre gratuit
23/12/2011	31/03/2012	RUMILLY	Communauté de Communes du Canton de Rumilly	Immeuble "Le Cheval Blanc" 1 avenue Gantin RUMILLY	308 m ² de bureaux	2 304,96 € par mois + charges
01/01/2012	30/04/2012	BONS EN CHABLAIS	Elodie ANDRE agent contractuel aux services de la Voirie	385 rue du Grande Vire 74890 BONS- EN-CHABLAIS	Convention d'occupation d'un logement au sein du CERD	500 € par mois
09/01/2012	08/01/2023	CHAMONIX ET SALLANCHES	ASSOCIATION ALFA3A	CHAMONIX : 286 rue du Lyret SALLANCHES : 118 rue du Guer	Chamonix : 1 bureau, une salle d'attente, des toilettes soit 46,70 m ² - Sallanches : 1 bureau, une salle d'attente, des toilettes soit 24,75 m ²	à titre gratuit
23/01/2012	23/01/2022	CLERMONT	COMMUNE	Château de Clermont - 74270 CLERMONT	Locaux départementaux dits "Auberge de Clermont" (dont les 2 appartements pour une superficie de totale de 275,01 m ²	à titre gratuit

25/01/2012 mais début occupation le 01/01	30/06/2012	SAINT-JULIEN	SDIS	6 route d'Annemasse SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Locaux (garage)	A titre gratuit Paiement des charges au prorata des surfaces occupées
02/02/2012	31/03/2013	PRINGY	M. J-C LAPRAZ	300 route d'Annecy 74370 PRINGY	Appartement (cuisine + 3 pièces + sanitaires)	400 € par mois
01/05/2012	01/05/2022	LA ROCHE-SUR- FORON et ETEAUX	ASSOCIATION ACTILAIT	Lieu-dit "les Chères" LA ROCHE/FORON - Lieu-dit "Prés Germain" ETEAUX	950 m ²	6 000 €/an hors charges

RECAPITULATIF DES CONVENTIONS DE LOUAGE DE CHOSES AU PROFIT DU DEPARTEMENT

Début Convention	Fin Convention	COMMUNE	BENEFICIAIRE	CHOSE LOUEE		PRIX
				ADRESSE	DESCRIPTION	
14/09/2011	13/09/2022	LES CONTAMINES-MONTJOIE	Département	18 route de Notre Dame de la Gorge 74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE	Permanence assistants socio-éducatifs 2 bureaux superficie totale de 30 m ²	A titre gratuit
29/11/2011	28/11/2022	LES GETS	Département	Mairie 74260 LES GETS	Permanence assistante sociale 1 Bureau et 1 salle d'attente	A titre gratuit
19/10/2011	18/10/2022	MORILLON	Département	Mairie 74440 MORILLON	Permanence assistante sociale 1 Bureau et 1 salle d'attente	A titre gratuit
06/10/2011	05/10/2022	SAINT-SIGISMOND	Département	Mairie 74300 SAINT-SIGISMOND	Permanence assistante sociale 1 Bureau et 1 hall	A titre gratuit
06/10/2011	08/06/2012	SCIONZIER	Département	Mairie 74953 SCIONZIER	formation 2011-2012 des assistants familiaux Salles Virgile ou Blaise Pascal	A titre gratuit
16/11/2011	15/11/2011	AMBILLY	Département	27 rue Jean Jaurès - AMBILLY	Permanence assistante sociale 1 salle d'accueil, 2 bureaux	A titre gratuit
21/10/2011	20/10/2022	VERCHAIX	Département	Mairie - Chef-Lieu 74440 VERCHAIX	Permanence assistante sociale 1 Bureau et 1 salle d'attente	A titre gratuit
29/12/2011	28/12/2022	ARACHES-LA FRASSE	Département	213 route des Cyclamens 74300 ARACHES-LA FRASSE	Permanence assistante sociale 1 bureau, superficie totale de 20 m ²	à titre gratuit
12/12/2011	11/12/2022	PUBLIER	Département	Salle des Châtaigniers	Consultation et permanence PMI 1 espace accueil enfants/parents, une salle pour la puéricultrice, 1 bureau pour le médecin pour une superficie totale de 73,20 m ²	à titre gratuit

03/03/2011	30/06/2013	CHAMONIX	Département	Bâtiment "Le Fouillis" - 399 rue Helbronner - CHAMONIX	Logement voirie 4 pièces	2 870 €
17/01/2012	16/01/2023	SAMOENS	Département	Lieu-dit "Le Bourg"	Permanence assistante sociale 1 bureau	à titre gratuit
15/02/2012	14/02/2023	SIXT FER A CHEVAL	Département	Mairie, hôtel de ville, 74740 SIXT FER A CHEVAL	Permanence assistante sociale 1 bureau, salle d'attente, superficie totale de 54 m²	à titre gratuit
01/01/2010	30/06/2011	THONON LES BAINS	Département	Terrain cadastré AY 164	Terrain loué à CINE LEMAN pour la SAT	9 743€ pour la durée de la convention
03/12/2011	31/12/2022	ARCHAMPS	Département	Espace Lémanique - Locaux SMAG	Service Relations Transfrontalières environ 132,60 m²	à titre gratuit paiement des charges
15/02/2012	14/02/2013	DOUVAINE	Département	Mairie, place de l'Hôtel de Ville 74140 DOUVAINE	Consultations et permanences PMI 2 bureaux, une réserve, une salle d'attente	à titre gratuit

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. PITTET

**OBJET : INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

L'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise Monsieur le Président du Conseil Général à recevoir délégation de l'Assemblée Départementale pour accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance et à décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Par délibération n° CG-2011-005 du 31 mars 2011, le Conseil Général de la Haute-Savoie a donné ces délégations à Monsieur le Président.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte de ces délégations, est produite en annexe sur la période du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2011, la liste des titres de recettes émis pour les indemnités de sinistre.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 20 février 2012, a proposé de donner acte de la communication de cette information.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication de cette information.

INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS DASSURANCE

Période : du 01/11/2011 au 31/12/2011

Compte 7788

Libellé	Montant TTC	Tiers	N° du Titre	Date du titre
ST JULIEN COLLEGE - DEGAT DES EAUX DU 19/06/11	13 853,48	BESSE CABINET	6930	03/11/2011
LA ROCHE S/FORON COLLEGE-RBT SUITE VOL DU 05/01/11	5 876,36	BESSE CABINET	7395	21/11/2011
ARCHAMPS BAT ESPACE LEMANIQUE - VOL DU 04/03/11	444,40	BESSE CABINET	7478	23/11/2011
CHÂTEAU CLERMONT - VANDALISME DU 12/03/11	4 469,21	BESSE CABINET	7479	23/11/2011
TANINGES COLLEGE - DOMMAGES ELECT. DU 06/04/2011	5 563,26	BESSE CABINET	7563	29/11/2011
LA ROCHE S/FORON COLLEGE - VOL DU 20/01/11	210,59	BESSE CABINET	7581	30/11/2011
ACCIDENT DU 04/07/11 - RD33 - PR0.010	1 462,17	ALLIANZ I.A.R.D.	7931	15/12/2011
ACCIDENT DU 16/06/11 - RD1005 - PR24,370	5 011,08	GROUPAMA BRETAGNE PAYS DE LOIRE	7932	15/12/2011
ACCIDENT DU 25/03/11 - RD 1201 - PR6,150	8 490,09	FILIA MAIF	7933	15/12/2011
ACCIDENT DU 20/04/11 - RD1205 - PR33.200	256,52	ASSURANCES CREDIT MUTUEL IARD	7934	15/12/2011
ACCIDENT DU 26/07/11 - RD903 - PR45+400	2 058,17	EURODOMMAGES	7935	15/12/2011
ACCIDENT DU 21/02/11 - RD22 - PR47,724	9 334,16	AXA France IARD	7936	15/12/2011
ACCIDENT DU 05/03/11 RD 20	1 579,51	ASSANT CHRISTOPHE	7938	27/04/1904
ACCIDENT DU 30/10/10 - RD22 - PR24,220	1 780,69	AXA France IARD	7937	15/12/2011
ACCIDENT DU 08/05/11 - RD30 - PR0.200	2 212,17	GAN ASSURANCES IARD	7983	21/12/2011
ACCIDENT DU 26/04/11 - RD11 - PR5.520	1 509,02	FILIA MAIF	8003	22/12/2011
ACCIDENT DU 12/02/11 - RD309 - PR.577	2 372,33	LA MOBILIERE ASSURANCE	8004	22/12/2011
ACCIDENT DU 03/06/11 - RD1506 - PR4.727	1 257,51	AXA France IARD	8005	22/12/2011
ST PIERRE EN FAUCIGNY COLLEGE - DOMMAGES ELECT. DU 31/08/11	387,28	BESSE CABINET	8006	22/12/2011
CHÂTEAU CLERMONT - CHOC VEHICULE DU 19/05/11	724,67	BESSE CABINET	8504	30/12/2011
SEYNOD COLLEGE - DEGAT DES EAUX DU 25/10/11	4 837,52	BESSE CABINET	8646	31/12/2011
ACCIDENT DU 30/0411 - RD 45	1 601,13	AXA WINTERTHUR	8654	31/12/2011
TOTAL	75 291,32			

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. de MENTHON

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL GENERAL : UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES

Suite à la délibération n° CG-2011-061 du Conseil Général du 24 octobre 2011, ayant pour objet le vote de la Décision Modificative de l'exercice 2011, les inscriptions de crédits au chapitre « dépenses imprévues » de la section d'investissement s'élèvent à 2 000 000,00 d'euros.

L'instruction M52 précise que tout mandat afférent à une dépense imprévue est imputé sur l'article correspondant à la dépense, auquel est jointe une décision budgétaire de l'ordonnateur, transmise au représentant de l'Etat, et portant virement de crédit. Dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense, le Président du Conseil Général doit en rendre compte au Conseil Général, pièces justificatives à l'appui.

M. le Président indique que cette procédure a été utilisée le 25 novembre dernier mais que, pour des raisons matérielles, il n'a pu en être rendu compte au Conseil Général des 12 et 13 décembre.

Par arrêté n° 11-5823 en date du 25/11/2011, un virement de 100 000,00 euros a été établi de la ligne 020 (dépenses imprévues) vers l'article 20414 (subventions d'équipement aux communes), pour le versement d'une subvention d'équipement à la commune d'ANNECY destinée au financement de travaux au Parc des Sports.

Par délibération n° CP-2011-0789 du 05/12/2011, la Commission Permanente a autorisé le versement de cette subvention à la commune d'ANNECY.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 20 février 2012, a proposé de donner acte de la communication de cette information.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir donner acte à M. le Président de la communication de cette information.

**Séance CT du
Séance CF du lundi 20 février 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. de MENTHON

**OBJET : COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION D'ESTER EN JUSTICE DONNEE PAR
L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A L'EXECUTIF PENDANT LA DUREE DE SON MANDAT**

Par décision n°CG-2011-013 du 22 avril 2011, et en application de l'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation a été donnée par l'Assemblée Départementale à M. le Président, pendant la durée de son mandat, afin d'intenter au nom du Département toutes les actions en justice et de le défendre dans toutes les actions intentées contre lui.

L'article du code dispose qu'un compte-rendu de l'exercice de cette délégation doit être fait à la prochaine réunion de l'Assemblée Départementale.

Depuis le dernier compte-rendu (délibération n°CG-2011-125 du 13 décembre 2011), aucune action n'a été introduite par le Département.

Les actions intentées par des tiers à l'encontre du Département sont :

- quatorze recours en annulation devant le Tribunal administratif de GRENOBLE contre des décisions refusant d'accorder l'allocation de revenu de solidarité active ou suspendant celle-ci,
- un recours en annulation devant le Tribunal administratif de GRENOBLE contre une décision refusant d'accorder une aide au titre du FSL,
- un appel interjeté contre un jugement du Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS fixant la dette alimentaire à l'encontre des deux enfants d'une personne pensionnaire de l'EHPAD,
- un recours pour excès de pouvoir contre une décision de refus d'octroyer la nouvelle bonification indiciaire à des agents,
- un recours pour excès de pouvoir contre une décision de refus de titularisation d'un agent,

- un recours pour excès de pouvoir contre une décision de refus de reclassement d'un agent,
- une mise en cause du Département dans le cadre d'un recours en annulation contre une décision de Monsieur le Maire de MAXILLY refusant de retirer un poteau en béton posé sur le trottoir, face à une propriété privée,
- trois recours en annulation contre les arrêtés de promotion interne au choix au grade d'attaché territorial, pour l'année au 2011,
- un référé préventif introduit par la SCI l'Orée des Lacs dans le cadre de la construction de logements, sur la commune de VILLE-LA-GRAND.

La 3ème Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 20 février 2012, a proposé de donner acte de la communication de ces informations.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui faite des actions conduites par M. le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie.

**Séance CT du
Séance CF du lundi 05 mars 2012
Séance CG du lundi 19 mars 2012**

RAPPORTEUR : M. BEL

OBJET : MARCHES PUBLICS PASSES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

L'article L3221-11 du code général des collectivités territoriales autorise M. le Président du Conseil Général à recevoir délégation de l'Assemblée Départementale pour passer seul des marchés et des accords-cadres de travaux, fournitures et services, dès lors que les crédits sont inscrits au budget, à charge pour lui de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Suivant les dispositions de l'article précité, le Conseil Général de la HAUTE-SAVOIE a donné délégation à son Président par délibération du 31 mars 2011 pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et des accords-cadres et les avenants s'y rapportant.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte, est produite en annexe la liste des marchés passés par délégation de l'Assemblée Départementale dans la période du 1^{er} novembre 2011 au 29 février 2012.

La 3^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, lors de sa séance du 05 mars 2012, a proposé de donner acte de la communication de cette information.

Il est demandé à l'Assemblée Départementale de bien vouloir donner acte à M. le Président de la communication de cette information.

Direction ou service	Type de marché	Nature de l'affaire	Mode de passation	Numéro d'affaire	Libellé de l'affaire	Numéro de lot	Numéro de marché	Nom de l'entreprise	Code postal de l'entreprise	Montant du marché HT (maxi annuel HT si reconductible ou maxi total HT si non reconductible)	Date de signature du marché	Date de notification du marché
DITM	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée simple	11S0064	RD1201-Démolition de la Villa Boschetti à Pringy	1	2011636	GROSJEAN ENTREPRISE SARL	74540	22 700,00 €	08/11/11	08/11/2011
DEFU	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0437	Collèges publics : recherche d'amiante et de plomb avant travaux	1	2011651	SLAWSKI PHILIPPE	68580	64 000,00 €	09/11/11	14/12/2011
DEFU	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée simple	11S0487	COLLEGE Michel Servet à ANNEMASSE - Mise en place d'une barrière levante automatique	1	2011642	ESPACS 3S SARL	26390	8 650,00 €	10/11/11	15/11/2011
DR	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	11S0060	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	13	2011601	GERIN SA	38420	Sans mini ni maxi	10/11/11	15/11/2011
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	11S0536	31/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2011641	PENTE AIR	74370	760,00 €	10/11/11	24/11/2011
DR	Marché à bons de commande	Services	Appel d'offres ouvert	11S0431	Location d'engins de travaux publics avec chauffeurs pour l'entretien des routes départementales de l'arrondissement de Saint Julien en Genevois	1	2011632	DEGEORGES TP SARL	74270	95 680,00 €	10/11/11	23/11/2011
DAEDR	Marché à tranches	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0214	Elaboration d'un Plan Climat Territorial avec réalisation d'un bilan carbone	1	2011595	ALTERNCONSULT	34000	70 000,00 €	10/11/11	17/11/2011
DR	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	11S0060	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	9	2011600	GERIN SA	38420	0,00 €	10/11/11	15/11/2011
DR	Marché à bons de commande	Services	Marché négocié sans mise en concurrence	11S0504	Viabilité hivernale des Routes Départementales de l'Arrondissement de Saint Julien en Genevois	1	2011633	CHALLANSONNET TP	74270	105 248,00 €	10/11/11	15/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0424	Travaux de mise en sécurité incendie au Centre d'Accueil LE NID" à SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY"	5	2011608	REMY SERGE SARL	74940	58 327,07 €	14/11/11	16/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Appel d'offres ouvert	11S0267	SAINT JORIOZ - Création d'un Centre d'Exploitation de Routes Départementales - Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé	1	2011592	AASCO	69002	5 754,00 €	14/11/11	23/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0424	Travaux de mise en sécurité incendie au Centre d'Accueil LE NID" à SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY"	1	2011606	CEGELEC	74960	77 000,00 €	14/11/11	16/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Appel d'offres ouvert	11S0271	SAINT JORIOZ - Création d'un Centre d'Exploitation des Routes Départementales - Contrôle technique	1	2011593	BUREAU VERITAS	74373	11 310,00 €	14/11/11	16/11/2011
DR	Marché ordinaire	Fournitures courantes	Procédure adaptée simple	11S0501	LOCATION D'UN ENGIN DE DENEIGEMENT SANS CHAUFFEUR EQUIPE D'UNE ETRAVE ET DE DEUX AILERONS	1	2011643	BAUDET ET FILS H. SAS	74150	36 900,00 €	14/11/11	15/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0424	Travaux de mise en sécurité incendie au Centre d'Accueil LE NID" à SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY"	3	2011607	SAMSCIE	73200	22 000,00 €	14/11/11	16/11/2011
DCSG	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0198	Déneigement aux abords des bâtiments du Département de la Haute-Savoie	5	2011616	SATP RUMILLY	74152	5 000,00 €	21/11/11	28/11/2011
DCSG	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0198	Déneigement aux abords des bâtiments du Département de la Haute-Savoie	2	2011617	VGTHO	74230	3 750,00 €	21/11/11	30/11/2012
SANTE	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié sans mise en concurrence	11S0449	Achat de vaccins intradermiques BCG SSI	1	2011619	SANOFI PASTEUR MSD	69367	3 236,00 €	22/11/11	07/12/2011
SANTE	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié sans mise en concurrence	11S0453	Achat de vaccins contre le pneumocoque - Pneumo 23	1	2011621	SANOFI PASTEUR MSD	69367	2 110,00 €	22/11/11	07/12/2011
SANTE	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié sans mise en concurrence	11S0450	Achat de tests à la tuberculine par injectionintradermique / Tubertest	1	2011620	SANOFI PASTEUR MSD	69367	5 944,00 €	22/11/11	07/12/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0339	Extension du Centre d'Exploitation des Routes Départementales (C.E.R.D.) du Mont Sion, commune d'ANDILLY - lots n°6-16-20	16	2011605	EITF SARL	74330	167 500,00 €	23/11/11	28/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0339	Extension du Centre d'Exploitation des Routes Départementales (C.E.R.D.) du Mont Sion, commune d'ANDILLY - lots n°6-16-20	AG	2011604	EITF SARL	74330	12 378,00 €	23/11/11	28/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0339	Extension du Centre d'Exploitation des Routes Départementales (C.E.R.D.) du Mont Sion, commune d'ANDILLY - lots n°6-16-20	20	2011603	GROSJEAN ENTREPRISE SARL	74540	7 614,05 €	23/11/11	28/11/2011
DR	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0441	RD 57- Elargissements ponctuels PR4+060 à PR 4+660 - Commune de SEYSSEL	1	2011640	PERILLAT TRAVAUX PUBLICS SARL	74230	49 210,50 €	25/11/11	30/11/2011
DR	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	11S0060	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	6	2011599	GERIN SA	38420	Sans mini ni maxi	25/11/11	30/11/2011
DCSG	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0298	MEYTHET - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de l'aérodrome	1	2011612	IENAIR	75015	28 225,00 €	25/11/11	01/12/2011
DR	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	11S0060	Habillement et équipements de protection individuelle pour les services du Département de la Haute-Savoie	7	2011646	LE TABLIER ROI	38000	Sans mini ni maxi	25/11/11	30/11/2011
DCSG	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0198	Déneigement aux abords des bâtiments du Département de la Haute-Savoie	6	2011638	BENEDETTI JB SA	74190	5 000,00 €	28/11/11	01/12/2011
DCSG	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0198	Déneigement aux abords des bâtiments du Département de la Haute-Savoie	4	2011637	POINT VERT SERVICES	74330	11 250,00 €	28/11/11	01/12/2011
DCSG	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0198	Déneigement aux abords des bâtiments du Département de la Haute-Savoie	3	2011639	HENON CHRISTIAN PAYSAGES	74300	5 500,00 €	28/11/11	30/11/2011
DCSG	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0198	Déneigement aux abords des bâtiments du Département de la Haute-Savoie	1	2011634	POINT VERT SERVICES	74330	16 250,00 €	28/11/11	01/12/2011
DEFU	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée simple	11S0522	COLLEGE LES RIVES DU LEMAN à EVIAN	1	2011660	FERBLANTERIE THONONAISE	74200	43 622,86 €	28/11/11	30/11/2011
DEFU	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0533	COLLEGE JJ GALLAY à SCIONZIER/Mission CSPS/Complément installation incendie, anti intrusion, éclairages extérieurs	1	2011665	QUALICONSLT SECURITE	74960	980,00 €	30/11/11	02/12/2011
DEFU	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0529	COLLEGE JJ GALLAY à SCIONZIER/MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE/Complément installation incendie, anti intrusion, éclairages extérieurs	1	2011666	SOCOTEC	74960	2 850,00 €	01/12/11	05/12/2011
DR	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée simple	11S0277	Mesures de rétro réflexion de peinture routière	1	2011669	SAR	92024	12 250,00 €	02/12/11	07/12/2011
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	11S0551	32/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2011667	PENTE AIR	74370	280,00 €	05/12/11	12/12/2011
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	11S0552	33/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2011668	PENTE AIR	74370	1 040,00 €	05/12/11	19/12/2011
DR	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Procédure adaptée ouverte	11S0299	FOURNITURE DE PRODUITS ABSORBANTS A USAGE ROUTIER	1	2011648	SNAL	73100	40 000,00 €	06/12/11	09/12/2011
DCSG	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Appel d'offres ouvert	11S0036	Réhabilitation des locaux de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) et du Pôle Médico Social (PMS) de TANINGES - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage	1	2011663	SEMCODA	1000	120 525,00 €	06/12/11	14/12/2011
DIT	Marché à bons de commande	Services	Marché négocié sans mise en concurrence	11S0433	Maintenance du logiciel MICROMUSEE	1	2011673	MOBYDOC	31000	20 000,00 €	09/12/11	14/12/2011
DIT	Marché ordinaire	Fournitures courantes	Marché fondé sur un accord-cadre	11S0530	MS11-Achat de matériels et consommables informatiques	1	2011676	ESI RHONE-ALPES	69530	12 577,96 €	09/12/11	09/12/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0465	Extension du Centre d'Exploitation des Routes Départementales (C.E.R.D.) du Mont Sion, commune d'ANDILLY - lot n°21 : Portail	22	2011650	CSA Lepin Le Lac	73610	4 500,00 €	09/12/11	15/12/2011
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0465	Extension du Centre d'Exploitation des Routes Départementales (C.E.R.D.) du Mont Sion, commune d'ANDILLY - lot n°21 : Portail	21	2011649	CSA Lepin Le Lac	73610	5 100,00 €	09/12/11	15/12/2011
DAEDR	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0303	Etude hydraulique et transport solide de la Plaine du Fier	1	2011659	HYDRETUDES	74370	64 212,00 €	12/12/11	16/12/2011
COM	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée simple	11S0534	Lettres Partenaires" : impression, routage et affranchissement"	1	2011680	IMPRIMERIE UBERTI JOURDAN	74130	41 000,00 €	19/12/11	19/12/2011
DITM	Marché à tranches	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0290	Etudes portant sur les DSP du Train du Montenvers et du Tramway du Mont-Blanc	3	2011670	CALIAS CONSEIL	75013	27 250,00 €	20/12/11	04/01/2012
DITM	Marché à tranches	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0290	Etudes portant sur les DSP du Train du Montenvers et du Tramway du Mont-Blanc	1	2011671	SIGMA CONSEIL	75008	88 154,00 €	20/12/11	04/01/2012
DAEDR	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0509	Observatoire départemental : élaboration de la base de données pour l'année 2011	1	2011681	SED HAUTE SAVOIE	74014	40 118,00 €	20/12/11	21/12/2011
DCSG	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Procédure adaptée simple	11S0008	Achat de jeux et de jouets pour les services médico-sociaux du Département	1	2011662	BERROUS JEUX EDUCATIFS SARL	94866	20 000,00 €	20/12/11	26/12/2011
DITM	Marché à tranches	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0290	Etudes portant sur les DSP du Train du Montenvers et du Tramway du Mont-Blanc	2	2011672	CALIAS CONSEIL	75013	22 500,00 €	20/12/11	04/01/2012
DEFU	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée simple	11S0545	COLLEGE Val des Ussets à FRANGY - Remplacement de 10 brises soleil orientables	1	2011690	ALP'S STRUCTURES AGENCEMENT	74650	6 636,61 €	23/12/11	04/01/2012
DCSG	Marché à bons de commande	Fournitures courantes	Marché négocié avec mise en concurrence / avec publication	11S0446	Fourniture de vêtements sans bande réfléchissante (pantalons, vestes, combinaisons de travail, parka, blousons hiver...) pour le Département de la HAUTE SAVOIE	1	2011687	LE TABLIER ROI	38000	Sans mini ni maxi	27/12/11	28/12/2011
DAEDR	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0491	Suivi du Réseau Départemental des Eaux Souterraines	1	2011688	RDA 74	74041	16 220,00 €	28/12/11	02/01/2012
DR	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0353	RD 6 - Démolition de bâtiments en bordure de la voie - PR 28+500 - SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	2	2011674	PLANTAZ GEORGES ET FILS	74800	58 017,00 €	29/12/11	04/01/2012
DR	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0353	RD 6 - Démolition de bâtiments en bordure de la voie - PR 28+500 - SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	1	2011675	PLANTAZ G SAS	74970	74 282,00 €	29/12/11	04/01/2012
DIT	Marché à bons de commande	Services	Appel d'offres ouvert	11S0455	Acquisition d'automates de gestion de carburant et logiciels associés	1	2011685	ALX TECHNOLOGIES	34000	350 000,00 €	03/01/12	05/01/2012
DR	Marché à tranches	Prestations intellectuelles / Maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée simple	11S0548	MAÎTRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE REPARATION DU PONT DE BIOGE AU POINT REPERE 22+030 DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 22 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE FETERNES ET LA VERNAZ	1	2011679	OMNIS STRUCTURES CONSEILS	73100	17 016,00 €	03/01/12	05/01/2012
DR	Marché à bons de commande	Services	Marché négocié avec mise en concurrence / sans publication	11S0431	Location d'engins de travaux publics avec chauffeurs pour l'entretien des routes départementales de l'arrondissement de Saint Julien en Genevois	2	2011683	SARL JACQUEMOUD TP	74930	60 000,00 €	05/01/12	13/01/2012
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	12S0021	34/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2012005	PENTE AIR	74370	269,96 €	05/01/12	09/01/2012

COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	12S0024	36/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2012007	PENTE AIR	74370	1 922,00 €	06/01/12	16/01/2012
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	12S0025	37/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2012008	PENTE AIR	74370	730,00 €	06/01/12	01/02/2012
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	12S0023	35/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2012006	PENTE AIR	74370	530,00 €	06/01/12	16/01/2012
DEFU	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée simple	11S0532	COLLEGE PAUL LANGEVIN à VILLE LA GRAND / REMPLACEMENT D'UN BALLON PREPARATEUR ECS	1	2012009	BARBALAT MICHEL	74960	5 215,00 €	09/01/12	09/01/2012
DR	Marché ordinaire	Fournitures courantes	Procédure adaptée simple	11S0526	FOURNITURE ET POSE D'UNE RAMPE A DOPES AVEC AUTOMATE SUR UNE REPANDEUSE ACMAR	1	2012014	ACMAR SAS	53400	17 627,00 €	16/01/12	19/01/2012
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	12S0058	39/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2012012	PENTE AIR	74370	730,00 €	17/01/12	30/01/2012
COM	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	12S0059	39/Gestion complète des visuels de la Haute-Savoie	1	2012015	PENTE AIR	74370	1 010,00 €	18/01/12	26/01/2012
DIT	Marché ordinaire	Fournitures courantes	Marché fondé sur un accord-cadre	11S0562	MS12-Achat de matériels et consommables informatiques	1	2012016	ESI RHONE-ALPES	69530	2 516,97 €	19/01/12	20/01/2012
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0494	Extension du CERD du Mont Sion Commune d'ANDILLY - Lot n° 9 Menuiserie intérieur bois	1	2012004	AGM MENUISERIE	11000	16 665,43 €	20/01/12	25/01/2012
DCSG	Marché à bons de commande	Services	Procédure adaptée ouverte	11S0460	Hydrocurage et inspection des installations et des réseaux d'eaux usées et pluviales des bâtiments du Département de la Haute Savoie	1	2011689	SARP CENTRE-EST	69192	130 000,00 €	23/01/12	25/01/2012
DIT	Marché ordinaire	Fournitures courantes	Marché fondé sur un accord-cadre	11S0563	MS13-Achat de matériels et consommables informatiques	1	2012017	ESI RHONE-ALPES	69530	3 675,00 €	23/01/12	24/01/2012
DSF	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0464	Marché de prestations de conseil et d'assistance en matière de gestion de la dette	1	2012010	FINANCE ACTIVE	75002	6 500,00 €	25/01/12	30/01/2012
DSF	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0464	Marché de prestations de conseil et d'assistance en matière de gestion de la dette	2	2012011	CABINET MICHEL KLOPPER	75015	10 000,00 €	25/01/12	30/01/2012
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0523	Travaux de mise en sécurité incendie au Centre d'Accueil LE NID" à SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY"	4	2012026	ALPES PEINTURE SARL	74490	39 583,50 €	30/01/12	04/02/2012
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0523	Travaux de mise en sécurité incendie au Centre d'Accueil LE NID" à SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY"	2	2012025	TECHNI FLUIDES	74100	31 593,70 €	30/01/12	06/02/2012
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée ouverte	11S0523	Travaux de mise en sécurité incendie au Centre d'Accueil LE NID" à SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY"	6	2012027	ROGUET SERRURERIE SARL	74130	8 195,00 €	30/01/12	06/02/2012
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée simple	11S0180	Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéosurveillance pour les musées du site de Morette	1	2012030	ALTELEC	74270	12 368,90 €	06/02/12	14/02/2012
DCSG	Marché ordinaire	Services	Marché fondé sur un accord-cadre	11S0561	Déménagement des services du Courrier et de la Logistique-Huissiers du Département de la Haute-Savoie	1	2012021	DEMENAGEMENT LE GARS SARL	92310	540,00 €	06/02/12	14/02/2012
DCSG	Marché ordinaire	Travaux	Procédure adaptée simple	11S0180	Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéosurveillance pour les musées du site de Morette	2	2011678	ALTELEC	74270	12 368,90 €	06/02/12	14/02/2012
EURO	Marché à bons de commande	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0294	Assistance à la réalisation du contrôle de service fait d'opérations FSE gérées en subvention globale	1	2012035	CAPP-Europe	34000	11 520,00 €	06/02/12	08/02/2012
DEFU	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles / Maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée simple	12S0052	COLLEGE Rochebrune à MEGEVE - Maîtrise d'oeuvre pour travaux d'aménagements de salles de technologie	1	2012032	GROUPE UD SARL	74000	5 000,00 €	09/02/12	13/02/2012
DEFU	Marché ordinaire	Services	Procédure adaptée simple	11S0232	1% ARTISTIQUE COLLEGE DE POISY	1	2012033	David BOENO	75018	66 350,71 €	14/02/12	16/02/2012
DEFU	Marché à tranches	Prestations intellectuelles / Maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée simple	12S0035	COLLEGE Samivel à BONNEVILLE - Maîtrise d'oeuvre pour travaux de remplacement du SSI, d'aménagements de locaux agents archives et ménage, création de 3 siphons de sol en cuisine, remise en état des chambres froides, remise en état de l'ECS	1	2012040	3GC EURL	74960	3 500,00 €	14/02/12	16/02/2012
DEFU	Marché à tranches	Prestations intellectuelles / Maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée simple	12S0049	COLLEGE Les Allobroges à LA ROCHE SUR FORON - Maîtrise d'Oeuvre pour travaux de rénovation des sanitaires élèves, réfection d'enrobés, et remplacement de portes zone technologie, refonte du SSI	1	2012038	3GC EURL	74960	5 016,72 €	14/02/12	16/02/2012
DEFU	Marché ordinaire	Services	Procédure adaptée simple	11S0236	1% ARTISTIQUE MAISON DE LA MECATRONIQUE	1	2012034	LABAU ASBL	1000	29 906,54 €	14/02/12	24/02/2012
DITM	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0512	Mission CSPS - P+r Eloise et Metz-Tessy	2	2012024	AED	74370	1 237,00 €	15/02/12	15/02/2012
DEFU	Marché à tranches	Prestations intellectuelles / Maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée simple	12S0088	Collège Les Rives du Léman à EVIAN Maîtrise d'Oeuvre des travaux de réfection de l'éclairage et de l'occultation zénithale du CDI	1	2012041	GROUPE UD SARL	74000	3 900,00 €	15/02/12	17/02/2012
DITM	Marché ordinaire	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée simple	11S0512	Mission CSPS - P+r Eloise et Metz-Tessy	1	2012023	AASCO	84350	1 533,00 €	15/02/12	15/02/2012
DITM	Marché à tranches	Travaux	Appel d'offres ouvert	11S0521	RD 909A - Aménagement cyclables rive est lac Annecy - section montée Talloires	1	2012044	ALCIATO BOUVARD TP	74210	819 064,00 €	24/02/12	28/02/2012
DITM	Marché à tranches	Travaux	Appel d'offres ouvert	11S0521	RD 909A - Aménagement cyclables rive est lac Annecy - section montée Talloires	2	2012045	SCREG SUD EST	74330	271 407,06 €	24/02/12	28/02/2012
DITM	Marché ordinaire	Services	Procédure adaptée simple	12F0006	curage collecteurs eaux pluviales hameau de la Cote Menthonnex sous Clermont	1	2012066	HOMINAL G SARL	74160	5 276,00 €	27/02/12	01/03/2012
DGA ASS	Marché à tranches	Prestations intellectuelles	Procédure adaptée ouverte	11S0462	Mission d'appui technique sur l'évaluation et l'adaptation de l'organisation des services de la DGA en charge de l'action sociale et de la solidarité	1	2012039	ENO	75009	109 275,00 €	28/02/12	29/02/2012

Direction ou service	Numéro de marché	Libellé du marché	Montant du marché HT	Date de notification du	Raison sociale	Montant de l'avenant	Date de signature	Libellé
DCSG	2010576	Fournitures de consommables de toilette et de produits d'entretien pour le Département de la Haute Savoie-Consommables de toilette et produits d'entretien	29 900,00 €	11/10/2010	PAREDES	0,00 €	02/11/2011	Changement d'indice de révision de prix
DITM	2009006	VV Cluses-Le Fayet - MAITRISE D'OEUVRE GLOBAL et DUP-Lot unique	262 200,00 €	23/01/2009	SITETUDES	0,00 €	10/11/2011	MODIFICATION DE LA REPARTITION ENTRE LA TC1 ET LA TC2
DEFU	2009002	COLLEGE LE MONT DES PRINCES A SEYSSSEL: MAITRISE D'OEUVRE-Lot unique	361 500,00 €	28/01/2009	DELTA ARCHITECTES	65 252,00 €	10/11/2011	mission supplémentaire
DITM	2011146	RD1506-Protection contre les avalanches de la Fis et des Nants - Commune de CHAMONIX-Etudes d'impact-Lot unique	49 580,00 €	12/05/2011	AMENAGEMENT ET FONCIER	8 050,00 €	14/11/2011	missions complémentaires
DCSG	2011200	Mise en sûreté de l'hôtel du Département/Préfecture	112 549,94 €	17/05/2011	ERYMA SAS	3 700,71 €	14/11/2011	plus value concernant le clavier de mise en marche ainsi que l'installation du potelet de sortie avec lecteur de badge
DITM	2011058	Réalisation d'un giratoire pour la desserte du Nouvel Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville-Terrassement-Chaussée-réseaux.	1 892 328,30 €	23/03/2011	BENEDETTI JB SA	66 013,55 €	22/11/2011	prestations supplémentaires
DITM	2010492	RD 909/909A Aménagements cyclables rive EST du lac d'Annecy section Talloires-La CONCHE PR 7,00 à 8,900	520 499,30 €	28/09/2010	CHARVIN ENTREPRISES	0,00 €	29/11/2011	avenant prix nouveaux
DITM	2010493	RD 909/909A Aménagements cyclables rive EST du lac d'Annecy section Talloires-La CONCHE PR 7,00 à 8,900-Terrassements, VRD, Ouvrages d'Arts	280 994,70 €	28/09/2010	SCREG SUD EST	4 678,93 €	29/11/2011	AVENANT 2 Prix nouveaux et augmentation du montant du marché
DCSG	2010301	Location de photocopieurs neufs multifonctions par le Département de la Haute-Savoie-Imprimante laser de production d'une vitesse minimum de 35 copies/minute en A3	59 800,00 €	14/06/2010	SOFEB SAS Toulouse	431,00 €	06/12/2011	rajoût de la prestation relative à la location mensuelle de la carte POSTSCRIPT 3 sur le photocopieur du service Communication
DCSG	2010601	Construction du Pôle Médico-Social (P.M.S.) de BONNEVILLE-Lot 11 : Cloisons - Doublages	23 313,40 €	22/11/2010	SM PLATRERIE	2 599,00 €	12/12/2011	Moins-value et Plus-value pour travaux.
DEFU	2010195	COLLEGE LE VERNEY A SALLANCHES : REHABILITATION-MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	64 453,50 €	12/05/2010	SAEV	3 743,00 €	12/12/2011	galets scellés en pieds de façade sur cour de récréation
DCSG	2010596	Construction du Pôle Médico-Social (P.M.S.) de BONNEVILLE	11 414,38 €	12/11/2010	GROSJEAN ENTREPRISE SARL	-1 676,00 €	12/12/2011	Moins-value pour travaux
DCSG	2010598	Construction du Pôle Médico-Social (P.M.S.) de BONNEVILLE-Lot 6 : Charpente - Couverture - Zinguerie	36 414,50 €	27/11/2010	PLANTAZ GEORGES ET FILS SAS	4 530,00 €	12/12/2011	Plus-value pour travaux.
DCSG	2010590	Construction du Pôle Médico-Social (P.M.S.) de BONNEVILLE-Lot 12 : Peintures intérieures et façades	47 014,14 €	03/12/2010	AGH SAS	9 275,00 €	12/12/2011	Plus-value pour travaux.
DCSG	2010633	Construction du Pôle Médico-Social (P.M.S.) de BONNEVILLE	82 500,00 €	12/11/2010	GROSJEAN ENTREPRISE SARL	-732,00 €	12/12/2011	Moins-value pour travaux.
DEFU	2009687	CITE SCOLAIRE DE CHAMONIX- RESTRUCTURATION - LOT ELECTRICITE	331 072,37 €	27/11/2009	FORCLUM AIN SAVOIES	15 218,00 €	13/12/2011	Travaux supplémentaires sur ordre direct de la maîtrise d'oeuvre
DCSG	2011450	Travaux de mise en conformité des installations de stockage d'hydrocarbures et création de réseaux de récupération des e	121 430,00 €	03/09/2011	TAP	6 062,00 €	20/12/2011	Plus-value et moins-value pour travaux
DR	2011094	RD19 - Reconstruction du pont douane de Fossard - Commune de GAILLARD-Lot unique	416 392,05 €	30/03/2011	SOCCO ENTREPRISE SAS	47 529,00 €	20/12/2011	Prix nouveaux et prestations supplémentaires + 11.41%
DCSG	2011457	Travaux de mise en conformité des installations de stockage d'hydrocarbures et création de réseaux de récupération des e	75 370,00 €	03/09/2011	GP SERVICES	3 500,00 €	20/12/2011	Plus-value pour travaux
DCSG	2011456	Travaux de mise en conformité des installations de stockage d'hydrocarbures et création de réseaux de récupération des e	68 820,00 €	03/09/2011	GP SERVICES	1 900,00 €	20/12/2011	Plus-value pour travaux
DCSG	2010597	Construction du Pôle Médico-Social (P.M.S.) de BONNEVILLE-Lot 4 : Gros oeuvre - Maçonnerie	264 799,70 €	22/11/2010	PHIPPAZ SARL	1 534,00 €	21/12/2011	Moins-value et plus-value pour travaux.
DCSG	2008059	Extension du CERD d'ALBY SUR CHERAN-Lot unique	79 032,85 €	25/02/2008	SICA	0,00 €	21/12/2011	Changement de co-traitant (BE Structures) - GP STRUCTURES remplace BE MONTI
DR	2011588	Viabilité hivernale des Routes Départementales de l'Arrondissement de Saint Julien en Genevois	105 248,00 €	26/10/2011	GAL TRAVAUX PUBLICS	0,00 €	01/01/2012	Nouveau prix
DR	2011577	Viabilité hivernale des routes départementales de l'arrondissement de Thonon-les-Bains-Secteur de la RD30	143 520,00 €	10/11/2011	MARTIN PASCAL EURL	0,00 €	01/01/2012	CHANGEMENT DU TAUX DE TVA A 7 %
DEFU	2010802	COLLEGE LE MONT DES PRINCES A SEYSSSEL : EXTENSION - REHABILITATION	252 592,90 €	13/12/2010	TMI SARL	24 200,00 €	10/01/2012	Réalisation attique isolée«Remplacement de fenetres, porte fenetre»Mise en oeuvre de main courante

DEFU	2011294	Collège de Varens à PASSY : Travaux de réhabilitation de la demi-pension.- DEMOLITION-MACONNERIE	33 408,91 €	07/07/2011	AVRILLON CONSTRUCTION Thones	-1 250,00 €	11/01/2012	Adaptations installations chantier«Démolition muret beton armé
DEFU	2011489	Collège Le Parmelan à GROISY - Travaux de remplacement de châssis et volets roulants-BRISE-SOLEIL - SERRURERIE	195 000,00 €	06/09/2011	IDEM MENUISERIE SARL	0,00 €	11/01/2012	Travaux de remplacement de châssis et volets roulants
DEFU	2011297	Collège de Varens à PASSY : Travaux de réhabilitation de la demi-pension.	24 588,77 €	11/07/2011	SEDIP SAS	3 793,60 €	11/01/2012	Remplacement du sol PVC devant la desserte plateau«Reprises de supports pour faïences neuves»
DEFU	2011298	Collège de Varens à PASSY : Travaux de réhabilitation de la demi-pension.- RESINE DE SOL	31 750,66 €	07/07/2011	ETANDEX	-4 441,04 €	11/01/2012	Suppression de la résine prévue dans local réserves et local produites d'entretien»
DEFU	2011485	Collège de Varens à PASSY : Travaux de réhabilitation de la demi-pension.	27 105,28 €	23/09/2011	TESSEREAU	1 054,73 €	11/01/2012	Adaptation des portes prévues
DEFU	2011302	Collège de Varens à PASSY : Travaux de réhabilitation de la demi-pension.- VENTILATION MECANIQUE	81 694,40 €	07/07/2011	MEYER DANIEL SARL	-300,00 €	11/01/2012	Suppression du clapet coupe feu dans local ventilation
DEFU	2011488	Collège Le Parmelan à GROISY - Travaux de remplacement de châssis et volets roulants	41 000,00 €	14/09/2011	FRANCE STORES	0,00 €	11/01/2012	Travaux de remplacement de châssis et volets roulants
DEFU	2011296	Collège de Varens à PASSY : Travaux de réhabilitation de la demi-pension.	31 399,67 €	11/07/2011	SEDIP SAS	16 851,36 €	11/01/2012	Réalisation de chapes«Carrelage complémentaire«Suppression de protections«Complément de faïences
DEFU	2010786	CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA MECATRONIQUE - Chemin de Bellevue-74940 ANNECY LE VIEUX-Electricité CFO , CFA et VDI	756 290,56 €	21/12/2010	SPIE SUD EST Pringy	429,64 €	11/01/2012	Travaux modificatifs électricité, courants forts et faibles
DCSG	2011032	Nettoyage des locaux du Département de HAUTE SAVOIE	143 520,00 €	04/03/2011	ONET SERVICES	0,00 €	12/01/2012	Rajout d'une prestation supplémentaire
DITM	2007013	Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la desserte routière du futur hôpital intercommunal d'Annemasse / Bonneville-Lot unique	699 750,00 €	25/01/2007	SCETAUROUTE DGM	0,00 €	20/01/2012	Transfert EGIS ROUTE SCETAUROUTE vers EGIS France
COM	2010317	Impression du magazine départemental de la Haute-Savoie-Lot unique	275 080,00 €	18/06/2010	GROUPE MAURY IMPRIMEUR	22 575,25 €	20/01/2012	dépassement montant maxi du marché
DCSG	2011186	Travaux de réfection de la toiture de l'abbaye de SIXT-FER-A-CHEVAL-Lot A : Echafaudage	48 143,82 €	23/05/2011	MLS (MATERIEL LOCATION SERVICES)	78 480,00 €	25/01/2012	Prolongation de la durée du marché
DCSG	2011187	Travaux de réfection de la toiture de l'abbaye de SIXT-FER-A-CHEVAL-Lot B : Charpente - couverture - maçonnerie	306 582,69 €	23/05/2011	EURO TOITURE	55 220,82 €	25/01/2012	Travaux supplémentaires
DEFU	2011569	Collège Molliet à BOEGE : Restructuration de la demi-pension et aménagement des abords	62 089,60 €	11/10/2011	EFG SARL	-4 694,00 €	06/02/2012	Suppression auvent accès vide sanitaire
DEFU	2011338	Collège Molliet à BOEGE : Restructuration de la demi-pension et aménagement des abords-CARRELAGE FAIENCE	130 000,00 €	05/07/2011	DETEC SAS	6 176,00 €	06/02/2012	Mise en place adoucisseur
DEFU	2011332	Collège Molliet à BOEGE : Restructuration de la demi-pension et aménagement des abords-CHARPENTE COUVERTURE	42 930,50 €	05/07/2011	CEGELEC	3 696,00 €	06/02/2012	Reprises réseaux existants
DEFU	2011337	Collège Molliet à BOEGE : Restructuration de la demi-pension et aménagement des abords-CLOISONS FAUX PLAFONDS PEINTURE	49 014,50 €	05/07/2011	CHAMEAU ALEXIS	5 022,00 €	06/02/2012	Protection étanche sous faïence
DEFU	2011333	Collège Molliet à BOEGE : Restructuration de la demi-pension et aménagement des abords-ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	140 000,00 €	07/07/2011	3B CONSTRUCTION	30 154,00 €	06/02/2012	Dépose et dévoiements de réseaux extérieurs«Désolidarisation structurelle de l'extension
DR	2011066	RD 26 - Aménagement du carrefour des Prés Carrés au PR 4+730, Commune d'ARMOY	184 974,88 €	23/03/2011	PERRIER TP	0,00 €	13/02/2012	délais exécution porté à 6.5 mois
DR	2011220	RD121 - Confortement du glissement de Vougron" - PR2+700: - Commune de FETERNES-Lot unique"	255 745,30 €	20/06/2011	CLIVIO TRAVAUX SPECIAUX SAS	0,00 €	13/02/2012	prix supplémentaires
DITM	2010521	RD 910 Menthonnex /s Clermont - Démolition et confortement de la maison PERNOUD à Mionnaz-Lot unique	37 487,00 €	13/09/2010	GROSJEAN ENTREPRISE SARL	1 960,00 €	23/02/2012	augmentation tonnage ardoises amiante
DR	2007574	Maîtrise d'Oeuvre du projet de construction d'un carrefour giratoire au pont de Combe (RD18 et RD1206)-Lot unique	89 610,23 €	04/09/2007	SITETUDES Bourget du Lac	-4 442,00 €	28/02/2012	Avenant n°3 - modification montant du marché

